

# DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROGEAU MANIÉMA / KINDU : PROJET D'EXTENSION ET DE  
CONSOLIDATION DES SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN  
EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LA PROVINCE DU  
MANIEMA

RD CONGO

CODE DGD : NN 3017548

CODE NAVISION : RDC 14 188 11



LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

# TABLE DES MATIÈRES

1	Contexte & analyse de la situation .....	9
1.1	Etat des lieux de l'Eau potable et de l'Assainissement en RD Congo .....	9
1.2	Contexte général du Maniema .....	18
1.3	Contexte de l'approvisionnement en eau et en assainissement dans le Maniema .....	19
1.4	Les acteurs intervenant dans le Maniema.....	22
1.5	Localisation et contexte des zones d'intervention .....	29
2	Orientations stratégiques.....	35
2.1	Stratégie globale : amélioration de l'accès en eau potable durable et de manière consolidée ..	35
2.2	Axes stratégiques .....	36
2.3	Ancrage institutionnel .....	40
2.4	Bénéficiaires de l'intervention .....	40
3	Planification opérationnelle.....	43
3.1	Objectifs général.....	43
3.2	Objectif spécifique .....	43
3.3	Résultats attendus .....	43
3.4	Activités à mettre en œuvre.....	44
3.5	Indicateurs et sources de vérification .....	57
3.6	Acteurs intervenant dans la mise en œuvre .....	57
3.7	Analyse des risques .....	58
4	Ressources et engagements.....	61
4.1	Ressources financières .....	61
4.2	Ressources humaines .....	65
4.3	Ressources matérielles .....	68
5	Modalités d'Exécution.....	69
5.1	Contexte programmatique .....	69
5.2	Cadre Légal .....	69
5.3	Cycle de vie de l'intervention.....	69
5.4	Structure organisationnelle de l'intervention .....	73
5.5	Engagements de la Partie Congolaise .....	81
5.6	Gestion Opérationnelle de l'intervention .....	83
5.7	Monitoring et Revues.....	93
5.8	Adaptation du DTF .....	96
6	Thèmes transversaux .....	97
6.1	Environnement .....	97
6.2	Genre.....	97
6.3	Autres thèmes pertinents.....	98

7	Annexes.....	100
7.1	Cadre logique .....	100
7.2	Calendrier d'exécution.....	102
7.3	TDR de l'équipe technique du projet .....	103

## ABRÉVIATIONS

ADIR	Action pour le Développement des Infrastructures en Milieu Rural
ACM	Accord-Cadre de Mutualisation
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	Alimentation en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AMBABEL	Ambassade de Belgique en RDC
ASC	Accord Spécifique de Coopération
ASUREP	Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable
AT (N)	Assistance Technique (National)
ATI	Assistant Technique International
BA	Béton armé
BAD	Banque Africaine de Développement
BE	Bureau d'études
BF	Borne Fontaine
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CAT	Cellule d'Appui Technique
CDF	Franc congolais
CE	Commission Européenne
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CMO	Convention de Mise en Œuvre (Etat Belge/CTB)
CNAEA	Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement
CNAEHA	Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement
COFIL	Comité de Pilotage = SMCL
CPAEA	Comité Provincial d'Action de l'Eau et de l'Assainissement
CPAEHA	Comité Provincial d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement
CS	Convention Spécifique
CTB	Coopération Technique Belge (Agence Belge de Développement)
DfID	Department for International Development
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DTF	Dossier Technique et Financier
DSCRIP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ETD	Entités Territoriales Décentralisées
EF	Evaluation Finale
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement (Trilogie : WASH)
EMP	Évaluation Mi - Parcours
EVA	Programme Ecole et Village Assainis
FAMIKILO	Appui aux Familles des Militaires des camps de Kindu (2 <sup>ème</sup> phase) et Lokandu

FEDASU	Fédération des ASUREP
FFT	Forfait
FIDA	Fonds International pour le développement de l'Agriculture
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
IMF	Institut de Microfinance
ITA	Interface Technique et d'Accompagnement
JICA	Japan International Cooperation Agency
KfW	Kredietanstalt für Wiederaufbau
M&E	Monitoring et évaluation
MERLIN	Medical Emergency Relief International
MICS-RDC	Multiple Indicator Cluster Survey de la République Démocratique du Congo
Minider ou MDR	Ministère du Développement Rural
MO	Maitre d'Ouvrage
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo
MP	Marché Public
MSF	Médecins Sans Frontières
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OXFAM	Oxford Committee for Relief Famine
PHAST	Participatory Hygiene and Sanitation Transformation
PIRAM	Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture en Province Maniema
PNA	Programme National d'Assainissement
PNSPE	Politique Nationale du Service Public de l'Eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POI	Programme Officer International
PTF	Partenaire Technique et Financier
PRECOB	Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses
PROGEAU	Programme Eau
RDC	République Démocratique du Congo (RD Congo)
REGIDESO	Régie de Distribution d'Eau
RESE	Réforme du Secteur de l'Eau
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale = COPIL
SNEL	Société Nationale d'Electricité
SNHR	Service National d'Hydraulique Rurale
SWA	Sanitation and water for all (assainissement et eau pour tous)
TdR	Termes de Référence

UGP	Unité de Gestion de Projet
UE	Union Européenne
UI	Unité d'intervention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
WASH	Water, Sanitation and Hygiene

## RÉSUMÉ

Le projet « extension et consolidation des systèmes d'AEPA dans la province du Maniema », appelé « PROGEAU Maniéma / Kindu » vise à augmenter le taux de la desserte en eau potable et de services de base en assainissement dans cette province. Il fait suite à un Programme pilote AEPA de consolidation et de développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement qui a été développé par la coopération belge dans différentes provinces de la RD Congo, dont le Maniema, entre 2006 et 2014.

Le PROGEAU Maniéma / Kindu vient apporter les mesures techniques correctives sur les trois réseaux déjà mis en place par le Projet AEPA/Kindu, d'une part, et, d'autre part étendre les travaux dans le but de rendre fonctionnels les réseaux mis en chantier, mais non terminés suite une insuffisance budgétaire.

**L'objectif général du projet est « les conditions de vie des populations rurales du Maniema et péri urbaines de Kindu sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement».**

**L'objectif spécifique est « l'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène sont améliorés dans les Cités de Kaïlo et de Lokandu en Territoire de Kaïlo ainsi que dans les quartiers périphériques de la Ville de Kindu».**

Afin de contribuer à l'atteinte de cet objectif, quatre résultats sont attendus de la part du PROGEAU Maniéma / Kindu :

1. La consolidation et la construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema sont réalisées selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées.
2. La gestion communautaire est améliorée au travers de la consolidation et de l'appui à la constitution d'ASUREP.
3. Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées.
3. Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées
4. Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrage et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées.

Les activités auront lieu dans la ville de Kindu sur quatre réseaux (Basoko, RVA Kasoa, Big five, Kabasoga) dans la Cité de Lokandu sur un réseau et dans la Cité de Kailo sur un réseau.

L'unité d'intervention sera basée à Kindu. Elle sera dirigée par un chef de projet – Assistant Technique International (ATI).

Ce projet est l'une des trois interventions « EAU » mises récemment en œuvre par la CTB en RDC. Une coordination nationale, dirigée par un program manager – coordinateur du programme « Progeau » assurera la coordination, supervisera l'avancement des projets, apportera un appui logistique et technique, validera les engagements importants, ... . Le programme manager sera le responsable hiérarchique du chef de projet (assistant technique International ou national). En cas d'absence de ce dernier le Représentant Résident (RR) sera le responsable hiérarchique des AT.

Cette coordination commune à 3 projets permet de développer des synergies ainsi que des économies d'échelle au niveau des ressources d'appui. Elle contribuera à l'atteinte des résultats escomptés en qualité dans les délais prévus.

## FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Titre de l'intervention	Projet d'extension et de consolidation de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans la province du Maniema (PROGEAU – Maniéma / Kindu)
N° d'intervention DGD	3017548
Code Navision CTB	RDC 14 188 11
Institution partenaire	Gouvernement provincial du Maniema
Durée de la Convention Spécifique	72 mois
Durée de l'intervention	60 mois
Date de début de l'intervention	2016
Contribution du pays partenaire	En nature
Contribution belge	5.750.000 euros
Secteur (codes CAD)	14030 – Approvisionnement en eau potable et assainissement – dispositifs de base
Brève description de l'intervention	Phase de parachèvement des travaux de mise en œuvre des réseaux d'eau potable initiés par le projet AEPA/Kindu. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de nouveaux réseaux</li> <li>- Consolidation du mode de gestion des réseaux par les ASUREP</li> <li>- Actions pour l'hygiène et l'assainissement</li> </ul>
Objectif global	Les conditions de vie des populations rurales du Maniema et péri-urbaines de Kindu sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement
Objectif spécifique	L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène sont améliorés dans les Cités de Kaïlo et de Lokandu en Territoire de Kaïlo ainsi que dans les quartiers périphériques de la Ville de Kindu.
Résultats	<p><b>R.1.</b> La consolidation et la construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema sont réalisées selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées</p> <p><b>R.2.</b> La gestion communautaire est améliorée au travers de la consolidation et de l'appui à la constitution d'ASUREP</p> <p><b>R.3.</b> Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées</p> <p><b>R.4.</b> Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées</p>



# 1 CONTEXTE & ANALYSE DE LA SITUATION

## 1.1 Etat des lieux de l'Eau potable et de l'Assainissement en RD Congo

### 1.1.1 Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Avec une population de 74 millions d'habitants (Banque Mondiale, 2014), la République Démocratique du Congo (RDC) est un pays avec une croissance démographique élevée de 3 %. Il s'agit d'une population à 66% rurale (Banque Mondiale) répartie sur un territoire très étendu et donc avec une densité de population faible mais avec certains centres de concentration comme Kinshasa (de plus de 10 millions d'habitants).

71,4 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. L'indice de développement humain se situe à 0,474 et place la RDC en 176<sup>ème</sup> position sur 188.

La RDC dispose du réseau hydrographique le plus important du continent africain. L'abondance des ressources en eau contraste avec le faible niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Pour répondre à ce déficit, 1,1 Milliard USD auront été investis de 2006 à 2020 dans le secteur de l'eau.

Il est important de tenir compte de la densité de population (faible densité/zones de forte concentration). En effet, la desserte en eau potable couvre 98,7 % de la population de Kinshasa contre 44,7 % pour le reste des provinces (PNUD, 2015). De 2005 à 2012, près du tiers des investissements dans le secteur de l'eau était orienté vers Kinshasa. L'accès facile à l'énergie et à d'autres infrastructures est un facteur qui explique l'attrait que la capitale exerce sur les investisseurs. Pourtant c'est dans les provinces que la problématique de l'eau doit aussi être traitée. La couverture en eau en milieu rural est de 29 % et celle de l'assainissement est de 23 % (UNICEF).

Tout ceci a un impact négatif sur la santé des populations, en raison d'une augmentation de la prévalence des maladies d'origine hydrique et des tâches d'approvisionnement (souvent confiées aux femmes et aussi transférées sur les enfants en raison du poids de la corvée d'eau).

Un enfant n'ayant pas accès à de l'eau de qualité et en quantité suffisante risque de souffrir de malnutrition (retard de développement), d'intoxication(s) chronique(s), d'infections plus élevées, tout cela influençant négativement sa scolarité par un déficit d'attention. Le déficit de l'accès à l'eau potable en quantité et qualité suffisantes a aussi un impact sur la mortalité infantile qui est encore élevée avec 104 ‰ (OMD fixe l'objectif à 60 ‰).

Au niveau de l'assainissement, 23 % de la population ont accès à des toilettes améliorées. En 2014, plus de 22 000 personnes ont été touchées par le choléra à travers le pays.

En RDC, 78 % des femmes et 11 % des filles de moins de 15 ans sont responsables de l'approvisionnement en eau de la famille. Par contre, seulement 8 % des hommes et 3 % des garçons de moins de 15 ans participent à cette tâche (MICS-RDC, 2010).

Ce sont ainsi les femmes et filles qui ont la plus grande charge et qui constituent le pilier principal pour l'approvisionnement en eau de la famille. En conséquence, elles n'ont pas assez de temps pendant la journée pour aller au travail ou aller à l'école.

Améliorer l'accessibilité de l'eau est donc essentielle non seulement pour augmenter le taux de desserte, mais également pour réduire les inégalités sociales entre les hommes et les femmes.

Le rapport de la RDC présenté lors de la réunion du Partenariat Mondial Eau et Assainissement pour tous (SWA) à Addis Abeba/Ethiopie en mars 2016 confirme les éléments ci-après :

- la RDC a un taux d'accès à l'Eau potable parmi les plus faibles au monde, soit de 52 % (81 % en milieu urbain et 31 % en milieu rural) contre une moyenne mondiale de 90 %. Elle accuse un taux moyen d'accès aux installations sanitaires améliorées de 29 % contre une moyenne mondiale de 71 %. Alors que le pays dispose paradoxalement d'un potentiel hydrique le plus important du continent ;
- Alors que l'accès à l'eau potable est un droit constitutionnel (art 48), cinq congolais sur dix n'ont pas accès à un point d'eau amélioré (contre une moyenne mondiale d'une personne sur dix ; deux congolais sur trois n'ont pas accès aux installations sanitaires améliorées contre seulement une personne sur trois pour la moyenne mondiale en 2015 ;
- La RDC n'avait pas pu atteindre en 2015 l'ODD 7 c lié à l'eau et à l'assainissement, alors que les ODD (2016-2030) sont plus ambitieux et difficiles à réaliser. Cet objectif de développement durable (n°6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), préconise l'accès universel et équitable à une eau potable, sûre et abordable pour tous ainsi qu'à l'assainissement et une hygiène adéquate. Cela suppose qu'elle revisite ses processus actuels et les adapte dans cette perspective. Les différents piliers préconisés par SWA sont dans le contexte congolais, à adapter et à améliorer pour l'atteinte des ODD. Ils portent sur différents aspects : (1) politiques/stratégies, (2) dispositifs institutionnels, (3) financement, (4) planification, suivi-évaluation et (5) développement des capacités ;
- Ce secteur est financé à près de 90 % par des PTF à travers différents projets comme le démontre la carte 1 repris ci-dessous et l'appui du Gouvernement est négligeable:

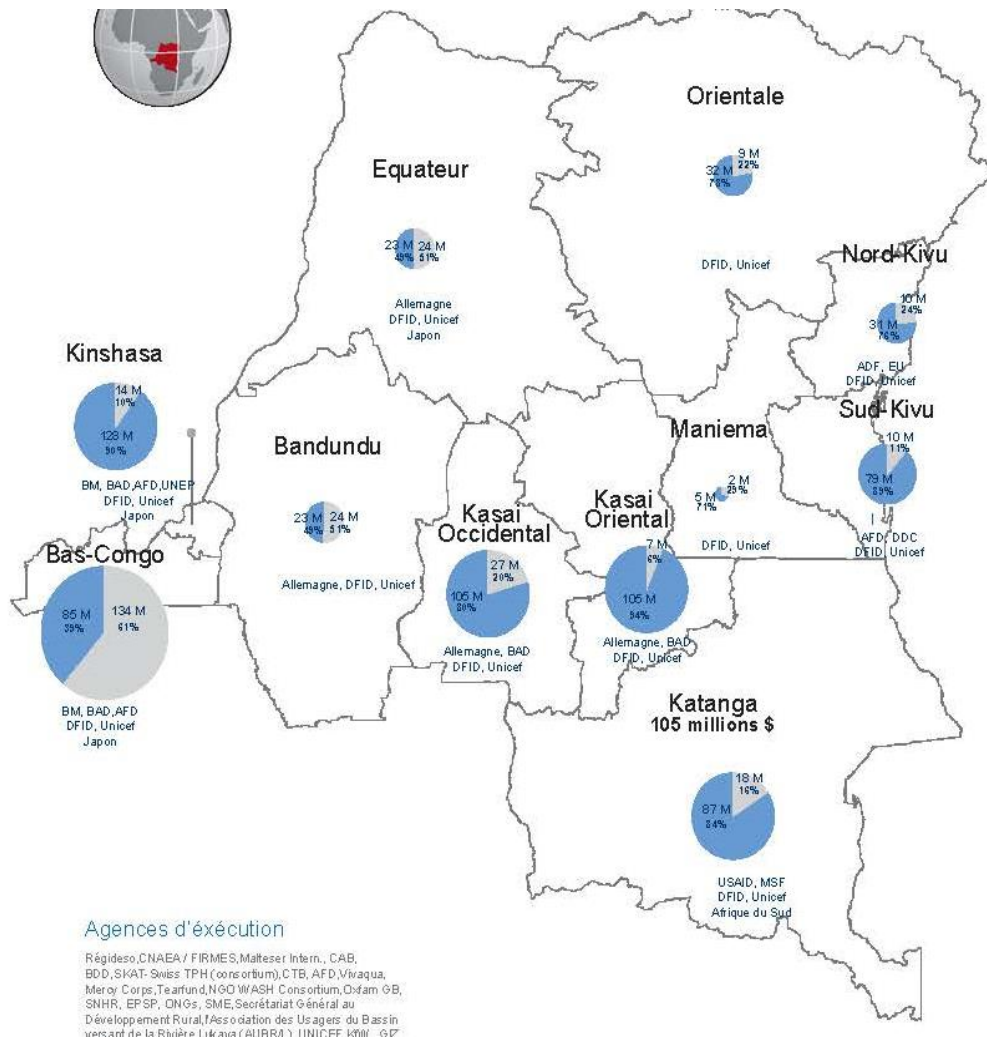
Cependant, une dynamique positive existe déjà dans le cadre de la réforme du secteur, notamment par la promulgation de la Loi sur l'Eau, la validation le 8 juin 2016 de la Politique Nationale de Service Public de l'Eau (PNSPE), la mise en œuvre progressive de la Loi sur la Décentralisation, l'existence du Décret n°15/039 du Comité National d'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement - C.N.A.E.H.A, la mise en œuvre d'un Programme National mixte Eau, Hygiène et Assainissement en milieu rural (Programme National École et Village Assainis)...

Cependant, l'atteinte des ODD requiert la mobilisation de tous les acteurs et parties prenantes, et les recommandations ci-après peuvent être utilement suggérées :

- Mener un plaidoyer efficace auprès du Chef de l'Etat, du Chef Gouvernement, auprès de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour une priorisation du secteur de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (création des groupes parlementaires EHA) ;
- Obtenir le relèvement de financement de l'Etat sur le secteur EHA à travers notamment le Programme École et Village Assainis, le Programme d'activités suivant l'approche « Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable - ASUREP » ;
- Examiner la nécessité d'un regroupement sous une même tutelle ministérielle en charge de l'eau et de l'assainissement qui permettra une meilleure coordination des interventions dispersées au sein de plusieurs Ministères ;
- Procéder à une évaluation rigoureuse et indépendante du secteur avec l'aide de Sanitation and water for All (Assainissement et Eau pour Tous) - SWA en intégrant les dynamiques positives existantes et préparer une feuille de route pour l'atteinte de l'ODD n°6 ;

Accélérer la mise en œuvre de la Loi sur l'Eau par les différents textes réglementaires d'application et la mise en place rapide des structures de réglementation et régulation y prévues.

Figure: Répartition des financements externes par bailleurs de fonds par province de la RDC en Eau, Hygiène et Assainissement (2006 - 2020) pour les milieux urbain (bleu) & rural (gris)



## 1.1.2 Le système de gestion de l'eau en RDC

### 1.1.2.1 Gouvernance du secteur de l'eau

#### CADRE LÉGAL

La gouvernance du secteur de l'eau est structurellement faible. Elle est caractérisée par une multiplicité de lois et d'institutions ayant souvent des mandats se chevauchant et/ou conflictuels. La RDC manque d'une politique claire sur l'eau, d'un cadre législatif en la matière et d'un ministère dédié à l'eau chargé d'orienter et conduire le développement durable du secteur. Alors que les faiblesses juridiques et institutionnelles ont été reconnues depuis les années 1980, la crise politique et les divers conflits armés ont empêché que ces carences ne soient effectivement palliées.

Cette situation est sur le point de changer avec la réorganisation en cours du secteur de l'eau dans le cadre d'une initiative de réforme du gouvernement initiée en 2006 avec le soutien des partenaires au développement, en particulier au travers du projet de Réforme du Secteur de l'Eau (RESE) de la Coopération Technique Allemande (GIZ). Il convient aussi de noter que la Constitution de 2006 reconnaît l'accès à l'eau comme un droit de l'homme fondamental.

Plusieurs ordonnances et décrets encadrant le secteur de l'eau et de l'assainissement sont anciens. Basés sur une approche sous-sectorielle partielle, ces règlements portent principalement sur la

protection des ressources en eau contre la contamination, l’approvisionnement en eau potable et la gestion des droits des usagers. En l’état, ils ne fournissent pas un cadre juridique cohérent permettant d’organiser un secteur de l’eau aux multiples parties prenantes.

L’accès universel à l’eau potable et la gestion durable des ressources en eau ne peuvent se faire sans un cadre législatif approprié. Ainsi, le 31 décembre 2015 a vu la promulgation de la toute première Loi sur l’Eau en RDC, marquant ainsi un progrès considérable vers l’atteinte des Objectifs Durables de Développement.

La présence de ce nouveau cadre législatif offre les premières clarifications en termes de rôles et responsabilités dans la gestion de l’eau, l’hygiène et l’assainissement en RDC.

La promulgation de cette loi permet de combler un vide pour le secteur qui était jusque-là régi par des textes épars et obsolètes. L’application de cette loi signifie un changement dans les méthodes de travail tendant vers l’amélioration de la collaboration avec les autorités (locales) et la professionnalisation du secteur.

La nouvelle Loi sur l’Eau donne de larges prérogatives aux 26 provinces et centaines d’Entités Territoriales Décentralisées (villes, communes, chefferies et secteur) en la matière puisqu’elle les désigne comme maîtres d’œuvres et d’ouvrage. Ainsi, ils deviennent des acteurs incontournables en termes de planification et de suivi des actions, et doivent donc être associés à toutes les actions entreprises.

La loi:

- Affirme que l’utilisation de l’eau potable a priorité sur les autres utilisations ;
- Définit le principe de potabilité en inscrivant obligation à quiconque qui produit de l’eau à destination de la population de fournir une eau potable ;
- Identifie les organismes publics et privés qui doivent être agréés pour vérifier la potabilité de l’eau ;
- Définit la responsabilité des acteurs qui ont la maîtrise d’ouvrage ;
- Dicte les compétences des entités régionalisées et décentralisées.

En outre, elle donne aux usagers la possibilité d’attaquer en justice toute personne qui n’aurait pas respecté les conditions d’approvisionnement et de vente de l’eau.

Cadre juridique pour le secteur de l’EHA	Principaux outils de programmation
<p><input type="checkbox"/> La Constitution (18 février 2006) reconnaît le droit à l’accès à l’eau potable et à un environnement propre.</p> <p><input type="checkbox"/> La Loi sur l’Eau (31 décembre 2015) offre les premières clarifications en termes de rôles et responsabilités de chacun et donne de larges prérogatives aux 26 provinces et aux centaines d’Entités Territoriales Décentralisées (ETD) du pays.</p>	<p><input type="checkbox"/> La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2 (DSCR, 2011-2015).</p> <p><input type="checkbox"/> La Politique Nationale d’Assainissement (2014).</p> <p><input type="checkbox"/> Le Code de l’Hygiène (2015).</p> <p><input type="checkbox"/> La Politique Nationale du Service Public de l’Eau, validée le 8 juin 2016.</p>

La Loi relative à l’Eau, la Politique Nationale d’Assainissement et la Politique Nationale du Service Public de l’Eau (PNSPE) sont les trois piliers de la réforme du secteur de l’Eau. La validation de la PNSPE le 8 juin 2016 par tous les intervenants du secteur (Gouvernement, PTF, Société civile, ETD, ...) marque la fin d’une longue phase de conception de la réforme et le début de l’étape de sa mise en œuvre.

Le document de la PNSPE met pour la première fois l'utilisateur au centre des efforts à fournir. L'accent sur l'équité et l'universalité de l'accès assurera le respect du droit de tous les Congolais à l'eau potable. Ce sont surtout les 71,4 % des Congolais qui vivent en dessous du seuil de pauvreté qui vont bénéficier de ce focus. La PNSPE marque également un changement de paradigme dans le secteur de l'Eau. Elle ne fait plus la distinction entre les droits d'accès de la population urbaine et ceux de la population rurale, qui était depuis longtemps négligée et dépendait totalement des interventions ponctuelles. De ce fait, la PNSPE donne l'opportunité d'améliorer efficacement les conditions de vie des femmes et des filles vivant en milieu rural et péri-urbain, qui sont souvent obligées de parcourir des longs trajets impraticables pour approvisionner leurs familles en eau. La PNSPE énonce également le principe de la bonne gouvernance à tous les niveaux.

## CADRE INSTITUTIONNEL

La gestion du secteur de l'eau est répartie entre sept ministères et plusieurs organisations. Les domaines de responsabilités ne sont pas clairement définis. Les sept ministères concernés sont:

- Le Ministère du Plan. C'est lui qui coordonne les activités qui ont lieu dans le domaine de l'eau via le Comité National de l'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement (CNAEHA). Le 14 décembre 2015, un décret a porté évolution du CNAEA pour en faire le CNAEHA.
- Le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT). Sous le Programme National d'Assainissement (PNA), le MECNT a une responsabilité exécutive de prestation des services urbains d'assainissement.
- Le Ministère de l'Energie. Le Département de l'Eau et de l'Hydrologie du Ministère de l'Energie, quant à lui, supervise la REGIDESO, l'entreprise publique fournissant les services urbains d'approvisionnement en eau potable, mais également la SNEL, Société Nationale d'Électricité chargée du développement de l'énergie sous toutes ses formes dont hydraulique.
- Le Ministère du Développement Rural (MDR). Sous le MDR, le Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR) est en charge du développement des services ruraux et périurbains d'approvisionnement en eau potable.
- Le Ministère de la Santé. Via les Centres de Santé, ce Ministère intervient pour développer les sources d'eau améliorées dans les villages éloignés.
- Le Ministère des transports. Il intervient pour tout ce qui concerne la collecte de données hydrologiques.
- Le Ministère de l'Agriculture. Il est responsable pour la gestion de la pêche et des plans d'irrigation à petite échelle.

**Tableau synthèse des attributions des ministères, services et autres institutions publiques dans l'AEPA en RD Congo**

Attribution	MECNT: Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme													
	MSP: Ministère de la Santé Publique													
	MEn: Ministère du Développement Rural													
	MPL: Ministère de l'Energie													
	MITPR: Ministère du Plan													
	CNAEHA: Comité National de l'Action de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement													
	SNHR: Service Nationale de l'Hydraulique Rurale													
	REGIDESO: Entreprise publique en charge de distribution d'eau en milieu urbain (MPL)													
	DAS: Direction de l'Assainissement, auterolis Programme National d'Assainissement (PNA)/MECNT													
	DSSP: Direction des Soins de Santé Primaire (MSP)													
	DEH: Direction des Ressources en Eau (MECNT)													
	CNE: Commission Nationale de l'Energie (MEn)													
Coordination et Planification du secteur de l'Eau					x			x						
Politique Nationale du Service Public de l'Eau (PNSPE)			x	x				x					x	x
Mobilisation des ressources financières extérieures					x			x						
Infrastructures d'assainissement (eaux usées, pluviales et excréta)	x	x					x				x	x		
Infrastructures d'eau potable en milieu urbain et rural		x	x	x			x		x	x		x		
Normes relatives à l'assainissement des milieux	x	x											x	
Normes d'utilisation des eaux et du ur traitement	x	x											x	x
Hygiène et santé publique	x	x												
Contrôle technique des entreprises de production, transport et de commercialisation de l'eau				x								x		x
Formation des cadres														x

**Tableau Les principaux acteurs institutionnels du secteur Eau, Hygiène et Assainissement**

Niveau national	Niveau local	Niveau coordination
<p>-Différents Ministères (Plan, Environnement, Développement Rural, Ressources Hydrauliques et Électricité, Santé Publique, Enseignement, Décentralisation, ...) et services techniques</p>	<p>-Les ETDs (en milieu rural, les secteurs et chefferies) sont en charge de l'opérationnalisation des programmes et stratégies nationales. Il existe également des services techniques, par exemple les services de santé (Zones de Santé, Aire de Santé, etc.) et dans certaines zones des représentants du Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR), qui a pour mandat d'assurer le contrôle qualité de l'eau et des ouvrages hydro-sanitaires.</p>	<p>Le Comité National de l'Action de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (CNAEHA) est chargé de coordonner le secteur au niveau national et aussi provincial (CPAEHA)</p>

### 1.1.2.2 La gestion opérationnelle

La gestion opérationnelle est appelée à connaître des métamorphoses profondes conformément à la Loi sur l'Eau.

Pour l'heure, la Régideso et le Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR), respectivement en charge de l'approvisionnement en eau des milieux urbain et rural sont les deux agences clés au niveau opérationnel. Ces deux organisations se trouvent aujourd'hui dans une situation précaire et manquent souvent des ressources humaines, matérielles et financières qui leur permettraient d'accomplir leurs fonctions de manière efficace. Le manque d'entretien chronique et les pillages durant les conflits armés ont rendu la plupart du temps leurs installations et équipements obsolètes. Lorsque les agences disposent des compétences humaines nécessaires au bon fonctionnement, elles sont confrontées à un manque de moyens matériel expliquant la démotivation de son personnel.

Dans l'attente de la mise en application de la loi, les différents rôles et responsabilités entre les divers acteurs se répartissent comme suit.-

- La REGIDESO (zone urbaine)

Il s'agit de l'agence en charge de fournir l'eau potable en milieu urbain. La Régideso a pour rôle:

- L'étude et l'exécution des travaux d'aménagement de distribution d'eau et des installations annexes, c'est à dire l'établissement des distributions nouvelles, ou l'extension des distributions existantes.
- L'exploitation des réseaux de distribution d'eau et des installations annexes, (captage, réseau d'adduction et station de traitement des eaux à distribuer) ;

La gestion des ressources est difficile pour couvrir l'ensemble du territoire et les ressources humaines disponibles ne permettent pas à l'agence d'effectuer correctement les tâches qui lui sont demandées.

- Le CNAEHA

Le Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement - CNAEA fournit un mécanisme de coordination interministérielle. Il est en charge de la programmation et de la surveillance des sous-secteurs liés à l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau potable. Avec le décret du 14 décembre 2015, le CNAEA est devenu le CNAEHA.

Opérant au niveau politique et stratégique, le CNAEHA établit les objectifs de planification et est en charge de la mobilisation des ressources et de la facilitation avec les donateurs. Il s'agit d'un acteur essentiel pour les partenaires du développement. Malheureusement, les ressources limitées qui lui sont allouées ne permettent pas une approche intégrée pour la gestion des ressources en eau.

- Le SNHR (rural et péri-urbain)

Le Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR), est un service spécialisé du Ministère du Développement Rural et intervient au niveau rural et péri-urbain. Créé par un Arrêté départemental du 19 septembre 1983, ce service public de l'Etat a pour mission de :

- fournir de l'eau potable aux habitants des zones rurales et des périphéries des centres urbains en qualité et quantité suffisante ;
- contribuer à lutter contre les maladies hydriques ;
- promouvoir le regroupement des populations.

Le SNHR fonctionne de manière déconcentré. Le niveau national, basé à Kinshasa, organise la gestion administrative et technique. Au niveau des provinces, une coordination vient en appui aux stations situées localement et effectuant les interventions dans un rayon approximatif de 200 km.



Le Maniema dispose d'une coordination provinciale à Kindu et d'une station située à Kasongo.

- ASUREP (gestion communautaire)

Depuis 2006, sous l'impulsion de la coopération belgo-congolaise des alternatives de production et de distribution d'eau potable autonomes se développent et assurent de façon pérenne un service de base de qualité pour les populations en milieux ruraux et péri urbains. Il s'agit des – Associations des Usagers des Réseaux d'Eau Potable (ASUREP).

Ce principe de gestion communautaire vise à rapprocher les bénéficiaires de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion du service. La structuration des usagers s'effectue selon le principe suivant :

- Les ménages d'une rue ou d'un village élisent un représentant qui siège à l'Assemblée Générale (AG) de l'Association d'Usagers du Réseau d'Eau Potable (ASUREP) ;
- L'AG élit en son sein un Conseil d'Administration (le CA est composé des 7 personnes, qui vont bénéficier de jeton de présence aux réunions) ;
- Le CA recrute l'UG (Unité de Gestion) composée d'une équipe de 5 à 6 salariés (plus le nombre de fontainiers nécessaires) en charge de l'exploitation, la maintenance et la collecte des recettes. L'UG sera responsable de la gestion journalière du réseau. Ces employés sont sélectionnés et recrutés sur base d'un appel à candidature lancé au niveau du quartier ou du village, suivant des critères spécifiques aux postes à pourvoir. A côté de l'intégrité et des qualités techniques, le fait de résider dans le quartier ou le village est l'un des critères principaux pour faire partie de l'un de ces trois organes.

L'ASUREP, formalisée en ASBL enregistrée, est souveraine et autonome pour la gestion du service public de l'eau (réponse à la demande, détermination du prix de l'eau, affectation du résultat). À l'issue du Projet, elle est propriétaire du système. La viabilité d'une ASUREP est généralement garantie lorsqu'au minimum 5.000 personnes (chiffre moyen dépendant des conditions d'exploitation locales) sont desservies par le réseau.

Au niveau national, une fédération des ASUREP existe depuis le 28 août 2011. Il s'agit de la FEDASU ayant entre autres comme missions :

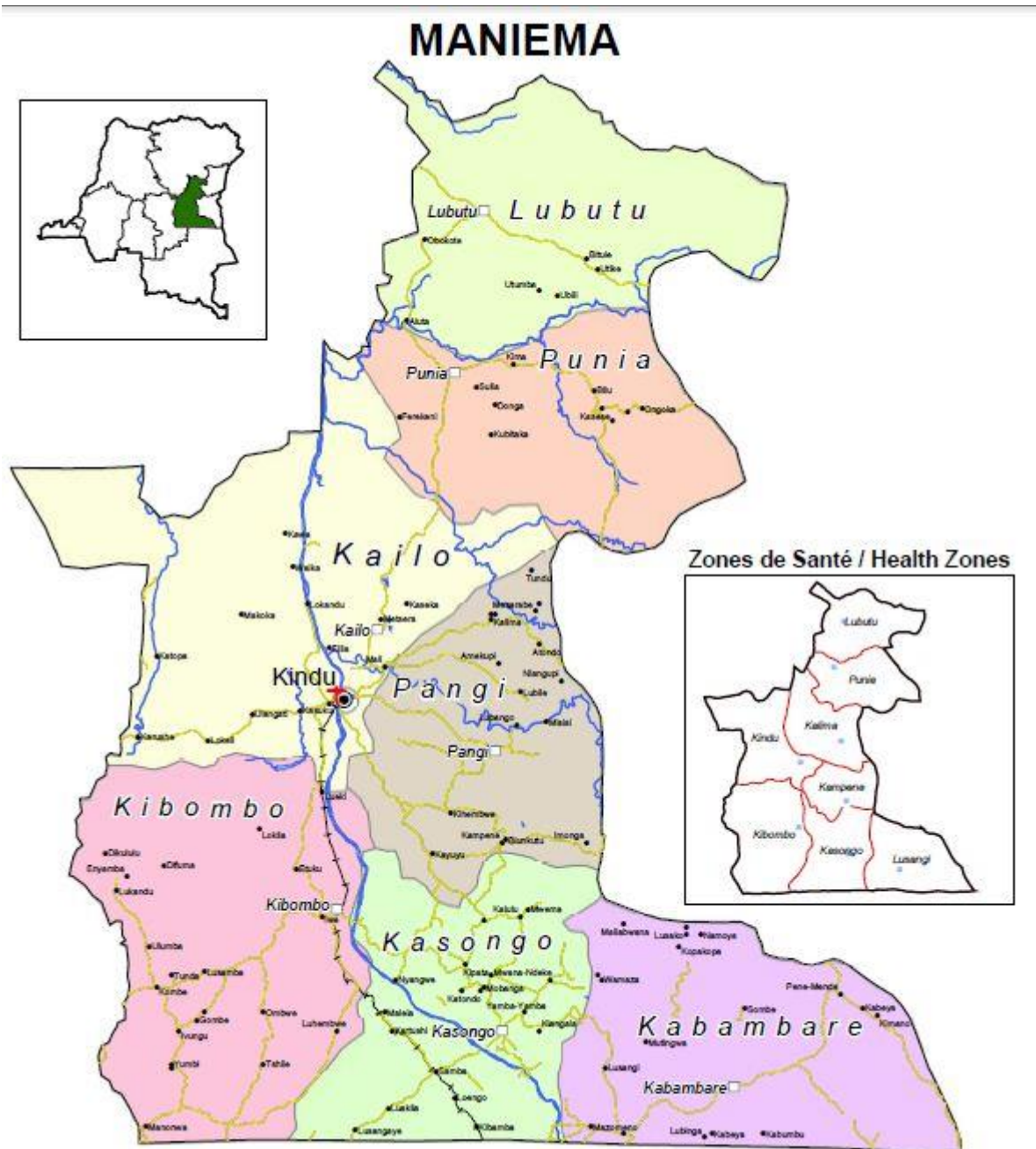
- L'appui technique aux membres ;
- L'appui juridique (audience auprès des pouvoirs publics, conseils juridiques, ...) ;
- L'arbitrage des conflits internes ;
- La consolidation et sécurisation de la gestion des réseaux ;
- La régulation.

Au niveau des provinces, certaines ASUREP se regroupent également en inter-ASUREP ou coordination des ASUREP. Ainsi, l'Inter ASUREP Maniema existe depuis août 2012 avec des statuts notariés comme acte juridique et d'une autorisation de fonctionnement de la province. Elle comprend tous les Présidents des ASUREP opérationnelles et non fonctionnelles, ainsi que leurs Vice-Présidents et secrétaires, mais afin d'améliorer son fonctionnement un renforcement des capacités opérationnelles et organisationnelles est nécessaire. L'Inter-ASUREP a pour but de mettre en commun les expériences de chaque ASUREP et de créer un cadre efficace pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent aux différents membres. Cet organe jouera un rôle important dans la capitalisation des leçons apprises.

## 1.2 Contexte général du Maniema

La province du Maniema est située à l'est de la République démocratique du Congo. Elle est une des provinces de la RDC non démembrée. Elle est entourée de l'ex province du Kasai-Oriental à l'ouest, de l'ex province Orientale (Haut Zaïre) au nord, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu à l'est, et de l'ex Katanga au sud. Elle compte 2,2 millions d'habitants et couvre une surface de 132 250 km<sup>2</sup>, ce qui représente une densité de population de 17 habitants /km<sup>2</sup>.

Figure 1 Carte du Maniema



Les deux tiers nord de la province sont essentiellement couverts d'une forêt dense et humide, entrecoupée de quelques zones agricoles. Le tiers sud du Maniema est principalement occupé par une savane arbustive entrecoupée aussi de quelques zones agricoles.

L'activité économique principale est l'agriculture, soit les productions végétales comme le riz, l'arachide, le manioc, le maïs et la banane servant à l'alimentation humaine. L'élevage de type traditionnel est présent, mais reste très peu développé. Les autres activités économiques de la province sont l'exploitation du bois et des minerais. Par ailleurs la province est très déficitaire en énergie, malgré des potentialités importantes (surtout hydroélectriques).

Lors des deux guerres du Congo de 1997 à 2003, le Maniema a été l'un des lieux importants d'affrontements. La province a été occupée par l'armée rwandaise et les rebelles jusqu'à l'instauration de la période de transition et les élections de 2006. La province garde des séquelles importantes de cette période de troubles tant au niveau de la population que des dommages subis par les infrastructures.

Administrativement, la province du Maniema comprend une ville, Kindu, la capitale, 7 territoires subdivisés en 21 secteurs et chefferies. Kindu compte officiellement une population de 250 000 habitants et est située sur le fleuve Congo. Kindu est une ville enclavée dans la forêt équatoriale reliée par le fleuve à Kisangani et par le réseau ferroviaire à Lubumbashi. Un aéroport dessert la ville.

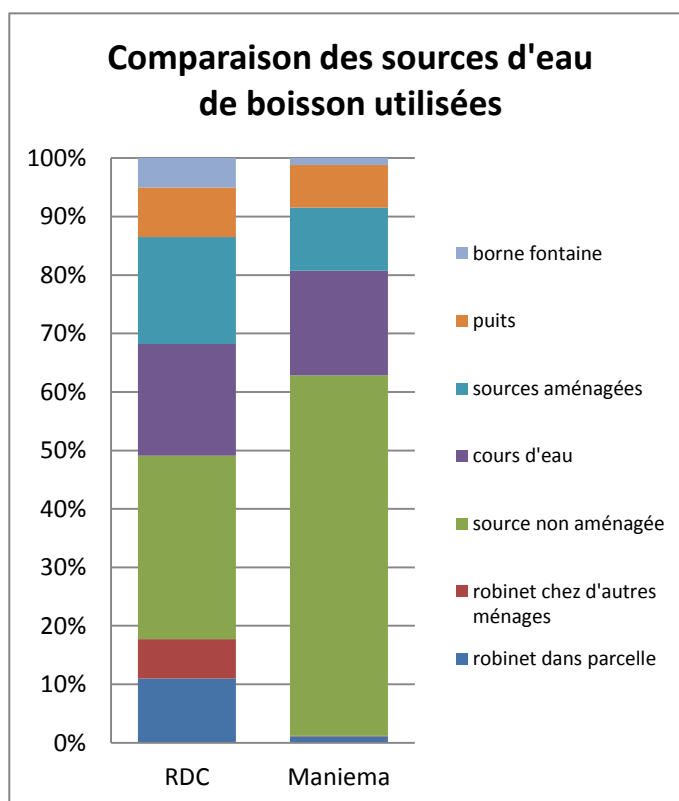
Le climat est marqué par des températures variant de 25° à 30° chaque mois de l'année et des précipitations annuelles entre 1800 et 2000 mm L'année est divisée en deux saisons : la saison sèche sur juin/juillet/août, et la saison humide sur le reste de l'année.

### 1.3 Contexte de l'approvisionnement en eau et en assainissement dans le Maniema

#### 1.3.1 Etat des lieux général et sources d'approvisionnement en eau potable

Les habitants de la province du Maniema connaissent de réels problèmes d'accès durable à l'eau potable (20 % de la population seulement y a accès<sup>1</sup>). En effet, en périphérie de Kindu et dans les milieux ruraux l'eau potable n'est pas présente en quantité et de qualité suffisante. Un approvisionnement en eau d'une mauvaise qualité facilite la prévalence de maladies hydriques. Encore l'année 2015, des cas de choléra ont été enregistrés dans la ville de Kindu.

En 2009, une étude a été menée par le PNUD. Elle a souligné que « l'accès à l'eau connaît un retard très important » dans le Maniema. « Beaucoup de ménages boivent l'eau provenant de sources non aménagées (62,1 %) ou de cours d'eau (18 %). Seuls 10,9 % des ménages disposent de source aménagée. »<sup>2</sup>



<sup>1</sup> L'eau potable est une eau ayant des caractéristiques microbiennes, chimiques et physiques qui répondent aux directives de l'OMS ou aux normes nationales relatives à la qualité de l'eau de boisson. L'eau de boisson désigne l'eau utilisée à des fins domestiques, la boisson, la cuisine et l'hygiène personnelle. (Voir définitions proposées par l'OMS : [http://www.who.int/water\\_sanitation\\_health/mdq1/fr/](http://www.who.int/water_sanitation_health/mdq1/fr/), visité le 19/02/2016)

<sup>2</sup> PNUD, Province du Maniema, Pauvreté et conditions de vie des ménages, mars 2009, p.15.

La province du Maniema est une des provinces où les engagements financiers pour le secteur de l'eau en milieu rural et urbain sont le moins importants. L'engagement financier annoncé par le CNAEA pour la période 2010-2015 était de 0.2 % contre 28.5 % pour Kinshasa.

#### **1.3.1.1 Les principales sources d'approvisionnement**

##### ○ L'eau des sources

La grande partie de la population du Maniema recourt à des sources pour son alimentation en eau potable qu'elles soient aménagées ou pas. En période de sécheresse, ces sources tarissent pour la plus grande partie. Pour ce type de ressources, la corvée est manifeste, car les sources sont souvent localisées à des distances importantes. Le temps dédié à cette tâche est donc long, soit plusieurs heures par jour.

Les sources non aménagées posent aussi la question de la qualité de l'eau qui peut avoir des conséquences importantes sur la santé des populations.

##### ○ Les puits

Les puits sont creusés principalement de manière manuelle, certains sont protégés et d'autres pas. On en compte des centaines, surtout dans la ville de Kindu. Leur profondeur moyenne varie de 6 à 12 m. Le SNHR Maniema a acquis du matériel de forage. Grâce à l'intervention des organisations internationales (OXFAM, CICR, MERLIN, UNICEF,...) quelques puits profonds ont été réalisés selon les règles de l'art. Ces forages ont été équipés de pompes à motricité humaine ou pompes manuelles, notamment de marque « India Mark II ».

Deux problèmes se posent quant à l'utilisation des puits : la pérennité de la ressource et la qualité de l'eau.

- La plupart de ces puits tarissent pendant la saison sèche (par exemple ceux de la Commune d'Alunguli à Kindu), ce qui amplifie le problème d'accès à l'eau potable à travers toute la province pendant cette période de l'année.
- Les eaux extraites de ces différents puits ne sont pas analysées quant à leur potabilité (par rapport aux normes OMS).

##### ○ Les eaux de surface (fleuve Congo et rivières)

Le recours à l'eau du fleuve et des rivières est une habitude de la population du Maniema, surtout en saison sèche, car la quasi-totalité des puits et des quelques sources aménagées tarissent. L'eau du fleuve et des rivières n'est pas potable et la population en est consciente, mais l'utilise quand même, faute d'alternative. L'eau puisée dans ces conditions est chargée en particules solides et contaminée bactériologiquement, donc impropre à la consommation. Comme pour les sources, le puisage de l'eau dans le fleuve ou les rivières, est un travail pénible qui prend beaucoup de temps

#### **1.3.2 L'assainissement au Maniema**

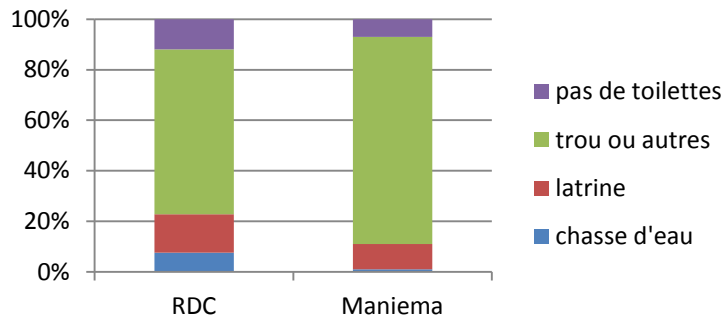
Les responsables des institutions sanitaires du Maniema ont déploré au cours de l'année 2015 une recrudescence du choléra et des maladies de la peau, liées surtout à la consommation d'une eau non potable et souillée. L'évacuation des déchets solides et liquides s'effectue principalement par enfouissement, mais aussi par déversement dans le fleuve ou les cours d'eau qui sont utilisés comme dépotoirs.

A titre illustratif, la ville de Kindu n'a aucun lieu de décharge, aucun service de ramassage d'ordures, à part l'organisation ponctuelle des travaux collectifs appelés communément « Salongo ».

En ce qui concerne l'évacuation des excréta, quelques habitations disposent des latrines dites

« améliorées », permettant une évacuation plus ou moins acceptable des excréments. Mais dans la plupart des cas, les fosses des latrines ne sont pas étanches et sont le plus souvent situées à proximité des puisards qui servent à l'alimentation en eau « potable », ce qui explique la recrudescence des épidémies de choléra.

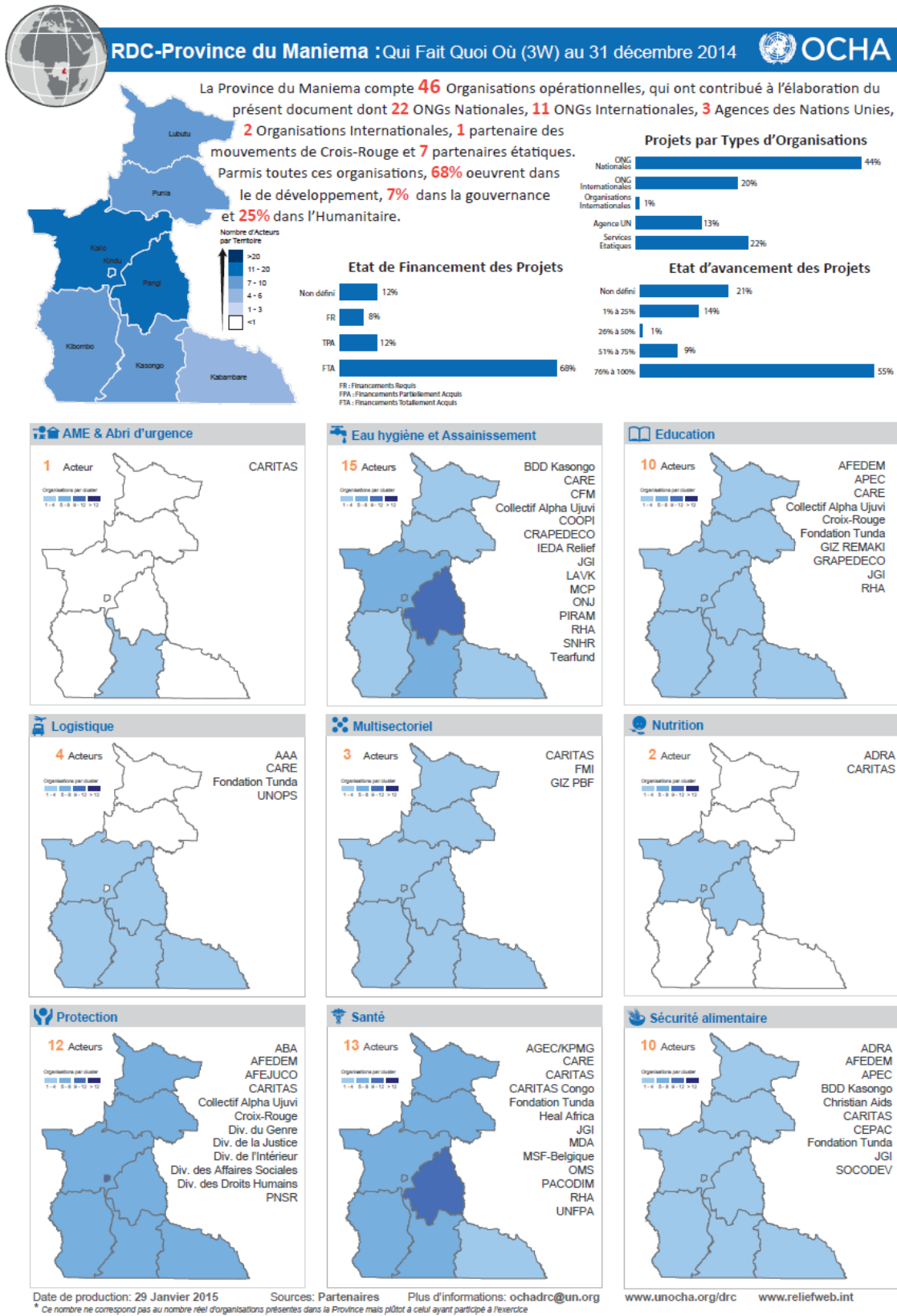
### Comparaison des types de toilettes utilisés



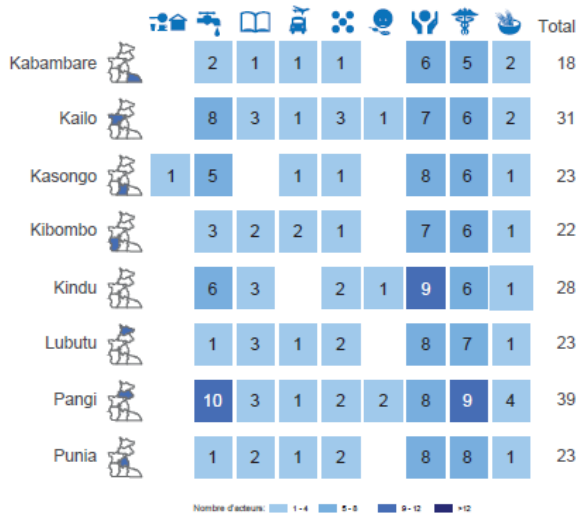
D'une manière générale, les habitants du Maniema utilisent le fleuve, les rivières et la forêt comme lieu d'aisance. On s'aperçoit également que la population ne fait pas le lien entre ustensile ou le récipient dans lequel l'eau est conservée ou bue et l'eau qui a servi à le laver, car, disent-ils, ils utilisent une eau dite potable pour la boisson et une autre dite « impropre à la boisson » pour la lessive et la vaisselle. Ceci démontre une insuffisance de connaissance en hygiène et explique en partie la prépondérance des maladies d'origine hydrique.

## 1.4 Les acteurs intervenant dans le Maniema

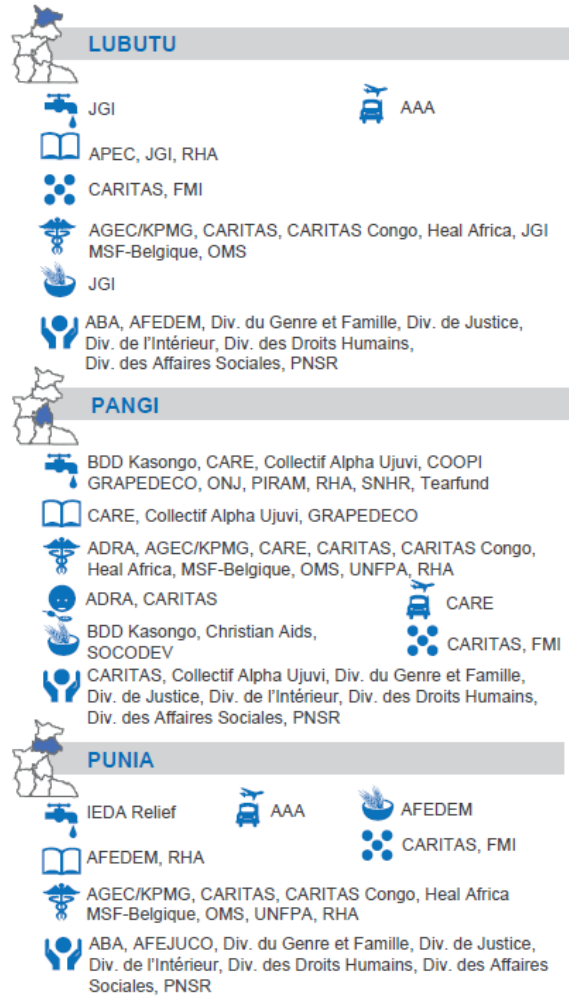
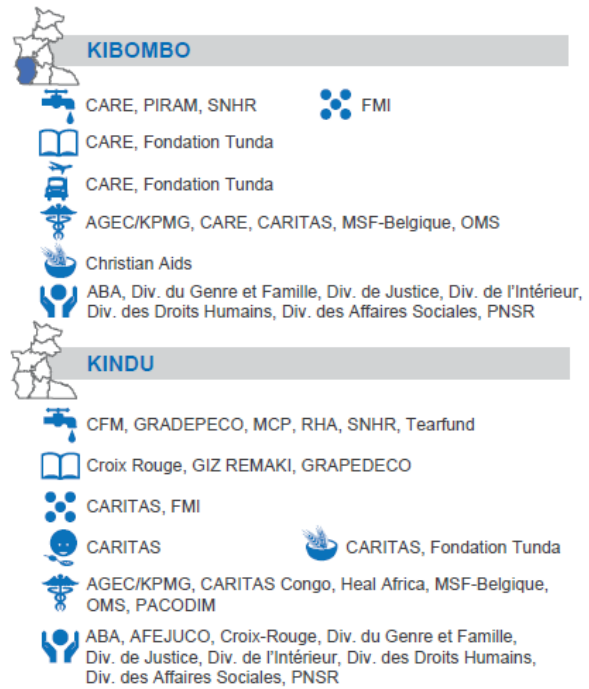
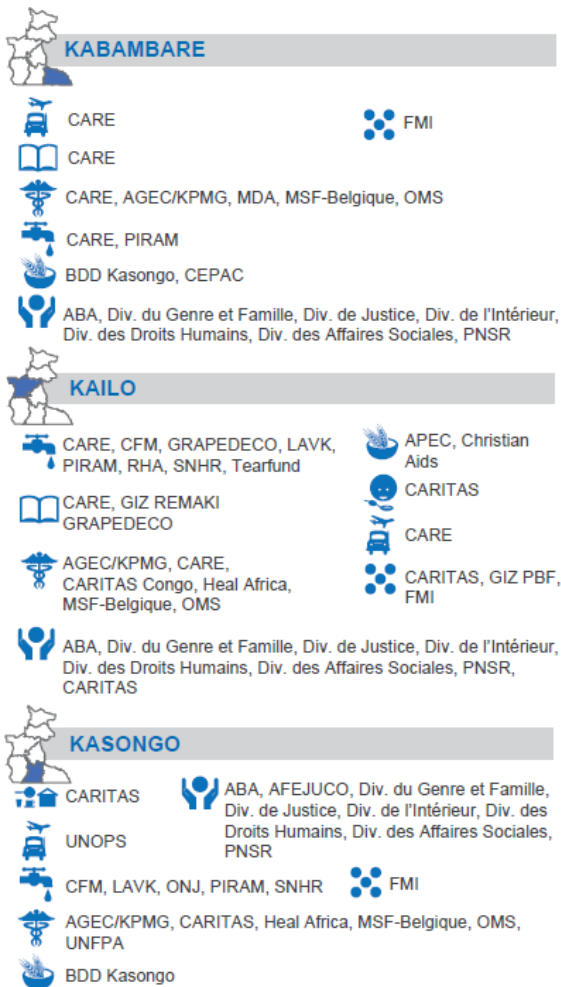
Les cartes ci-dessous présentent la répartition géographique des différents acteurs intervenants dans la région tous secteurs confondus.



## Nombre d'acteurs par territoire et par cluster



## Liste d'acteurs par territoire et par cluster



### 1.4.1 Les principaux acteurs intervenant dans le domaine de l'eau potable et l'assainissement dans le Maniema

Une série d'acteurs sont diversement impliqués dans le domaine de l'eau comme suit :

- **Tearfund** réhabilite le réseau d'eau potable de la REGIDESO de Kasongo (situé au sud de Kindu, territoire de Kasongo) par la reconstruction d'un réservoir de 200 m<sup>3</sup> et la mise en place d'une adduction semi gravitaire. Elle intervient aussi à Kikungwa, à 10 km de Kalima (territoire de Pangji), et a exécuté un mini réseau d'eau potable gravitaire. Différentes sources ont été aménagées dans la province du Maniema et notamment sur l'axe reliant Kindu à Kibombo.
- **Caritas Congo** intervient dans l'aménagement des sources dans tous les territoires de la province du Maniema.
- **MSF /France** s'est lancée aussi dans le traitement de l'eau au moyen du chlore et à l'aménagement des sources dans la périphérie de Kindu. De plus, lors de l'apparition du choléra à Kindu et en périphéries fin 2015, MSF France est intervenue pour soigner les malades.
- **Solidarité Internationale** intervient dans l'aménagement des sources dans les quartiers périphériques de Kindu.
- **REGIDESO** : cette agence rattachée au Ministère de l'Energie intervient principalement dans le centre-ville de Kindu.
- **SNHR** : cette agence rattachée au Ministère du Développement Rural intervient dans les travaux de forage mécanique des puits en périphérie de Kindu et dans les zones rurales de la province.
- **UNICEF** : cette agence des Nations Unies intervient dans l'aménagement des sources dans les quartiers périphériques de Kindu. Elle soutient financièrement et techniquement le programme « Villages et écoles assainis » à travers toute la province du Maniema.

#### 1.4.1.1 Ecoles et Villages Assainis

L'objectif du Programme Ecole et Village Assainis (EVA), est la réduction de la mortalité infantile et de la propagation des maladies d'origine hydriques, ainsi qu'un accès à l'eau potable favorisé dans les zones rurales et périurbaines. Lancé en 2006, le premier cycle d'activités s'est achevé en 2012. Une deuxième phase 2013-2017 est en cours sur l'ensemble de la RD Congo.

Ce programme est exécuté conjointement par le SNHR et le CNAEHA, pour la réalisation des activités sous la coordination du Ministère de l'Education pour la partie du programme liée aux collèges assainis et par le Ministère de la Santé pour la partie du programme liée aux villages assainis. Les PTF appuyant ce programme sont principalement DFID, UNICEF, JICA et USAID.

L'approche est d'activement impliquer les communautés et les bénéficiaires dans la conception, la mise en exécution et la supervision des activités. Lorsque les communautés ou les écoles atteignent les normes d'hygiène et des installations sanitaires, elles sont attestées comme 'villages propres' ou 'écoles propres'. Pour atteindre ce niveau, 90 % de la communauté doivent avoir des latrines familiales, une source sûre d'eau potable et un comité de santé local.



#### 1.4.1.2 PIRAM

Le Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province du Maniema (PIRAM) du FIDA, (Prêt OFID n° 1236P et Don FIDA n° DSF-8023-ZR), est entré en vigueur le 16 décembre 2010. Il a pour objectif général de contribuer à réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et d'améliorer les conditions de vie des communautés de base vivants dans la province du Maniema. Les objectifs spécifiques s'articulent autour de deux axes majeurs :

- Augmenter les revenus des communautés vivant dans la zone, grâce, d'une part, à la relance de la production agricole, piscicole et d'élevage, et, d'autre part, à l'amélioration de l'accès au marché des produits agricoles ;
- Améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, eau potable).

Le projet comporte 4 composantes : la réhabilitation des infrastructures et des voies de desserte agricole ; la relance de l'agriculture et de la pêche ; l'amélioration de la situation sanitaire et de l'accès à l'eau potable de la population ; et la coordination et gestion du programme.

La zone d'intervention comprend 4 bassins de production dans les territoires de Kasongo, Pangi, Kabambare, Kibombo et l'hinterland de Kindu.

Au niveau de l'accès à l'eau potable et l'assainissement, le PIRAM intervient dans l'aménagement des sources dans l'hinterland de Kindu et le long des axes routiers qu'il est en train de réhabiliter. Il projette aussi de réhabiliter l'adduction d'eau potable de la Cité de Wamaza Kibangula dans le territoire de Kabambare même si l'appel d'offres lancé a été infructueux.

#### 1.4.2 Leçons tirées du projet AEPa dans le Maniema (phase 1)

Partant des observations du projet AEPa et de la phase qui a eu lieu dans le Maniema, différentes leçons peuvent être tirées de ces activités. Elles portent tant sur la réalisation des travaux que sur la création et le suivi des ASUREP.

En ce qui concerne la réalisation des travaux :

- La ressource en eau est assez facilement exploitable (avec une quantité suffisante et une qualité correcte). Les 5 sources identifiées et captées sont fonctionnelles et permettront d'alimenter les différents réseaux prévus.
- La qualité des ouvrages réalisés au Maniema est globalement correcte et respecte la plupart du temps les règles de l'art. La durabilité des ouvrages dépend principalement du sérieux de la gestion et de la maintenance. La réalisation de travaux à l'entreprise est compliquée dans le contexte particulier du Maniema où l'isolement géographique ralentit les marchés publics et rend difficile un approvisionnement régulier (matériaux spécifiques non disponibles sur place, prix plus élevés que ceux pratiqués normalement). Les offres des entreprises sont souvent surévaluées afin de couvrir les risques liés à l'isolement géographique de la Province.
- La réalisation de travaux en régie a permis des résultats de qualité, même si plusieurs années d'activités ont été nécessaires.
- Les budgets ont été sous-estimés notamment à cause des difficultés logistiques importantes du Maniema. Les possibilités d'achat localement sont limitées et le transport est difficile. Le manque de personnel qualifié et le contexte politique local particulier peuvent générer également des obstacles imprévisibles.
- La partie de recherches et d'études a été beaucoup plus longue que prévue, car les ressources en eau identifiées lors de la formulation et désignées dans les deux DTF (phase 1 et 2) se sont avérées inutilisables. De plus, le manque de relief autour de Kindu n'a pas permis

la construction des réseaux gravitaires envisagés en premier lieu ; aussi des systèmes de pompage mécanique ont été mis en œuvre.

- Le coût des travaux réalisés était le double du budget disponible pour réaliser l'ensemble des infrastructures des 5 réseaux prévus. Le budget total de 2,9 millions d'Euros a permis d'alimenter en eau potable 53 mille personnes environ, ce qui représente un investissement de 54 € / personne, soit le double de ce qui était prévu, mais qui est toujours la moitié du coût pour la réalisation d'un réseau type « REGIDESO ».

La gestion communautaire du service de l'eau :

- Par manque de temps et des moyens financiers, l'accompagnement des ASUREP ne s'est pas effectué de façon efficiente.
- Les capacités d'accompagnement sont assez faibles dans la région du Maniema. Les ONG locales sont multiples mais sans réelle capacité opérationnelle, caractérisées la plupart du temps par un niveau professionnel et théorique assez bas.
- L'isolement de Kindu a rendu difficile un appui extérieur, c'est ainsi qu'aucun appui à partir de la représentation de la CTB Kinshasa n'a pu être envisagé.
- Les ASUREP n'ont donc pas eu un accompagnement suffisant (une durée de 2 - 3 ans minimum est le temps nécessaire pour apprendre à gérer correctement un réseau d'AEP). Il conviendra dans le nouveau projet d'être certain de pouvoir garantir à chaque ASUREP l'accompagnement nécessaire (technique, administratif et financier).

**Tableau 3 Etat des réseaux (phase 1)**

MINI RESEAU	LOCALISATION	POPULATION	OBSERVATIONS
RVA KASOA	Rive gauche de Kindu	10 000	Opérationnel depuis avril 2011
			10 BF, 2 autres ont été construites et durée d'accompagnement de l'ASUREP acceptable. Ce réseau dessert aussi l'Hôtel Karibu par pompage. Nécessité de réhabilitation du captage et construction du bureau de gestion de l'ASUREP
KAILO	Cité de Kaïlo	18 000	Opérationnel depuis novembre 2011
			16 BF et branchement de l'Hôpital général de Kaïlo, pas d'accompagnement de l'ASUREP faute de temps et de moyen. Nécessité d'un appui technique et construction d'un bureau de gestion pour l'ASUREP
BASOKO	Rive gauche de Kindu	25 000	Opérationnel depuis août 2012
			25 BF, pas d'accompagnement de l'ASUREP faute de temps et de moyens Après un temps d'exploitation, refus de la consommation de son eau tirée du forage par les bénéficiaires à cause de son goût salé. D'où nécessité de trouver des ressources alternatives
TOKOLOTE BRAZZA et LUMBULUMBU & MAKOPE	Rive gauche de Kindu	45 000	Non opérationnel
			Etudes topographiques et hydrauliques réalisées, ainsi que les plans. Les émergences trouvées et aménagées à 100 % donnant 15 l/s = 54 m <sup>3</sup> /h, soit 1296 m <sup>3</sup> /jour, ces sources sont localisées à Lomata. Pose d'un km de canalisation de PVC 160 PN 10 et la construction d'une BF et d'un abri de sentinelle pour l'alimentation gravitaire du village de Katako et de la ville de Kindu Reste à construire, la sous station de pompage, les ouvrages de stockage et de distribution d'eau, et à poser les canalisations
ALUNGULI	Rive droite de Kindu	70 000	Non opérationnel
			Etudes topographiques et hydrauliques réalisées, ainsi que les plans. Les émergences trouvées et aménagées à 80 % donnant 8 l/s = 28 m <sup>3</sup> /h, soit 672 m <sup>3</sup> /jour, ces sources sont localisées au PK 9 de la RN 31 ou route Kalima Reste à parachever le captage, la sous station de pompage, le refoulement, les ouvrages de stockage et de distribution (Travaux en cours pour la REGIDESO sous financement de l'Etat congolais)

### 1.4.3 Autres interventions de la coopération belge dans le Maniema

#### 1.4.3.1 FAMIKILO

L'intervention « Appui aux Familles des Militaires des camps de Kindu (2<sup>ème</sup> phase) et Lokandu » - FAMIKILO - était axée sur la construction de logements pour les familles de militaires basés dans la province du Maniema. Le projet comprenait deux volets : (a) la seconde phase de FAMIKI débuté en 2009 dans le camp de Lwama situé dans la ville de Kindu et (b) la première phase de FAMIKILO qui démarra dans le camp située dans le village de Lokandu. L'objectif général du projet est de contribuer à la consolidation de la sécurité avec le rétablissement de l'Autorité de l'Etat dans la partie Est de la RDC et dans la province du Maniema en particulier. L'objectif spécifique du projet est d'améliorer les conditions de vie des familles des militaires des camps de Lwama et Lokandu.

Le projet prendra fin en 2017 et est doté d'un budget de 5.25 M€.

#### 1.4.3.2 PRECOB

**Le Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses** (PRECOB, € 11,7 millions) a pour objectif spécifique de renforcer les compétences et l'expertise des agents de développement dans les 3 secteurs prioritaires (désenclavement, agriculture et éducation) et les 6 régions (Kwilu-Kwango, Kasai-Oriental, Tshopo, Maniema, Katanga, Equateur) ciblées par le PIC au bénéfice des institutions et de la population. Au moins 50 % des bourses doivent être attribuées aux femmes.

Ce programme bourses a débuté en 2013.

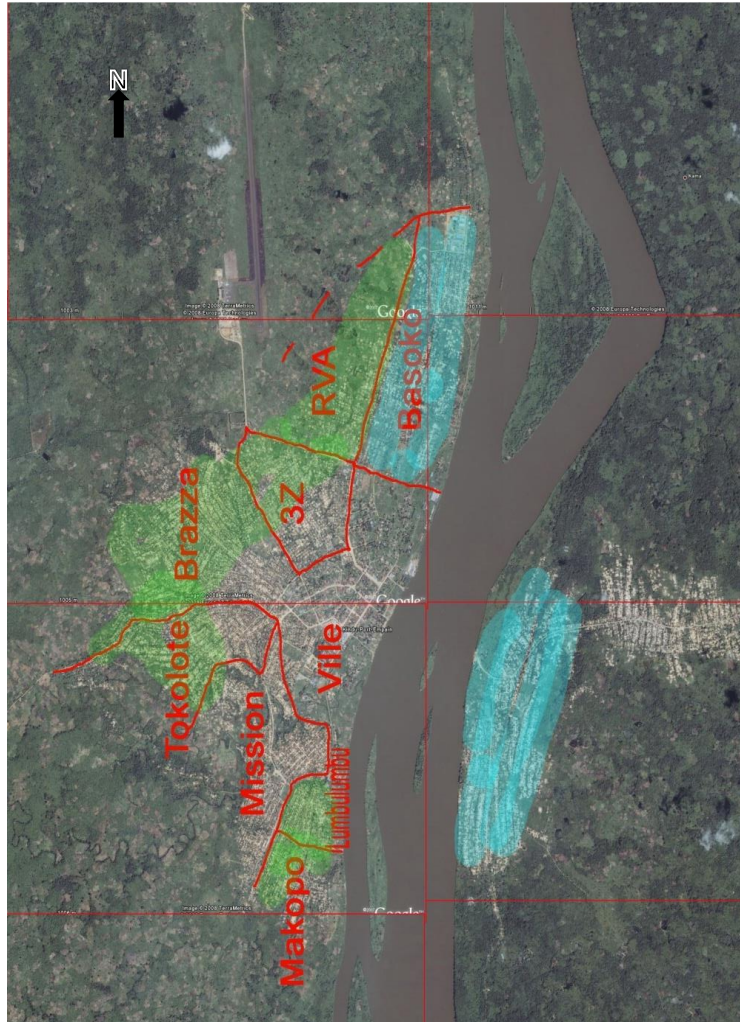
## 1.5 Localisation et contexte des zones d'intervention

Dans la région du Maniema, trois zones sont identifiées pour la mise en œuvre du projet.

### 1.5.1.1 La ville de Kindu

- o Contexte

Figure 2 Carte du découpage en quartier de la ville de Kindu



La ville de Kindu (chef-lieu de la province du Maniema) compte plus de 250.000 habitants situés de part et d'autre du fleuve Congo. Le réseau existant ne permet pas de répondre aux besoins actuels.

La REGIDESO dispose d'un réseau qui couvre le centre-ville, les quartiers 3 Z et la Mission.

La rive droite de Kindu (quartier Alunguli) sera gérée par la REGIDESO après les travaux actuellement en exécution sous financement du gouvernement congolais à partir des émergences localisées au PK 9 de la RN 31 ou route Kalima et captées par le projet AEPA/Kindu. Ces travaux permettront l'alimentation d'un réseau de 70.000 habitants et sont effectués sur base des plans réalisés par l'ancien projet de la CTB.

Sur la rive gauche, ses installations datent des années 1950 et fonctionnent uniquement quand l'électricité est fournie par la SNEL. L'eau distribuée est théoriquement traitée pour assurer la potabilité, mais en absence des réactifs nécessaires, l'eau est simplement filtrée la plupart du temps. Le rendement de ce réseau est faible à cause de sa vétusté (nombreuses fuites) et ne dessert que

quelques centaines d'abonnés auxquels il faut ajouter les institutions officielles. Actuellement la REGIDESO Kindu n'est plus opérationnelle qu'à travers son unique borne fontaine (BF) localisée sous son château du centre-ville. Son système est très fragile puisque son fonctionnement est tributaire, comme signalé ci-haut, de la fourniture de l'énergie électrique, de l'intervention de sa Direction générale de Kinshasa et de certains bailleurs, comme le CICR, pour l'achat des intrants.

Avec le projet AEPA/Kindu, les habitants des quartiers RVA Kasoa, Basoko et Katako (BF de Bwana Ndeke) à Kindu ont pris l'habitude d'aller s'approvisionner aux BF des mini réseaux mis en œuvre par le précédent projet CTB (description des acquis et leçons apprises du projet ci-dessous, voir 1.6).

Le réseau Basoko est alimenté en eau par un puits foré par la MONUSCO, mais l'eau captée est malheureusement salée et ne correspond pas aux normes de potabilité de l'OMS. Elle est impropre à la consommation. La population refuse cette eau. Ce réseau n'approvisionne dès lors que la base vie où logent les équipes de techniciens chinois. Les BF ne sont plus opérationnelles car non-utilisées (robinets démontés et conduites bouchonnées pour éviter leur vol). Les besoins en eau de ce réseau sont estimés entre 100 et 150 m<sup>3</sup>/ jour maximum.

#### o **Interventions**

La CTB est intervenue au Maniema dans le cadre du projet AEPA<sup>3</sup> (phase 1) entre 2006 et 2012. Le budget total était de 2.883.043 Euros. Il a permis le captage de 5 sources, la réalisation de 2 réseaux en régie (RVA Kasoa à Kindu et un autre réseau dans la Cité de Kaïlo) ainsi que le contrôle et le suivi de la construction en entreprise du réseau de Basoko à Kindu. En plus des travaux d'infrastructure, le projet a développé les activités de communication et de formation des ASUREP chargées de gérer ces réseaux.

A la clôture du projet, trois réseaux étaient opérationnels sur les 5 prévus ; les travaux de construction de deux réseaux (Tokolote-Brazza et Alunguli) ayant été suspendus par insuffisance budgétaire. Les études techniques (études topographiques & hydrauliques + plans d'ouvrages et aménagement des ressources) ont été réalisées et sont disponibles. Le projet précédant a permis de fournir de l'eau à 53.000 personnes alors que l'objectif spécifique prévoyait 143.000 personnes.

<sup>3</sup> Ce Programme pilote prévoyait le développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans plusieurs provinces de la RDC.

**Tableau 4 Réalisation du AEPA/Kindu Maniema (phase 1)**

Source	Réseau lié	Etat de la réalisation	Population desservie (prévisions)
Lumata	Tokolote Brazza	Non réalisé	45.000
Kasoa	RVA Kasoa	Réalisé en régie	<b>10.000</b>
PK 9	Alunguli	Non réalisé	70.000
Basoko (forage existant de la MONUSCO)	Basoko	Réalisé à l'entreprise	<b>25.000</b>
Mususa	Kailo	Réalisé en régie	<b>18.000</b>

### 1.5.1.2 La Cité de Kailo

#### o Contexte

La Cité de Kailo est le Chef-lieu du Territoire de Kailo. En 2008, la Cité comptait environ 26.000 âmes. C'est une agglomération localisée à 75 km de la ville de Kindu sur la rive droite du fleuve Congo, qui a toujours tiré l'essentiel de ses ressources, des activités minières de l'entreprise SOMINKI (Société Minière du Kivu), devenue SAKIMA. On y note la présence d'une piste en terre battue qui dessert des avions de type petit porteur.

Pour ce qui est de la desserte en eau potable, la Cité de Kailo a bénéficié d'un petit réseau installé par SOMINKI dans le petit quartier réservé à ses cadres où l'eau était pompée à partir d'une rivière et traitée avant sa distribution. Avec les différentes guerres qu'a connues le pays, toutes ces installations n'existent plus, les câbles ont été volés et le système de pompage d'eau démonté. Aujourd'hui, on voit par-ci par-là, la présence de quelques pylônes électriques et de canalisations, mais sans courant ni eau. A la place, ce sont des groupes électrogènes, panneaux photovoltaïques et lampes tempêtes qui aident à illuminer la Cité. Pour l'eau potable, la population est retournée aux rivières et aux puits traditionnels.

Il n'existe pas à Kailo de système de collecte des déchets solides, ni de réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées. L'assainissement des eaux usées est exclusivement de type individuel et souvent rudimentaire. Néanmoins, certaines maisons du camp de la SOMINKI sont pourvues des fosses septiques et de puits perdus. Pour le reste de la population de la Cité, l'élimination des eaux usées s'effectue au niveau de la parcelle.

#### o Interventions

Quelques rares sources ont été aménagées (à Mitondo et Misusa) par certains bailleurs comme Tear fund, MERLIN ou UNICEF, mais la plupart de ces sources tarissent souvent en saison sèche. Un puits équipé d'une pompe manuelle aménagé par le SNHR desservait l'Hôpital général de référence de Kailo et la population environnante, mais tombait souvent en panne par manque de maintenance. Avant le projet AEPA/Kindu, la population de la Cité de Kailo n'utilisait que les sources de Mitondo et de Misusa pour l'eau de boisson, la SNEL et la REGIDESO n'y étant pas présentes.

Les réseaux de la Cité de Kailo localisés à la rive droite du fleuve Congo le long de la RN 31 ont été planifiés à la phase 2 du projet AEP/Kindu Maniema. Suite à l'état d'enclavement de la Cité de Kailo (état de la RN 31) et la difficulté de trouver une entreprise qualifiée, les travaux ont été réalisés en régie.

Les études hydrauliques, topographiques et de dimensionnement des ouvrages ont été réalisées par le Bureau VSI Afrique sous la supervision du projet. Il a été mis en œuvre et comprend : un système mixte de refoulement et gravitaire avec 8 km de canalisations, un captage de 10 l/s = 36 m<sup>3</sup>/h, soit 864 m<sup>3</sup>/jour, un réservoir en BA semi enterré de 125 m<sup>3</sup> posé sur la colline Mususa, 16 BF et un branchement à l'Hôpital général de référence de Kailo, une station de pompage avec une pompe de surface Grundfos de 45 m<sup>3</sup>/h, un abri machine avec un groupe électrogène Kipor de 30 KVA, et une ligne électrique de 200 m. Une BF a été aménagée sur le site de captage de Misusa pour la population environnante par la suite.

Ce réseau a été mis en service en novembre 2011. Sa gestion est assurée par une ASUREP dont l'accompagnement n'a pas eu lieu, faute de temps et des moyens financiers. C'est la principale raison qui explique pourquoi le fonctionnement de ce système n'est pas efficient. En effet on y enregistre beaucoup de problèmes techniques et de gestion.

### 1.5.1.3 La ville de Lokandu

Figure 3 Carte de la cité de Lokandu





### o Contexte

Le site du camp militaire de Lokandu est composé de 3.000 militaires et de 2.000 habitants. Sur base d'une consommation minimale estimée à 10l/j/hab, le besoin en eau est évalué à 50 m<sup>3</sup>/j.

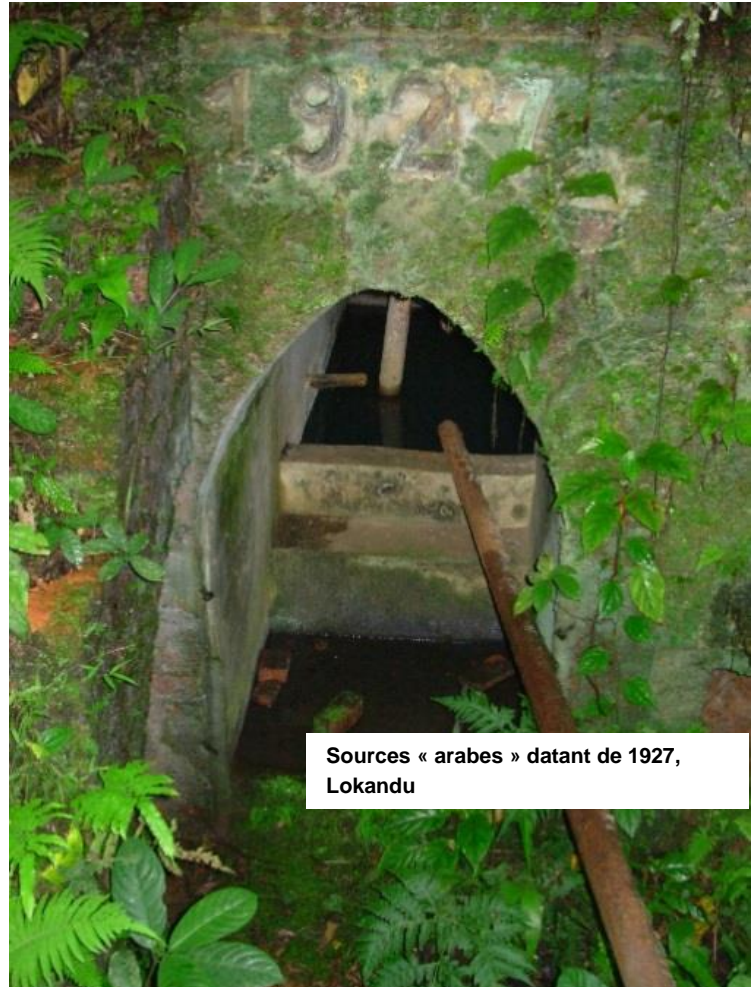
Dans le passé, la zone était alimentée en eau par un captage des sources<sup>4</sup> dites « arabes » situées à environ 2 km du camp militaire. Des travaux datant de 1927 ont permis la réalisation d'une installation comprenant un captage, une station de pompage et un réservoir de stockage d'une capacité évaluée à 30 m<sup>3</sup>. Le débit du captage, situé dans un petit vallon forestier, ne dépasse pas les 0,1 l/s. Il est impossible d'alimenter dans ces conditions le camp I.

Au vu de l'importance des installations qui ont été construites, le débit capté à l'époque devait être bien plus important. Il est possible que le débit ait fortement diminué suite à l'envahissement du captage par la végétation.

### o Interventions

Le site est maintenant alimenté par quelques puits creusés récemment par l'ONG Tearfund et équipés de pompes manuelles. Il s'agit de puits peu profonds qui captent les eaux des couches superficielles (6/7m).

Ces puits ont été creusés au milieu des habitations, sans tenir compte des nécessaires zones de protection. Ils captent des eaux circulant dans une nappe superficielle grandement influencée par les conditions extérieures. Lors de notre passage, après une pluie d'orage, nous avons pu constater une turbidité très importante de l'eau démontrant clairement la mauvaise qualité de l'eau captée.



Sources « arabes » datant de 1927, Lokandu

<sup>4</sup> Ces sources sont appelées sources arabes puisqu'il semble qu'elles aient été creusées lorsque Lokandu était une ancienne prison arabe.



#### Sources de captage situées à Lokandu, réalisées par Tearfund

Le projet FAMIKILO (CTB et FARDC 2014-2016) intervient à Lokandu dans la mise en œuvre d'infrastructures, soit la réhabilitation de deux ponts, de 88 logements et de 5 blocs sanitaires. Les ressources en eau de source ne semblent pas nombreuses dans la région. Le projet avait donc cherché à vérifier le potentiel existant dans cette zone et augmenter éventuellement le débit d'eau à capter. Les travaux suivants ont été réalisés :

- Déboisement complet de l'ensemble de la végétation du vallon à hauteur et en amont du captage sur une largeur de 50 m de part et d'autre du captage ;
- Dessouchage complet des arbres situés à 5 m de part et d'autre du captage et 10 m en amont ;
- Dégagement complet du captage, enlèvement des tuyaux, identification des venues, dégagement des venues, jaugeage des venues.

Ces travaux réalisés n'ont pas permis d'améliorer significativement le débit. Les sources arabes ne peuvent pas donc servir à l'alimentation en eau potable du camp de Lokandu.

## 2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### 2.1 Stratégie globale : amélioration de l'accès en eau potable durable et de manière consolidée

Le taux de desserte en eau potable dans le Maniema reste faible (chapitre I). L'isolement géographique de la province explique en partie ce retard important. Les tentatives de réalisation d'infrastructures en eau potable et assainissement ont montré de grandes difficultés dans la réalisation de travaux par des entreprises locales pour les raisons évoquées précédemment.

Le PROGEAU Maniéma sera mis en œuvre pour compléter les réseaux d'eau potable réalisés par le projet AEPA Maniema pour les aspects suivants :

- Terminer les travaux commencés mais non terminés à ce jour. Un travail de consolidation sera fait au niveau des sources d'eau potable déjà captées. Les réseaux mis en place par le projet AEPA/Maniema et déjà connectés seront renforcés et consolidés pour avoir une utilisation optimale permettant aux ASUREP d'assurer un travail de gestion du réseau efficace.
- Certains réseaux mis tardivement en place par le projet AEPA Maniema n'ont pas permis aux ASUREP de bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour gérer correctement leur réseau. Les travaux ont pris du retard et l'accompagnement des ASUREP n'a pas pu être fait sur une période suffisamment longue pour que les processus de gestion et les différents outils soient correctement intégrés et mis en place.

Les axes stratégiques du présent projet sont identiques à ceux des interventions antérieures de la CTB dans le secteur de l'AEPA. Ils incluent :

- Le renforcement des capacités locales en matière de planification, de conception et d'études de réseaux hydrauliques et de supervision de travaux ;
- La réalisation d'ouvrages de haute qualité respectant les meilleurs standards tant en alimentation en eau potable qu'en assainissement, via des travaux effectués en régie ou par des entrepreneurs bien encadrés ;
- Le renforcement des capacités en matière de formation de comité de gestion et en gestion des réseaux (ASUREP);
- La diffusion de messages auprès de la population, des écoles et des centres de santé des bonnes pratiques liées à l'hygiène.

Tout en restant sur des coûts par capita très faible pour le secteur eau en RD Congo, ce nouveau projet va permettre de :

- Assurer l'alimentation en eau potable de près de 60.000 personnes supplémentaires et de consolider les réseaux existants (53.000 personnes, AEPA/Kindu phase 1) ; Au total, le projet visera 113.000 bénéficiaires ;
- Livrer à chaque ASUREP des installations hydrauliques de qualité, faciles à entretenir ;
- Faire un pas supplémentaire vers l'autonomie de gestion de l'ensemble des ASUREP en renforçant leur structure faïtière qu'est l'Inter ASUREP du Maniema ;
- Améliorer les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- Capitaliser les bonnes pratiques en maîtrise d'ouvrage, en gestion communautaire et en hygiène et assainissement.

## 2.2 Axes stratégiques

### 2.2.1 Elaboration des infrastructures

Cette nouvelle phase d'intervention doit chercher à intégrer les leçons des projets précédents. Pour la construction des infrastructures permettant d'améliorer l'accès durable à l'eau potable, il est essentiel de pouvoir bénéficier des études qui ont été menées et des bonnes pratiques en termes de réalisation technique.

#### 2.2.1.1 Détermination des choix techniques

S'inscrivant dans la continuité et la mise à niveau du projet précédent AEPA Maniema, certaines études ont déjà été élaborées. Le projet AEPA avait eu recours au bureau d'études VSI Afrique, considéré comme une des références dans le secteur en RDC. Les relevés topographiques ont aussi été réalisés par des bureaux d'études. Ces études préalables ont permis de déterminer le dimensionnement des ouvrages hydrauliques et des caractéristiques concernant les réseaux d'eau potable pour l'ensemble de la prestation antérieure (RVA Kasoa, Basoko, Tokolote-Brazza, Kailo et Alunguli).

Pour la phase actuelle, les études réalisées dans la phase du projet AEPA permettent de déterminer une estimation des coûts des travaux à réaliser. Dans la phase de mise en œuvre, des études complémentaires seront nécessaires pour vérifier et actualiser ces études.

Elles seront réalisées par des bureaux d'études nationaux ou internationaux experts dans le domaine afin de permettre aux travaux, qu'ils soient en régie de travaux ou par entreprise, d'avoir une exécution de qualité et suivant les règles de l'art.

Certains travaux pourront être menés sans études supplémentaires s'il s'avère que le travail est de faible difficulté et peu étendue ou que les études faites précédemment sont suffisantes et de bonne qualité. Il appartient au chef de projet de soumettre ces travaux à l'approbation du program manager de la cellule de coordination nationale.

#### 2.2.1.2 Nature des interventions, privilégier la régie de travaux

En tenant compte de la difficulté du projet AEPA Maniema (phase 1) de réaliser des travaux au travers de marchés publics (coûts surévalués, entreprises non qualifiées, retard dans les délais...), il est prévu de recourir, lorsque ce sera plus économique et/ou plus rapide, à des travaux en régie (essentiellement pour la pose des conduites). Les travaux importants et plus complexes (réalisation de château d'eau ou de station de pompage en béton armé par exemple) seront confiés à des entreprises de construction compétentes de la province. Il est à noter que bien que les travaux en régie comportent un risque de retard, ils permettent d'atténuer le risque de recourir à des entreprises nationales non qualifiées ou travaillant avec des coûts surévalués puisqu'elles ne sont pas présentes localement.

L'ensemble des travaux de consolidation, d'amélioration ou de construction des réseaux du Maniema devront s'effectuer principalement en régie par la CTB en recourant au maximum à la main d'œuvre locale, vu qu'il n'existe pas d'entreprise locale ayant une expertise et une expérience suffisante dans la pose des conduites d'eau.

#### 2.2.1.3 Recherche de solutions locales

La constitution d'une équipe de projet compétente techniquement et adaptable est essentielle.

- L'équipe de gestion du projet sera rigoureusement choisie pour permettre un travail sur place de qualité et dans le temps imparti. Le recrutement des assistants techniques nationaux sera donc essentiel. Même si les difficultés d'accès peuvent restreindre la supervision par la coordination nationale ou la représentation de la CTB à Kinshasa, la cellule de coordination

nationale représentée par son program manager (expert en eau et assainissement) et son équipe devront suivre et superviser toutes les activités en charge du projet afin d'y apporter leur appui technique et organisationnel pour réaliser des travaux de bonne qualité. De plus, il est important qu'en cas de besoins des missions de backstopping technique à partir du siège de la CTB soient prévues pour assurer une bonne exécution. L'appel à des firmes ou bureaux d'études locaux ou internationaux pourra se faire pour des appuis ponctuels précis.

- o L'objectif est d'avoir une équipe de projet capable de trouver les solutions localement pour s'adapter aux difficultés liées à l'isolement de la province, tout en bénéficiant d'une supervision et de conseils venant de l'extérieur. Les difficultés d'approvisionnement en matériaux seront certainement un des principaux obstacles au bon déroulement des chantiers. Néanmoins avec une planification bien étudiée et l'utilisation la plus rationnelle possible de la saison sèche pour faire un maximum d'approvisionnement, le projet pourra être mis en œuvre correctement.
- o La recherche de solutions techniques locales sera aussi privilégiée. Par exemple, l'alimentation d'un réseau par gravité est toujours le gage futur d'une exploitation beaucoup plus aisée et durable ne faisant pas appel à des consommables (entre autre le carburant du groupe électrogène , ...) ce qui la rend beaucoup plus économique et lui garantit une viabilité financière sur le long terme.

### 2.2.2 La gestion communautaire

Pour la pérennité de l'accès à l'eau potable, il convient de gérer de façon professionnelle les installations mises à disposition. Le projet prévoit la création et l'accompagnement des comités de gestion des mini réseaux d'eau potable (ASUREP) dans une logique de gestion communautaire et professionnelle des ressources en eau.

Ce choix s'inscrit dans une pratique précédente qui commence à être reconnue. Le projet AEPA exécuté par la CTB s'était d'ailleurs inscrit dans une logique pilote car il s'agissait d'une alternative innovante pour la RD Congo dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Les résultats des réseaux fonctionnels sont plus qu'encourageants, car presque toutes les ASUREP dégagent un surplus financier qui leur permet de sécuriser leur production.

Ce Programme a fait « jurisprudence » dans le secteur eau puisque l'alternative « système autonome à gestion communautaire » est reconnue comme une expérience positive très prometteuse et est même reprise dans le nouveau Code de l'eau qui vient d'être promulgué en décembre 2015 (Journal Officiel de la RDC du 13/01/2016) par le Président comme l'alternative la plus viable pour l'alimentation en eau potable dans les zones rurales et périurbaines.

Le projet du nouveau Code de l'eau précise, dans son article 32, la reconnaissance de ces structures : « *Les usagers de l'eau peuvent se constituer en association locale de l'eau ou association d'usagers, conformément à la loi, en vue de la gestion, de la mise en valeur, de la protection de la ressource en eau et de la protection contre les catastrophes.*

*Ces associations peuvent être déclarées d'utilité publique par les administrations concernées, même dans le cas où la concession d'utilisation de l'eau accordée n'a pas été elle-même déclarée d'utilité publique. »*

L'article 73 du nouveau code va même plus loin dans leur attribution en précisant que : « [...] *la responsabilité de maître d'ouvrage est dévolue aux associations d'usagers ou aux comités locaux d'eau.* »<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Commission mixte paritaire, Proposition de loi sur l'eau, session ordinaire septembre 2015.

Le renforcement des ASUREP déjà récréées et nouvellement créées se fera le plus tôt possible, en parallèle à la consolidation et la construction des réseaux. Il est essentiel de noter que l'appui effectif à la gestion des ASUREP ne peut démarrer que lorsque les travaux sont terminés et que le réseau fonctionne.

### 2.2.3 Création d'emplois locaux

La création d'emplois décents sera dans la mesure du possible favorisée dans le cadre du projet. En effet, celle-ci a des retombées importantes pour une partie de la population et permet indirectement d'agir sur l'amélioration de leur environnement par des possibilités financières plus importantes. Le projet cherchera à assurer un développement inclusif au niveau de la région au travers de la création d'emplois locaux, temporaires et permanents.

Quoi que limités dans ce projet, certains travaux d'infrastructures (routes en terres, tranchées et pose de conduites...) seront effectués soit en régie de travaux, soit à travers des marchés publics qui seront orientés pour que certains postes puissent être effectués avec valorisation des ressources locales entre autre la Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO). Les notions de travail décent seront inscrites et garanties dans les marchés publics et les chantiers en Régie de travaux. L'expérience prouvée de la CTB dans ce domaine (RDC, Rwanda et Burundi principalement) peut aussi permettre une meilleure efficience des investissements consentis (moins couteux ou plus d'impacts).

Pour tous travaux d'infrastructure, exécutés en approche « haute intensité de main d'œuvre » ou pas, par la CTB ou par une entreprise privée, il est indispensable d'approcher l'agenda du travail décent défini par le BIT: « *Le travail décent résume les aspirations des êtres humains au travail. Il regroupe l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes* »<sup>6</sup>. Il est donc indispensable d'appliquer (en Régie de travaux) ou de faire appliquer (en entreprises) des modalités s'approchant et respectant les principes définis au niveau international et repris dans l'objectif 8 des ODD<sup>7</sup>.

La création d'emplois permanents se fera aussi par la mise en place de nouvelles activités liées à l'eau ; fontainiers des ASUREPs par exemple et prestataires de services (ex : Maçons, plombiers et mécaniciens) du secteur privé pour la réparation / entretien des infrastructures.

### 2.2.4 Approche fondée sur les droits humains

Le projet s'évertuera à promouvoir à la fois les capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs revendications, en particuliers les plus vulnérables, et les capacités des débiteurs d'obligations à s'acquitter de leurs devoirs. Les Nations-Unies ont défini 5 principes pour la mise en œuvre du droit universel à l'eau et à l'assainissement<sup>8</sup> :

- |   |   |
|---|---|
| <b>1. la non-discrimination et l'équité</b> | Le projet cherchera à ce que l'eau potable soit fournie équitablement sur l'ensemble de la zone du projet en veillant à ce qu'il n'y ait pas de disparités fondées sur le genre et l'exclusion d'individus. |
| <b>2. l'accès à l'information et</b>        | Le projet veillera à ce que les informations soient fournies sur l'ensemble de la zone du projet de manière identique. La radio, les  |

<sup>6</sup> <http://www.ilo.org/global/topics/decent-work/lang--fr/index.htm>

<sup>7</sup> Goal 8: Promote inclusive and sustainable economic growth, employment and decent work for all

<sup>8</sup> ONU, 2014. Realizing the human right to water and sanitation: a handbook by the UN special rapporteur Catarina De Albuquerque.

<b>la transparence</b>	panneaux d'affichage, les journaux locaux pourront être utilisés pour permettre le partage de l'information et garantir la transparence.
<b>3. la participation et l'inclusion</b>	Le projet veillera à une participation des différentes parties prenantes pour améliorer l'efficacité et la durabilité des infrastructures.
<b>4. la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques</b>	Des mesures de suivi, de contrôle et d'interaction devront être proposées pour permettre la redevabilité du service d'eau potable et d'assainissement.
<b>5. la durabilité et la non-régression.</b>	Les mesures proposées par le projet doivent permettre un approvisionnement en eau potable en tenant compte de la gestion durable de la ressource. Le service fourni devra aussi être assuré de manière durable pour les générations actuelles et futures.

### **Les titulaires de droits :**

Le projet a pour but de fournir un accès à l'eau potable à une partie importante de la population sans discrimination et de manière équitable. Elle correspond aux titulaires de droits. Les titulaires bénéficieront de formations et des sessions de sensibilisation sur leurs droits à un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement et des devoirs en termes d'utilisation durable de la ressource.

### **Les détenteurs d'obligations :**

Les ASUREP constituées de membres de la population devront agir en tant que détenteurs d'obligations envers la population.

Les ASUREP et leurs prestataires sont donc des détenteurs d'obligation d'un service universel d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ils doivent offrir un service d'accès à l'eau potable à tous et sans discrimination. Des mesures seront prises pour garantir une transparence de l'information au niveau des infrastructures de services (fontaines et bureaux).

Des activités de sensibilisation et de formation permettront de mieux connaître leurs devoirs et d'assurer un service d'approvisionnement en eau potable en quantité, avec une transparence de l'information.

## **2.2.5 Prise en compte du genre**

Tout comme l'approche fondée sur les droits humains, une attention particulière sera portée sur le genre. Ce thème est repris en tant que thème transversal de l'intervention (cf. Chapitre 6).

## **2.2.6 Financement d'initiatives individuelles privées en matière d'assainissement**

Compte-tenu des difficultés de financement, les ASUREP devront contribuer à permettre aux bénéficiaires de se doter d'infrastructures sanitaires qui seront mises en valeur par le projet (résultat 3).

Pour ce faire, les ressources dégagées par les ASUREP devront permettre le financement d'initiatives individuelles privées dans le domaine de l'assainissement. Elles pourront s'orienter sur un système de microfinance ou de subside selon les possibilités existantes dans la province. Il sera essentiel que les instituts de microfinances (IMF) établis localement soit bien étudiés afin d'éviter le risque lié à la pratique de taux d'intérêt abusif.

Les ASUREP qui souhaiteront développer leur propre système de microcrédit seront formées pour assurer cette activité. Des agences de microfinances pourront être identifiées pour appuyer et

travailler avec les ASUREP.

### 2.2.7 L'approche coordonnée avec les autres interventions de la CTB

Le PROGEAU Maniéma / Kindu interviendra à Lokandu et consolidera la prestation du projet FAMIKILO en améliorant l'accès durable à l'eau potable au sein du camp militaire.

Le PROGEAU Maniéma exécutera ses actions en pleine synergie, collaboration et communication avec les deux autres projets EAU (Sud Kivu et Mbuji Mayi) et la coordination nationale que cela soit sur les aspects techniques, formatifs ou encore organisationnels. De plus, certaines actions de communications et de capitalisation seront mutualisées ainsi que certaines évaluations et backstoppings au travers de l'équipe de coordination.

Celle-ci, en tant que responsable des 3 projets EAU, sera le leader des différentes actions mises en communs.

## 2.3 Ancrage institutionnel

En RDC, la décentralisation est en train de se mettre en place. La loi fondamentale mentionne clairement que l'eau est une responsabilité exclusive des provinces, et donc celle du Maniéma, pour une meilleure délégation du service public de l'eau.

Le Gouvernement de la Province du Maniéma doit être impliqué dans le processus puisque c'est lui qui assure « [...] dans les limites de ces compétences et attributions, les missions d'intérêt général nécessaires à la conservation, l'utilisation et la protection des ressources. »<sup>9</sup>

Au niveau de la province, il sera en charge de « faciliter la coordination et la synchronisation des politiques sectorielles des différents ministères. »<sup>10</sup> D'un point de vue technique, les décisions prises concernant « le droit d'utilisation des eaux du domaine public à des fins d'intérêt général [...] est accordé par le gouvernement provincial. »<sup>11</sup>

Au niveau national, l'ancrage institutionnel du projet sera établi auprès du Ministère du Développement rural et au niveau provincial au Ministère responsable de l'eau.

Par ailleurs, la CNAEHA au niveau national et la CPAEHA au niveau provincial seront consultés en tant qu'organes de coordination de la gestion de l'eau.

## 2.4 Bénéficiaires de l'intervention

Dans les bénéficiaires finaux, les titulaires de droits, on retrouve l'ensemble des personnes qui ont accès à l'eau potable. Il s'agit principalement des habitants des quartiers de Kindu et des cités visées.

Les organisations communautaires sont considérées comme des acteurs essentiels pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones d'intervention. Les fonctions qui leur sont attribuées sont la bonne gestion du réseau allant de l'entretien du réseau au recouvrement du coût du service de l'eau. Certaines de ces ASUREP sont déjà existantes. Lorsque cela est nécessaire elles seront créées. L'ensemble de ces structures sera renforcé. En effet, tout le travail des ASUREP permettra de garantir une pérennité dans l'approvisionnement en eau potable des mini-réseaux.

Les bénéficiaires à travers les structures comme l'AG, le CA et l'UG d'ASUREP, auront pour la mise en œuvre des actions du projet à jouer le rôle ci-après détaillé:

<sup>9</sup> Commission mixte paritaire, Proposition de loi sur l'eau, session ordinaire septembre 2015, art.6.

<sup>10</sup> Idem, art. 14.

<sup>11</sup> Idem, art. 25.



- Négocier la mise à disposition des parcelles sur lesquelles seront construits les différents ouvrages composant le réseau (sources, réservoirs d'accumulation, châteaux d'eau, BF, ...)
- Assurer la maintenance et la pérennité des ouvrages ;
- Assurer le recouvrement du coût du service de l'eau ;
- Assurer la redevabilité vis-à-vis des populations bénéficiaires et des autorités en charge de l'eau et de l'assainissement ;
- Participer au suivi de la réalisation des travaux.

### 2.4.1 Ville de Kindu

Les réseaux déjà réalisés lors du projet précédent RVA au niveau Kasoa (régie des voies aériennes Kasoa) et Basoko, permettront de consolider l'alimentation de 35.000 personnes. A cela s'ajoute 55.000 personnes qui auront nouvellement accès à l'eau dans leur quartier. 2 mini-réseaux seront constitués et permettront d'alimenter au total 90.000 personnes.

4 ASUREP seront donc consolidées ou créées.

#### **Bénéficiaires directs nouveaux**

MINI RESEAU	LOCALISATION	POPULATION	OBSERVATIONS
BIG FIVE TOKOLOTE, BRAZZA, LUMBULUMBU, MAKOPE et KATAKO	Kindu - Rive gauche, Commune de Mikelenge	45 000	Ouvrages de pompage, de stockage et réseau de distribution à construire
KABASONGA/AEROPORT	Kindu - Rive gauche, Commune de Kasuku, Quartier de l'aéroport	10 000	Réseau à construire sur base d'une source déjà aménagée par la CTB
<b>Total</b>		<b>55.000</b>	

#### **Bénéficiaires directs sur des réseaux existants (suite du projet AEPA Maniema)**

MINI RESEAU	LOCALISATION	POPULATION	OBSERVATIONS
BASOKO	Kindu - Rive gauche, Commune de Kasuku	25 000	Réseau existant non opérationnel à améliorer
RVA KASOA	Kindu - Rive gauche, Commune de Kasuku	10 000	Réseau existant et opérationnel à consolider
<b>Total</b>		<b>35.000</b>	

### 2.4.2 Cité de Kailo

Le réseau de Kailo est déjà en activité avec le projet AEPA Maniema précédent. Il s'agit donc de consolider le réseau existant pour garantir l'accès à l'eau à 18.000 personnes. L'ASUREP de Kailo sera appuyée et formée pour qu'elle puisse exercer son activité correctement.

#### **Bénéficiaires directs sur des réseaux existants (suite du projet AEPA Maniema)**

MINI RESEAU	LOCALISATION	POPULATION	OBSERVATIONS
KAILO	Cité de Kailo, Territoire de Kailo	18 000	Réseau existant et opérationnel à consolider

### 2.4.3 Cité de Lokandu

Le réseau de Lokandu n'est pas encore existant. Ce nouveau réseau permettra de garantir l'accès durable à l'eau à 5.000 personnes. L'ASUREP de Lokandu sera appuyée pour sa création et formée afin qu'elle puisse exercer son activité correctement.

#### ***Bénéficiaires directs déjà identifiés***

<b>MINI RESEAU</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>POPULATION</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
LOKANDU	Camp militaire de Lokandu et ses environs, Territoire de Kaïlo	5 000	Recherche d'une ressource et construction du réseau

## 3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

### 3.1 Objectifs général

**Les conditions de vie des populations rurales du Maniema et péri urbaines de Kindu sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement.**

### 3.2 Objectif spécifique

**L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène sont améliorés dans les Cités de Kailo & de Lokandu en Territoire de Kailo et dans les quartiers périphériques de la Ville de Kindu.**

### 3.3 Résultats attendus

Les résultats attendus ont été définis en tenant compte des difficultés rencontrées dans les phases précédentes en cherchant aussi bien à mettre à niveau des réseaux réalisés lors du projet AEPA qu'à étendre la zone de couverture.

Quatre résultats sont retenus :

- |            |   |
|------------|---|
| Résultat 1 | La consolidation et la construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema sont réalisées selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées. |
| Résultat 2 | La gestion communautaire est améliorée au travers de la consolidation et de l'appui à la constitution d'ASUREP.   |
| Résultat 3 | Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées dans la zone couverte par le projet.   |
| Résultat 4 | Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées.   |

## 3.4 Activités à mettre en œuvre

### 3.4.1 R1 : La consolidation et construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema sont réalisées selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées

Ce résultat comprend :

- Les mesures techniques correctives à effectuer selon les règles de l'art sur les 3 systèmes d'AEP existants, à savoir : RVA Kasoa, Basoko et Kaïlo. Deux réseaux sont à réhabiliter et un seul à améliorer après un état des lieux et une étude préalable sur le plan technique et de gestion.
- Les travaux d'extension et de parachèvement qui sont à exécuter sur les réseaux d'eau potable des quartiers de la Ville de Kindu: Tokolote-Brazza, Lumbu Lumbu-Makope, Katako et Kabasoga/Aéroport, ainsi que dans la Cité de Lokandu/Territoire de Kailo pour l'approvisionnement non seulement du Camp Militaire, mais également pour les villages environnants, principalement la Cité de Lokandu.

Pour la réalisation de ces activités, il est important de préciser que les études seront réalisées (ou mises à jour) par des bureaux d'études nationaux ou internationaux spécialisés dans le domaine afin de permettre aux travaux, qu'ils soient en régie de travaux ou à l'entreprise d'avoir une exécution de qualité et suivant les règles de l'art.

Certains travaux pourront être menés sans études supplémentaires s'il s'avère que le travail est de faible difficulté et peu étendue ou que les études faites précédemment sont suffisantes et de bonne qualité. Il appartient au chef de projet de soumettre ces travaux à l'approbation du program manager de la cellule de coordination nationale.

Les travaux d'infrastructure seront principalement réalisés en régie. Les travaux commenceront par l'achèvement des ouvrages inachevés lors de la précédente intervention.

### *Ville de Kindu*

#### **Activité 1.1 : Consolidation du réseau RVA Kasoa**

Les travaux ci-après sont à réaliser sur le réseau opérationnel localisé en rive gauche de Kindu pour l'amélioration de la desserte en eau potable. Le réseau réalisé par le projet AEPA Maniema fonctionne toujours. Les travaux d'amélioration permettront d'améliorer les conditions de travail de l'ASUREP Kasoa et vont consister principalement au débroussaillage de la zone de captage, au nettoyage et réparation de tous les ouvrages existants, à la réouverture des tranchées et remise du massif filtrant, à l'augmentation du débit de la source par le captage de nouvelles venues d'eau, à la création d'une nouvelle tranchée de captage au pied de la colline. La construction d'un local pour les activités de gestion de l'ASUREP est également prévue.

Estimation des travaux pour l'amélioration du réseau RVA Kasoa :

N°	DESIGNATION	P.T. (€)
1	Consolidation du captage de Kasoa et du réseau existant	50,000
2	Construction du local de gestion avec le système de collecte des eaux pluviales + latrine	30,000
	<b>TOTAL</b>	<b>80,000</b>

## Activité 1.2 : Amélioration du réseau Basoko

### Sources identifiées :

Les sources captées par le projet AEPA Maniema ne sont pas suffisantes pour permettre l'approvisionnement du réseau dans son ensemble. Une solution à la source Basoko doit donc être trouvée en complément.

Les sources « Mikono tatu » (Trois mains) possèdent un potentiel non négligeable. Leur débit a été évalué avant captage à plus de 2,23 l/s, soit 8,03 m<sup>3</sup>/h (192,72 m<sup>3</sup>/j). La difficulté réside dans l'éloignement du château d'eau de Basoko. Les sources se trouvent en effet à 4 km de distance et le site est en train d'être envahi par des constructions anarchiques.

Comme le précise la loi sur l'eau, approuvée le 31 décembre 2015, il revient à l'Autorité provinciale d'attribuer les concessions et de procéder aux expropriations pour avoir une zone de sécurité et de protection du captage. Il y a un travail de sensibilisation auprès des autorités locales pour que les terrains puissent être mis à disposition à temps.

### Les travaux d'amélioration :

Ce sont presque les mêmes travaux que ceux préconisés pour la mutualisation du captage de Kasoa : aménagement du captage et mesures de protection, analyse de l'eau, mesure du débit, construction d'une bache d'accumulation, station de pompage, canalisation de refoulement, raccordement au réservoir existant, consolidation du réseau de distribution existant (remise en état des BF, purges etc.) Cette dernière solution semble idéale pour l'autonomisation de l'ASUREP Basoko qui va gérer ses propres moyens de production de la ressource en eau.

Estimation des travaux pour l'amélioration du réseau Basoko :

N°	DESIGNATION	P.T. (€)
1	Etudes topo, hydrauliques, de dimensionnement des ouvrages, ...	10,000
2	Travaux de captage de la source Mikono Tatu + analyse de l'eau	90,000
3	Construction bache d'accumulation, station de pompage, abri machines + pompe	170,000
4	Canalisation de refoulement PVC DE 110 (quantité: 5,000 ml ; P.U. : 15 €)	75,000
5	Pièces & raccords divers, chambres de sectionnement et de vidange (10 % conduites)	5,000
6	Kit outillage	5,000
7	Frais de transport pour approvisionnement matériel (15 % conduites)	10,000
	<b>TOTAL</b>	<b>365,000</b>

### **Activité 1.3 : Construction du réseau de Tokolote-Brazza, Lumbu Lumbu-Makope et Katako (Réseau big five)**

#### Source identifiée :

La CTB, pendant la mise en œuvre du projet AEPA, a déjà fait en régie les travaux de captage des sources « Lomata » (débit actuel 12 l/s avec un potentiel total de 15 l/s). Ce débit est largement suffisant pour desservir l'ensemble de la population des cinq quartiers alimentés par le nouveau réseau. Des travaux de protection et de renforcement du captage devront néanmoins être effectués.

#### La réalisation du réseau :

Le réseau, appelé « réseau big five » (Tokolote, Brazza, Lumbulumbu, Makope & Katako) doit desservir une population de plus de 45.000 personnes. Les relevés topographiques et les études préalables pour l'établissement d'un réseau de distribution ont été effectués durant le projet AEPA par le bureau d'études VSI Afrique.

La réalisation du futur réseau nécessite le refoulement des eaux du site Bwana Ndeke (site de la future station de pompage où est érigée actuellement une BF), vers un réservoir de stockage situé à une altitude supérieure (Tokolote/Antennes). A partir de ce réservoir, le réseau de distribution devient du type gravitaire. Néanmoins, sur la conduite de distribution, au niveau du village de Katako, il est prévu une chambre de piquage et un petit refoulement vers un château d'eau à construire d'une capacité de 70 m<sup>3</sup> pour alimenter un réseau de distribution de type gravitaire pour l'ensemble de ce village.

L'ensemble des relevés de terrain, ainsi que les études d'avant-projet définitif effectuées par le bureau VSI Afrique ont permis d'établir un premier devis estimatif des travaux à exécuter, soit :

N°	DESIGNATION	P.T. (€)
1	Etudes topo, hydr, jaugeage, ,...	5,000
2	Etudes de dimensionnement des ouvrages, station de pompage, réservoir, local de gestion & des équipements électromécaniques	10,000
3	Renforcement & protection du captage de Lomata	20,000
4	Construction bâche de pompage 200 m <sup>3</sup>	75,000
5	Construction de la station de pompage	40,000
6	Fo & Po Moto pompe de 80 m <sup>3</sup> /h	40,000
7	Fo & Po Groupe électrogène	40,000
8	Conduite de refoulement PVC DE 160 (Quantité: 6 000ml; P.U.: 25€)	150,000
9	Construction bureau ASUREP avec système de collecte des eaux pluviales + Latrine	20,000
10	Construction réservoir 400 m <sup>3</sup> avec infrastructure en BA	220,000
11	Construction réservoir 70 m <sup>3</sup> avec infrastructure en BA	90,000
12	Construction station de pompage, abri machines + pompe submersible	110,000
14	Construction BF (Quantité : 45 unités; P.U.: 2,500€)	112,500
	<b>Conduites de distribution en PVCF</b>	
15	DE 225(Quantité : 410ml ; P.U.: 50€)	20,500
16	DE 160 (Quantité : 10,000ml ; P.U.: 25€)	250,000
17	DE 110 (Quantité : 5,600ml ; P.U.: 15€)	84,000
18	DE 90 (Quantité : 1,100ml ; P.U.: 10€)	11,000
19	DE 75 (Quantité : 4,500ml ; P.U.: 8€)	36,000
20	DE 63 (Quantité : 4,200ml ; P.U.: 5€)	21,000
	<b>Sous total conduites de distribution</b>	<b>422,500</b>
21	Pièces & raccords divers, chambres de sectionnement et de vidange (10 % conduites)	37,000
22	Pose et Main d'œuvre (5 % conduites)	20,000
23	Frais de transport pour approvisionnement matériel (20 % conduites)	70,000
24	Kit outillage	10,000
25	Kit analyse de l'eau (Quantité: 2 ; P.U.: 4,000€)	8,000
	<b>TOTAL</b>	<b>1,500,000</b>

#### Activité 1.4 : Construction du réseau de Kabasoga/Aéroport

##### Le choix de la source :

Le projet AEP/Maniema a aménagé une source située légèrement en contrebas de l'aéroport (zone de Kabasoga) pour donner un point d'eau à la population environnante. Cette source a actuellement un débit de 0.8 l/s. La zone est fortement urbanisée et ne dispose pas d'autres sources d'approvisionnement en eau à proximité.

Pour pouvoir envisager la construction d'un mini-réseau d'une dizaine de bornes fontaines pouvant alimenter de 8 à 10.000 personnes, il est essentiel d'obtenir un débit à la source d'au moins 1.8 – 2 l/s.

Aux alentours de la source captée, il y a encore des émergences avec des débits assez faibles, mais non encore captées. Les mesures effectuées durant la saison sèche sur les sources non-encore captées ont révélé un débit potentiel supplémentaire d'environ 1,1 l/s. A ce niveau, cela rendrait tout à fait possible la création d'un nouveau petit réseau.

Les mesures et les vérifications de débit devront être complétées lors de la mise en œuvre du projet. Il sera essentiel d'entreprendre des investigations (creusement de tranchées, jaugeages, ...) sur ces émergences non encore captées pour évaluer le débit total possible pour ce site (source actuelle + nouvelles sources).

Le réseau identifié :

Le réseau se composerait d'une bêche d'accumulation d'une capacité de 100 m<sup>3</sup>, d'une station de pompage (avec motopompe vu la faible hauteur de refoulement nécessaire) sur une courte distance (100 m) vers un point haut en direction de l'aéroport où sera construite une tour avec un local de gestion soutenant un réservoir de stockage en composite de 100 m<sup>3</sup>. Ce réservoir alimentera par gravité une dizaine de bornes fontaines par une conduite de distribution d'une longueur totale de 4.000 m.

L'estimation des travaux sur base de 2 l/s, soit 7,2 m<sup>3</sup>/h (172,8 m<sup>3</sup>/jour), est suffisante pour alimenter 10 BF et couvrir les besoins de 10 000 personnes :

N°	DESIGNATION	P.T. (€)
1	Etudes topo, hydrauliques, de dimensionnement des ouvrages & équipements électromécaniques, ,...	5,000
2	Travaux supplémentaires de captage de la source Kabasoga + analyse de l'eau	33,000
3	Construction bêche d'accumulation	33,000
4	Construction station de pompage, abri machines + pompe + Groupe électrogène & ligne	100,000
5	Tour en BA supportant le réservoir en composite de 100 m <sup>3</sup> avec local d'exploitation	100,000
6	Canalisation de refoulement DE 110 (Quantité : 300m; P.U.: 15€)	4,500
7	Construction BF (Quantité : 10 unités ; P.U.: 2,500€)	25,000
8	Réseau de distribution DE 160 (Quantité : 4,000ml ; P.U.: 25€)	100,000
9	Pièces & raccords divers, chambres de sectionnement et de vidange (10 % conduites)	8,500
10	Kit outillage	5,000
11	Frais de transport pour approvisionnement matériel (20 % conduites)	16,000
	<b>TOTAL</b>	<b>430,000</b>





### Le choix de la source :

La solution d'un forage profond paraît difficile, vu la présence des roches compactes à un niveau très haut (affleurement jusqu'au bord du fleuve Congo) ne présageant pas vraiment la présence d'une nappe souterraine suffisamment alimentée.

La source du village Dingi communément appelée « Risasi » a été identifiée et localisée en amont sur la route de Kindu, à environ 7 km de la Cité de Lokandu et son débit mesuré est de 0,41 l/s avec la présence aux alentours des deux autres émergences ayant des débits faibles (0,20 et 0,23 l/s), mais non encore captées. Ainsi, après travaux supplémentaires de captage, 1 l/s pourra être atteint, voire dépassé. Il sera alors envisageable d'utiliser ce captage pour alimenter les 5.000 personnes puisque le potentiel de 86,4 m<sup>3</sup>/j, soit 17l/j/hab sera alors atteint.

### Raccordement et réseau :

Le mini système pourra fonctionner de manière gravitaire selon les relevés topographiques effectués : la source Risasi se situe à 481 m d'altitude, le village Dingi à 488 m, le village Oleko à 456 m et Lokandu Cité à 445 m. L'alimentation d'un réseau de distribution d'eau par gravité est toujours gage d'une exploitation beaucoup plus aisée et durable.

L'approvisionnement en eau potable se fera par l'intermédiaire de 6 BF alimentées à partir d'un réservoir semi-enterré de 50 m<sup>3</sup> à ériger non loin du site de captage.

Ci-après l'évaluation des travaux de ce mini réseau de Lokandu dont la longueur du réseau de distribution sera confirmée par l'équipe technique du projet :

N°	DESIGNATION	P.T. (€)
1	Etudes topo, hydrauliques, de dimensionnement des ouvrages	10,000
2	Recherche d'autres ressources	5,000
3	Travaux supplémentaires de captage de la source de Risasi/ Dingi + analyse de l'eau	25,000
4	Construction du réservoir semi enterré de 50 m <sup>3</sup>	60,000
5	Construction Bureau ASUREP avec système de collecte des eaux pluviales + Latrine	20,000
6	Canalisation de connection émergences vers le réservoir (Quantité : 200ml; P.U.: 15€)	3,000
7	Construction BF (Quantité : 6 unités ; P.U.: 2,500€)	15,000
8	Réseau de distribution DE 110 (Quantité : 7,000ml; P.U.: 25€)	175,000
9	Pièces & raccords divers, chambres de sectionnement et de vidange (10 % conduites)	10,000
10	Kit outillage	5,000
11	Frais de transport pour approvisionnement matériel (20 % conduites)	22,000
	<b>TOTAL</b>	<b>350,000</b>

**SYNTHESE COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX POUR LES 6 RESEAUX DU PROJET**

RESEAU	TRAVAUX	POPULATION	EVALUATION (€)
<b>Ville de KINDU</b>			
RVA KASOA	Consolidation	10 000	80,000
BASOKO	Amélioration	25 000	365,000
BIG FIVE	Construction	45 000	1,500,000
KABASOGA	Construction	10 000	430,000
<b>Cité de KAILO</b>			
KAILO	Consolidation	18 000	135,000
<b>Cité de LOKANDU</b>			
LOKANDU	Construction	5 000	350,000
<b>TOTAL</b>		<b>113 000</b>	<b>2.860.000</b>
<b>Coût unitaire par personne</b>			<b>22,75 €/pers</b>

### **3.4.2 R2 : La gestion communautaire est améliorée au travers de la consolidation et de l'appui à la constitution d'ASUREP**

L'objectif principal de la gestion communautaire est de faciliter la pérennisation des structures mises en place en développant les capacités des ASUREP pour garantir aux populations l'accès durable à des services de base en matière de distribution d'eau de boisson, suivant les activités ci-après.

Ce travail de structuration et de formation permettra d'appuyer des nouvelles ASUREP : Big-Five, Kabasoga et Lokandu. Compte tenu des caractéristiques spécifiques de ces trois réseaux, il n'est pas exclu que pour des raisons pratiques de gestion, certains de ces réseaux soient redécoupés en plusieurs ASUREP dans un souci de meilleure gestion.

Trois ASUREP créées par le projet AEPA/Maniema seront renforcées : RVA KASOA, Basoko et Kailo.

Un travail avec les ASUREP doit être fait sur une certaine durée. « *Seul un accompagnement sur une durée de 1 à 2 ans* » peut permettre « *aux ASUREP de gérer leurs difficultés techniques ou bien de contrer les tentatives de fraudes.* »<sup>12</sup>

C'est pour cette raison que le travail avec les ASUREP devra être fait le plus tôt possible pour assurer un suivi sur une certaine durée permettant l'adoption des mécanismes de bonne gestion par les ASUREP et la création de certains automatismes.

#### **Activité 2.1. Les ASUREP sont mises en place, appuyées et renforcées pour leur bonne gestion**

Pour l'ensemble de cette activité, le projet travaillera de préférence avec une ONG spécialisée au travers d'une Convention de Subsidés. Les ONG ADIR et Avocats verts sont pré-identifiées. Ces conventions de subsidés nécessiteront d'être confirmées par l'équipe technique du projet. Ceci n'exclut pas l'octroi de Convention de subsidés à d'autres organismes qui pourront être identifiés pendant l'exécution du projet. Cette activité pourra être divisée en plusieurs Conventions de subsidés différentes selon les résultats obtenus concernant les organismes potentiels identifiées.

En cas de besoins spécifiques, les ASUREP pourront solliciter l'appui du projet. Ces appuis seront ponctuels et permettront aux ASUREP d'être suivies pour des difficultés techniques. Un chargé d'accompagnement des ASUREP permettra de faire le suivi régulier d'un point de vue technique et aussi au niveau de la gestion administrative et financière.

#### **Création des ASUREP**

**Pour les ASUREP qui seront créées, l'accompagnement à la création devra permettre la reconnaissance de l'association au niveau de la communauté et au niveau juridique.**

La structuration de l'ASUREP doit être faite de manière représentative et transparente. Cet appui à la communauté passe par une phase de sensibilisation et un travail de terrain. Les différents organes doivent être bien compris pour que leur mise en place se fasse le plus transparent possible. L'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et l'Unité de Gestion de l'ASUREP seront élus en respectant l'égalité du genre.

En parallèle, la reconnaissance juridique de l'ASUREP doit se faire par :

- Cadrage du fonctionnement de l'ASUREP : élaboration des statuts, détermination du règlement ;
- Reconnaissance de la personnalité juridique : autorisation de fonctionnement, personnalité juridique reconnue par le Ministère de la Justice.

Une attention particulière devra être portée pour que les autorités provinciales et les autorités

<sup>12</sup> Rapport annuel, p.29.

importantes à prendre en compte dans le processus de reconnaissance puissent être impliquées dans la reconnaissance des ASUREP.

### **Formation des ASUREP**

La pérennité d'un service de distribution d'eau repose sur la mise à disposition d'infrastructures techniques de qualité et sur une gestion professionnelle assurée par un personnel spécialement formé. Les unités de gestion des ASUREP seront formées et appuyées dans leur travail par différentes formations tout au long du projet.

Les formations du personnel des ASUREP doivent comporter au moins les volets :

- technique : fonctionnement d'un réseau gravitaire, d'un réseau avec pompage, détection et réparation des fuites, contrôle de la qualité de l'eau, entretien du captage, entretien des ouvrages, petites réparations de génie civil, etc...
- administratif : gestion des ressources humaines, rapportage pour l'AG des membres, relation avec la clientèle, gestion des plaintes, proposition d'affectation des sommes épargnées, etc...
- logistique : gestion des stocks (pièces de rechange, consommables etc...) approvisionnement pour réparation – procédures ;
- financier : détermination transparente du prix véridique de l'eau (coûts réels, aspects sociaux, bilans,...)
- comptable : relevé des consommations, encaissement journalier des revenus de la vente d'eau aux BF, gestion des fontainiers.

### **Activité 2.2. Appui à l'Inter ASUREP Maniema, appelée à assurer certains services communs pour l'ensemble des réseaux**

Pour l'ensemble de cette activité, le projet travaillera avec une ONG au travers d'une Convention de Subsidés. Les ONG ADIR et Avocats verts sont pré-identifiées. Ces conventions de subsidés nécessiteront d'être confirmées par l'équipe technique du projet. Ceci n'exclut pas l'octroi de Convention de subsidés à d'autres organismes qui pourront être identifiés lors du lancement du projet.

L'efficacité d'une ASUREP passe aussi par sa bonne représentation d'abord au niveau des bénéficiaires et ensuite la bonne reconnaissance au niveau des autorités provinciales. Il est important que l'inter ASUREP puisse défendre les intérêts des ASUREP existantes, valoriser les expériences des ASUREP et faciliter la création des ASUREP à venir. Dans la province du Maniema, l'inter ASUREP existe depuis août 2012 avant la clôture du projet en octobre de cette même année, mais n'a pas été réellement active.

Une Inter ASUREP représente les différentes ASUREP auprès des autorités et les défend devant les juridictions et autres services administratifs. Elle peut aussi apporter une aide technique en fournissant des outils spécifiques, en permettant des achats groupés moins coûteux pour une ASUREP isolée (dans le domaine du contrôle de la qualité de l'eau par exemple), ou en mutualisant du personnel spécifique (technicien de laboratoire, mécanicien pour l'entretien des groupes électrogènes, électromécanicien pour les tableaux de commandes et les pompes, technicien pour des études d'extension des réseaux, etc...).

Il s'agit aussi de préparer l'Inter ASUREP à participer et à jouer son rôle dans la FEDASU (Fédération Nationale des ASUREP) en représentant l'ensemble des ASUREP de la province du Maniema, de défendre leurs intérêts et de chercher des synergies avec les autres Inter ASUREP.

Cette activité permettra de faire un suivi pour la réalisation des tests de la qualité de l'eau pour laquelle l'Inter-ASUREP sera formée (voir Résultat 3, activité 3).

### **3.4.3 R3 : Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées dans la zone couverte par le projet**

Une amélioration de l'accès à l'eau potable est un élément primordial mais pas suffisant pour améliorer de manière significative les conditions de vie et la santé des populations.

Un meilleur accès à l'assainissement en général ainsi que le respect des règles élémentaires d'hygiène doivent également conduire la population à adopter des comportements responsables et bénéfiques pour une qualité de vie améliorée.

Pour y arriver, les activités suivantes sont prévues :

- action pour la promotion de l'hygiène et la bonne utilisation de l'eau potable ;
- travailler avec l'Inter-ASUREP pour opérationnaliser l'analyse régulière de la qualité de l'eau.

#### **Activité 3.1 Promotion de l'hygiène et de la bonne utilisation de l'eau potable**

Le changement de comportement pour minimiser les effets au niveau sanitaire et environnemental est un processus assez long et complexe, surtout pour l'usage de l'eau aux besoins domestiques, l'hygiène et la gestion des ordures ménagères ou des excréta.

En tenant compte des activités du programme « écoles et villages assainis » et des autres projets présents dans le Maniema, des synergies pourront être trouvées pour utiliser des supports méthodologiques et pédagogiques adaptés au contexte. L'objectif de cette activité est :

- Élaborer et/ou adapter les supports méthodologiques et pédagogiques en matière d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement au contexte du Maniema.
- Lancement et suivi des phases de sensibilisation aux pratiques et règles élémentaires d'hygiène et d'assainissement.

Pour un impact durable sur le comportement des usagers, les méthodes participatives et d'éveil de type PHAST et SARAR sont reconnues comme les plus efficaces et seront adaptées au contexte local.

Pour l'ensemble de cette activité, le projet travaillera avec une ONG au travers d'une Convention de Subsidés. Les ONG International Emergency and Development Aid (IEDA) et Rebuild Hope for Africa (RHA) sont pré-identifiées. Ces conventions de subsidés nécessiteront d'être confirmées par l'équipe technique du projet. Ceci n'exclut pas l'octroi de Convention de subsidés à d'autres organismes qui pourront être identifiés lors du lancement du projet.

#### *Sensibilisation aux pratiques et règles élémentaires d'hygiène et d'assainissement.*

Partant des pratiques actuelles des communautés concernées, le projet favorisera un changement de comportement par la création de comités d'hygiène et d'assainissement dans les ASUREP.

Ces comités analyseront la situation pour déterminer les facteurs qui causent le plus grand effet néfaste sur la santé des populations. Ensuite, ils élaboreront un programme d'action par étapes compatible avec leurs capacités et celles des populations bénéficiaires.

Un accent particulier doit être mis sur l'assainissement (drainage efficace et respect des zones de protection) autour des différents ouvrages hydrauliques : forages, sources..., surtout au niveau des BF.

La mise à disposition de dispositifs simples et robustes de lavement des mains pour les écoles et les centres de santé fait également partie des actions à entreprendre par le projet.

Le projet impliquera aussi les centres de santé des zones du projet dans le travail de sensibilisation par le biais du Chargé en hygiène et assainissement. Ces derniers seront associés aux formations

pour leur transmettre les outils nécessaires à la poursuite de leur travail avec les comités d'hygiène & d'assainissement respectifs.

Dans le cadre du suivi-évaluation, les centres de santé fourniront mensuellement ou trimestriellement les statistiques sur les cas de maladies d'origine hydrique enregistrés.

La bonne utilisation de l'eau et sa conservation de manière correcte à la maison seront aussi développées par le projet via une sensibilisation appropriée des consommateurs qui seront également sensibilisés aux bonnes pratiques d'hygiène, (utilisation de toilettes adaptées, lavage des mains, évacuation des eaux usées, etc. ...)

### **Activité 3.2. Analyser périodiquement la qualité de l'eau des réseaux.**

Afin de garantir la bonne qualité de l'eau, une certification légale sera assurée à la fin des travaux au niveau de chaque réseau. Au niveau de l'Inter ASUREP, le projet mettra en place un dispositif d'analyse périodique de la qualité (physique, chimique mais surtout bactériologique) de l'eau distribuée à la population. La potabilité de l'eau sera suivie périodiquement en divers points : sources, forages, BF, ménages. Ce service sera réalisé prioritairement par l'inter-ASUREP. Dans le cas où la mise en œuvre s'avère difficile par manque de compétence, le service pourra être confié à une ONG, à l'antenne SNHR, à un individu ou à un laboratoire privé.

L'analyse de la qualité de l'eau distribuée nécessitera :

- *l'obtention des kits d'analyse*

Différents kits de test mobile d'analyses d'eau existent en RD Congo. Par exemple, Delagua Kit est déjà connu et utilisé par certaines ONG, notamment celles de la province voisine du Sud Kivu. Il y a d'autres marques comme Wagtech.

- *Des formations*

Une formation à l'utilisation correcte de ce kit et à l'interprétation des résultats (d'une durée de 3 à 5 jours) sera faite par le fournisseur de l'équipement aux personnes ayant le profil approprié. Une évaluation périodique des connaissances des utilisateurs sera faite par le projet, et au besoin des formations spécialisées seront données en complément.

### **Activité 3.3. Actions en assainissement : récupération des eaux de pluies, gouttières citernes, water wheel<sup>13</sup>, sensibilisation, assainissement d'ouvrage hydraulique**

Le projet utilisera la synergie avec les projets d'autres bailleurs pour les aspects liés à l'assainissement et la lutte contre l'érosion. Il réalisera un nombre limité de latrines modèles et des systèmes de collecte des eaux de pluie, notamment dans le cadre de la construction des latrines pour bureaux de gestion des ASUREP.

La réalisation de ces ouvrages démonstratifs en matière d'assainissement, privilégiera les matériaux locaux. Ils seront réalisés principalement sur les terrains des ASUREP ou des infrastructures communautaires locales (centres de santé, ...) et viseront à démontrer l'efficacité de ces systèmes pour les inciter à les développer dans leurs communautés.

Le projet avec les ASUREP et l'inter ASUREP cherchera à démontrer les possibilités existantes pour la promotion de ces actions. Des actions de formation et d'information viendront compléter ces actions d'assainissement.

<sup>13</sup> Système de bidon roulant, utilisé comme une roue que l'on pousse. Évitant ainsi de porter l'eau sur des kilomètres. Il a été utilisé en Inde. Il s'agit d'un exemple de système pouvant être testé en RDC. D'autres systèmes pourraient être envisagés.

### **Activité 3.4. Soutien à la mise en place d'un système de financement pour la construction d'infrastructure d'assainissement individuel**

Compte tenu des difficultés de financement rencontrées par la majorité des ménages, les ASUREP devront contribuer à permettre aux bénéficiaires de se doter d'infrastructures sanitaires qui seront mises en valeur par le projet (résultat 3).

Pour se faire, les ressources dégagées par les ASUREP devront permettre le financement d'initiatives individuelles privées dans le domaine de l'assainissement. Elles pourront s'orienter sur un système de microfinance ou de subside selon les possibilités existantes dans la province.

Les ASUREP qui souhaiteront développer leur propre système de microcrédit seront formées pour assurer cette activité. Des agences de microfinances pourront être identifiées pour appuyer et travailler avec les ASUREP.

#### ***3.4.4 R4 : Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées***

##### **Activité 4.1. Capitalisation**

Cette activité de capitalisation inclut la diffusion des expériences dans les domaines suivants :

- Maîtrise d'ouvrage ;
- Gestion communautaire : les mécanismes de gestion communautaire amorcés avec le projet AEPA ont lancé cette nouvelle approche de gestion communautaire de l'eau qui commence à être acceptée à en croire la proposition de loi sur l'eau. La capitalisation apportée à ce niveau permettra d'évaluer le concept pilote de la gestion de l'eau potable par des mini réseaux gérés par les ASUREP. Les documents et activités (ateliers, tables-rondes) qui seront élaborés contribueront à la pérennisation de ce système d'approvisionnement en eau potable, en déterminant les conditions de duplication, les facteurs de succès et les risques à prendre en compte.
- Hygiène et assainissement :

Les supports proposés peuvent être de différentes formes, comme par exemple des :

- Études, articles de vulgarisation et notes de capitalisation ;
- Articles plus scientifiques, à publier dans des revues du secteur ;
- Vidéos, destinées à la population bénéficiaire et au public large ;
- Articles de presse ;
- Rapports, guides et outils pour utilisateurs dans des projets similaires.

Il pourra aussi être envisagé de chercher à maximiser les informations pour rendre la capitalisation la plus justifiée. Dans ce cadre, des études d'impact socio-économique ponctuelles peuvent être financées par cette activité.

##### **Activité 4.2. Communication et visibilité**

L'activité inclut la multiplication et la diffusion des différents supports.

Dans le cadre de cette activité, les échanges d'expérience et de bonnes pratiques, les visites d'échanges ainsi que l'organisation d'atelier(s) pourront être proposées.

Les membres des ASUREP pourront être sollicités pour ces activités qui s'effectueront dans un but d'émulation, des visites d'échange seront organisées localement pour suivre l'évolution des quartiers en matière d'hygiène/assainissement.



## 3.5 Indicateurs et sources de vérification

Les indicateurs et sources de vérifications proposés sont présentés dans le cadre logique présenté en 7.1. Chaque indicateur fait référence à une Baseline spécifique au projet.

## 3.6 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

### 3.6.1 Réalisation des travaux de consolidation des sources et de création ou mise à niveau des réseaux

Le projet veillera à établir des liens rapprochés avec l'autorité provinciale afin que l'appropriation par les acteurs provinciaux soit effective et que la durabilité du projet soit assurée.

L'autorité provinciale à travers ses différents services administratifs devra accompagner les actions du projet en :

- Rendant disponible à temps les terrains avec les documents cadastraux nécessaires, sur lesquels seront érigés les différents ouvrages hydrauliques (sites de captage, station de pompage, réservoirs, BF, locaux de gestion pour ASUREP...);
- Assurant la protection des zones de captage de tout envahissement par des constructions anarchiques, ainsi que les emprises des conduites des réseaux d'eau potable ;
- Exécutant la délégation du service public de l'eau au bénéfice des ASUREP.

La province aura comme tâche principale de sécuriser tous les ouvrages qui seront réalisés dans le cadre de ce projet.

Les travaux qui seront réalisés, seront principalement réalisés par le projet en ayant recours à la main d'œuvre locale chaque fois que cela sera possible. Des marchés publics pourront être passés avec les entreprises locales pour les besoins logistiques et opérationnels dans la réalisation de ces activités.

### 3.6.2 Amélioration de la gestion communautaire

L'accompagnement des ASUREP se fera par des ONG nationales. Ces ONG ne devront pas nécessairement être situées dans le Maniema. En effet, compte tenu des difficultés liées au contexte, les ONG locales ne disposent souvent pas d'assez de capacités. Le rapport annuel 2011 du projet AEPA Kindu précise que « *ce n'est malheureusement pas le cas pour Kindu où les ONG locales sont multiples sans aucune capacité opérationnelle.* » De plus, les animateurs recrutés « *après plus de 3 ans* » de projet, ont dû être remplacés à cause des enjeux électoraux. Ces éléments sont à prendre en compte dans le recrutement de la future organisation en charge de l'accompagnement des ASUREP.

Le recours à des ONG compétentes spécialisées dans cette matière spécifique se fera par des Conventions de subsides.

Plusieurs ONG ont été pré-identifiées ; D'autres pourraient être envisagées, notamment localement, lors du démarrage du projet.

- Association pour le Développement des Infrastructures Rurales (ADIR) est un acteur important du domaine de l'eau et l'assainissement. Cette structure a travaillé avec d'autres agences de développement et notamment l'AFD et aussi avec la CTB pour le projet AEPA à Kinshasa et dans le Bas-Congo. Ses compétences sont partagées entre l'appui technique et l'appui socio-économique par la mobilisation, la médiation et la formation.

## 3.7 Analyse des risques

### 3.7.1 Risques liés à la mise en œuvre

Risques	Niveau de risques (probabilité)	impacts	Mesures d'atténuation
Les parcelles ou terrains sur lesquels devront être érigés les ouvrages ne sont pas rendus disponible à temps	Moyen	Fort	Sensibiliser les autorités provinciales, urbaines et locales, ainsi que les bénéficiaires à travers des contacts directs et les réunions de Le Comité de Pilotage  Informé des activités lors des réunions de COPIL
Les risques liés à l'enclavement du Maniema sur les marchés publics ne sont pas correctement identifiés par la cellule marchés publics	Faible	Moyen	Le coordinateur du programme sensibilisera la cellule à cette problématique et veillera à ce qu'elle soit correctement prise en compte
Risque de retard dû à une saison pluvieuse plus longue que prévue	Moyen	Moyen	Adaptation du planning opérationnel
Risque du recours aux entreprises locales (coûts surestimés, manque de compétences des entreprises...)	Moyen	Fort	réalisation des travaux en régie
Implication faible des autorités locales et provinciales	Élevé	Moyen	Implication par un flux d'information continu  Mettre à l'agenda d'une réunion de Le Comité de Pilotage, informer la RR/CTB et si possible l'Ambassade
instabilité politique entravant l'approvisionnement, voire l'exécution du Projet	moyen	moyen	Suspension momentanée du projet jusqu'au rétablissement de l'ordre public ou de bonnes conditions de travail
Rareté des produits pétroliers de qualité	Moyen	Basse	Gérer le stockage et les risques inhérents
Difficulté pour trouver des ressources humaines nationales et internationales compétentes	Fort	moyen	Flexibilité sur les mécanismes de recrutement (profil orienté sur des compétences acquises par expérience)  Appui de la coordination nationale, permettant la continuité en cas d'absence du chef de projet

### 3.7.2 Risques liés à la gestion

Risques	Niveau de risques (probabilité)	Impacts	Mesures d'atténuation
Retard dans la livraison des matériaux & matériels : ciment, conduits en PVC & accessoires, tôles, barres de fer, clous, ...	moyen	élevé	Etablir un calendrier réaliste tenant compte de l'enclavement du Maniema, le gérer et s'y tenir  Prévoir les commandes à l'avance, et logistique fluidifiée avec l'appui de la coordination nationale.
Le budget réel des travaux dépasse le budget estimé.	faible	moyen	Suivi rapproché et modification budgétaire interne si nécessaire
Les IMF appliquent des taux d'intérêt abusifs	Moyen	Moyen	Analyse du contexte local et du tissu des IMF pour connaître les taux d'intérêt appliqués  Prévoir une bonne information sur les conditions de prêts pour les candidats potentiels

### 3.7.3 Risque lié à l'efficacité

Risques	Niveau de risques (probabilité)	Impacts	Mesures d'atténuation
L'offre de service (distribution à la BF, horaire d'ouverture, mode de paiement, gestion communautaire...) ne répond pas à la demande des usagers	Basse	Elevé	Mener une étude préalable (Baseline) afin de déterminer les éléments à prendre en compte pour l'équilibre entre la demande solvable et le coût du service
La qualité des infrastructures réalisées est mauvaise	Moyen	Elevé	Les travaux effectués en régie permettent d'éviter d'avoir recours à des entreprises qui n'ont pas les compétences requises (entreprises compétentes sont difficiles à trouver dans la province)

### 3.7.4 Risques liés à la durabilité

Risques	Niveau de risques (Probabilité)	Impacts	Mesures d'atténuation
La maintenance des installations n'est pas assurée après la mise en service	Basse	Fort	La durée de l'accompagnement des ASUREP fixée à deux années après la mise en service d'un réseau est absolument nécessaire.  Données à évaluer à chaque réunion de Le Comité de Pilotage
Manque de temps pour accompagner les ASUREP. L'accompagnement des ASUREP n'est effectif que lorsque les réseaux fonctionnent et que les travaux sont terminés	moyen	Modéré	Respect des délais contractuels  S'assurer dès le démarrage du projet d'une planification prenant en compte l'accompagnement des ASUREP  Formation des ASUREP sur des réseaux opérationnels
Risque de voir des clivages politiques ou ethniques interférer dans la gestion communautaire	Moyen	Modéré	Engager des médiations
Une forte pression sur les ressources est exercée à cause d'une croissance démographique importante	Moyen	Modéré	Les sources identifiées tiennent compte de la croissance démographique

### 3.7.5 Risques fiduciaires

Risques	Niveau de risques (Probabilité)	Impacts	Mesures d'atténuation
Risque d'insuffisance budgétaire suite aux variations du taux de change Euro-Dollar américain	Moyen	Faible à moyen	Passer les marchés de fournitures en Euros.  Utilisation de la réserve budgétaire

## **4 RESSOURCES ET ENGAGEMENTS**

### **4.1 Ressources financières**

#### **4.1.1 Contribution de la RD Congo**

Pour cette prestation, il n'est pas prévu de contribution financière directe de la RD Congo.

Des locaux susceptibles d'accueillir l'équipe du projet à Kindu et à Kinshasa seront mis à la disposition du projet gratuitement par le ministère du développement Rural. Si un rafraichissement ou une mise à niveau des locaux s'avère nécessaire, la contribution belge sera utilisée.

A Kinshasa les anciens bureaux de l'UCAG Minider avec leurs équipements et véhicules de service seront mis à la disposition du coordinateur des projets eau et de son adjoint.

La contribution congolaise est également constituée par les salaires et autres avantages versés au personnel collaborant avec le PROGEAU Maniéma / Kindu au niveau national et provincial et dans les territoires de concentration et par la mise à disposition à titre gracieux et définitif au profit des structures de gestion (ASUREP) de tous les terrains nécessaires à la construction et à la gestion des infrastructures des réseaux (captages, pompages, réservoirs, conduites, BF, bâtiments d'exploitation, etc. ...)

La partie RD congolaise s'engage à couvrir les frais et compensations qui entrent dans le cadre d'expropriations nécessaires pour assurer le bon déroulement du projet.

#### **4.1.2 Contribution Belge**

La contribution belge s'élève à un montant de 5,75 millions d'euros issus du PIC intermédiaire 2014-2015. Ce montant couvre l'ensemble des activités du projet ainsi que l'encadrement et le suivi du projet assuré par la CTB Kinshasa et siège.

Le budget est scindé en trois parties, soit i) résultats et activités ; ii) moyens généraux ; et iii) réserve budgétaire

Son résumé et sa présentation sont repris dans les pages qui suivent :

Budget	en EUR
<b>R1</b> : La consolidation et la construction des systèmes d'eau potable dans la province de Maniema sont réalisées selon les règles de l'art.	3.004.000
<b>R2</b> : Gestion communautaire : Trois anciennes associations (RVA Kasoa, Basoko et Kailo) sont consolidées et trois nouvelles constituées, et tous leurs membres formés pour garantir la pérennité du service de l'eau	85.000
<b>R3</b> : Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées	169.000
<b>R4</b> : Les leçons pertinentes d'expériences de maîtrise d'ouvrage et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées	55.000
Réserve	31.525
Moyens généraux	2.405.475
<b>Total</b>	<b>5.750.000</b>

			BUDGET RDC 14 188 11 PROGEAU MANIEMA	Mode d'exécution	Budget total en euro	unité	nbre	taux	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
<b>A</b>			<b>A Objectif spécifique</b>		<b>3,313,000</b>				<b>36,000</b>	<b>613,000</b>	<b>1,967,000</b>	<b>644,000</b>	<b>53,000</b>
A	01		<i>Réhabilitation et construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema sont réalisées selon les règles de l'art</i>		<b>3,004,000</b>				<b>36,000</b>	<b>501,000</b>	<b>1,891,000</b>	<b>576,000</b>	<b>0</b>
A	01	01	Réhabilitation du réseau RVA Kasoa	REGIE	80,000	fft	1.0	80,000		30,000	50,000	0	0
A	01	02	Amélioration du réseau Basoko	REGIE	365,000	fft	1.0	365,000		75,000	200,000	90,000	0
A	01	03	Réhabilitation du réseau Kailo	REGIE	135,000	fft	1.0	135,000		60,000	75,000	0	0
A	01	04	Construction du réseau big five	REGIE	1,500,000	fft	1.0	1,500,000		150,000	1,050,000	300,000	0
A	01	05	Construction du réseau Kabasoga/Aéroport	REGIE	430,000	fft	1.0	430,000		50,000	230,000	150,000	0
A	01	06	Construction du réseau gravitaire de Lokando	REGIE	350,000	fft	1.0	350,000		100,000	250,000	0	0
A	01	07	Bureau Etudes international suivi	REGIE	144,000	fft	160.0	900	36,000	36,000	36,000	36,000	0
<b>A</b>	<b>02</b>		<i>Gestion communautaire : trois anciennes associations (RVA Kasoa, Basoko et Kailo) sont consolidées &amp; trois nouvelles constituées, et tous leurs membres formés pour garantir la pérennité du service de l'eau</i>		<b>85,000</b>				<b>0</b>	<b>25,000</b>	<b>20,000</b>	<b>20,000</b>	<b>20,000</b>
A	02	01	Accompagnement à la création des ASUREP	REGIE	30,000	fft	1.0			15,000	5,000	5,000	5,000
A	02	02	Formation des membres et personnel des ASUREP + appui	REGIE	35,000	fft	1.0			5,000	10,000	10,000	10,000
A	02	03	Formation des membres et personnel de l'Inter ASUREP + appui	REGIE	20,000	fft	1.0			5,000	5,000	5,000	5,000
<b>A</b>	<b>03</b>		<i>Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées</i>		<b>169,000</b>				<b>0</b>	<b>70,000</b>	<b>33,000</b>	<b>33,000</b>	<b>33,000</b>
A	03	01	Actions pour la promotion de l'hygiène et bonne utilisation de l'eau potable	REGIE	50,000	fft	1.0			20,000	10,000	10,000	10,000
A	03	02	Matériel pour analyse périodique de la qualité de l'eau, acquisition des kits d'analyse & formation	REGIE	29,000	fft	1.0			20,000	3,000	3,000	3,000
A	03	03	Actions démonstratives en assainissement: récupération des eaux de pluie, gouttières, citernes, water wheel, campagnes de sensibilisation, assainissement d'ouvrages hydrauliques, ...	REGIE	50,000	fft	1.0			20,000	10,000	10,000	10,000
A	03	04	Soutien à la mise en place d'un système de financement pour la construction d'infrastructures d'assainissement individuel	REGIE	40,000	fft	1.0			10,000	10,000	10,000	10,000
<b>A</b>	<b>04</b>		<i>Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrage et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées</i>		<b>55,000</b>				<b>0</b>	<b>17,000</b>	<b>23,000</b>	<b>15,000</b>	<b>0</b>
A	04	01	capitalisation	REGIE	35,000	fft	1.0	35,000		10,000	15,000	10,000	
A	04	02	Communication & visibilité	REGIE	20,000	fft	1.0	20,000		7,000	8,000	5,000	
<b>X</b>			<b>Réserve budgétaire</b>		<b>25,400</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25,400</b>
X	01		Réserve budgétaire	REGIE	25,400		1.0	25,400	0				25,400

Z			<b>Moyens généraux</b>						<b>135,000</b>	<b>673,700</b>	<b>608,000</b>	<b>545,000</b>	<b>449,900</b>
Z	01		<b>Ressources humaines</b>						<b>117,000</b>	<b>455,900</b>	<b>465,200</b>	<b>465,200</b>	<b>328,700</b>
Z	01	01	<b>Personnel international</b>						<b>72,000</b>	<b>252,000</b>	<b>252,000</b>	<b>252,000</b>	<b>180,000</b>
			Assistant technique international Coordinateur des projets Eau (à 40% pendant 4 ans et 50% la cinquième année)	REGIE	378,000	mois	25.2	15,000	72,000	72,000	72,000	72,000	90,000
			Assistant technique international chef de projet PROGEAU (à 100%)	REGIE	630,000	mois	42.0	15,000		180,000	180,000	180,000	90,000
Z	01	02	<b>Equipe technique nationale</b>						<b>25,000</b>	<b>82,500</b>	<b>91,800</b>	<b>91,800</b>	<b>31,800</b>
			ATN Eau et Assainissement appui au Coordo (5 mois sur 12)	REGIE	25,000	mois	5.0	5,000	25,000				
			ATN Eau et Assainissement / HIMO adjoint au chef de projet	REGIE	92,400	mois	42.0	2,200		26,400	26,400	26,400	13,200
			Ingénieur superviseur des travaux - Délégué à pied d'Œuvre (2)	REGIE	140,400	mois	72.0	1,950		46,800	46,800	46,800	
			ATN Chargé accompagnement ASUREP (gestion + technique)	REGIE	65,100	mois	42.0	1,550		9,300	18,600	18,600	18,600
Z	01	03	<b>Services d'appui admin, financier, MP et logistique</b>						<b>20,000</b>	<b>121,400</b>	<b>121,400</b>	<b>121,400</b>	<b>116,900</b>
			comptable vérificateur	REGIE	60,000	mois	48.0	1,250		15,000	15,000	15,000	15,000
			secrétaire / caissier	REGIE	60,000	mois	48.0	1,250		15,000	15,000	15,000	15,000
			logisticien	REGIE	74,400	mois	48.0	1,550		18,600	18,600	18,600	18,600
			personnel d'entretien	REGIE	28,800	mois	48.0	600		7,200	7,200	7,200	7,200
			chauffeur (2)	REGIE	67,500	mois	90.0	750		18,000	18,000	18,000	13,500
			gardien (3)	REGIE	86,400	mois	144.0	600		21,600	21,600	21,600	21,600
			Expertise perlée (appui ciblé finances - préparation d'audit et suivi)	REGIE	24,000	h/j	30.0	800		6,000	6,000	6,000	6,000
			Contribution financière aux Cellules de support : logistique, marché public, infrastructure et finance (SLA)	REGIE	100,000	an	5.0	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000	20,000
Z	02		<b>Investissements</b>						<b>0</b>	<b>167,000</b>	<b>44,000</b>	<b>29,000</b>	<b>26,000</b>
Z	02	01	véhicule										
			2 pick up travaux PROGEAU	REGIE	80,000	pièce	2.0	40,000		80,000			
Z	02	02	Equipement et matériel										
			Matériel de garage pour entretien véhicule	REGIE	15,000	forfait	1.0	15,000		10,000	2,000	2,000	1,000
			Matériel ICT	REGIE	15,000	forfait	1.0	15,000		10,000	5,000		
			Mobilier	REGIE	20,000	forfait	1.0	20,000		15,000	5,000		
			Petit matériel de bureau	REGIE	10,000	forfait	1.0	10,000		3,000	3,000	3,000	1,000
			Générateurs/systèmes solaire	REGIE	30,000	forfait	1.0	30,000		25,000	5,000		
Z	02	03	Aménagement, Réhabilitation et/ou loyers										
			Kindu bureau projet	REGIE	96,000	forfait	48.0	2,000		24,000	24,000	24,000	24,000
Z	03		<b>Fonctionnement</b>						<b>6,000</b>	<b>45,800</b>	<b>45,800</b>	<b>45,800</b>	<b>42,200</b>
Z	03	01	Frais de fonctionnement bureau et communications	REGIE	72,000	mois	48.0	1,500		18,000	18,000	18,000	18,000
Z	03	02	Frais de fonctionnement des véhicules PROGEAU	REGIE	54,000	mois	90.0	600		14,400	14,400	14,400	10,800
Z	03	03	Organisation des SMCL	REGIE	17,600	pièce	8.0	2,200		4,400	4,400	4,400	4,400
Z	03	04	Frais de mission	REGIE	30,000	mois	60.0	500	6,000	6,000	6,000	6,000	6,000
Z	03	06	Frais Bancaires	REGIE	12,000	fft	4.0	3,000		3,000	3,000	3,000	3,000
Z	04		<b>Audit suivi et évaluation</b>						<b>12,000</b>	<b>5,000</b>	<b>53,000</b>	<b>5,000</b>	<b>53,000</b>
Z	04	01	Audits (partagés en 3 puis en 2)	REGIE	36,000	pièce	2.0	18,000			18,000		18,000
Z	04	02	MTR + Evaluation finale (partagés avec les autres projets eau)	REGIE	60,000	pièce	2.0	30,000			30,000		30,000
Z	04	03	Etude baseline et monitoring spécifique PROGEAU	REGIE	12,000	fft	1.0	12,000	12,000				
Z	04	04	Suivi et backstopping	REGIE	20,000	mission	4.0	5,000		5,000	5,000	5,000	5,000
			<b>BUDGET</b>						<b>171,000</b>	<b>1,286,700</b>	<b>2,575,000</b>	<b>1,189,000</b>	<b>528,300</b>



Budget (non exhaustif) des ressources mises en commun qui permettent une synergie positive avec les deux autres projets eau en phase d'approbation et un appui de la coordination nationale.

1. Moyens mis en communs et synergie pour les activités								
A	04		<i>Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrage et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées</i>		RDC 1418811 Maniema	RDC 1420111 Sud Kivu	RDC 1420211 Mbuji Mayi	total (euros)
A	04	01	capitalisation	REGIE	35,000	35,000	35,000	105,000
A	04	02	Communication & visibilité	REGIE	20,000	20,000	20,000	60,000
2. ressources humaines partagées								
Z	01	01	Personnel international					
			ATI - coordinateur de programme Eau - 60 mois	REGIE	378,000	144,000	378,000	900,000
Z	01	02	Equipe technique nationale					
			ATN Eau et Assainissement appui au Coordo 12 mois	REGIE	25,000	10,000	25,000	60,000
Z	01	03	Services d'appui admin, financier, MP et logistique					
			Expertise perlée (appui ciblé finances - préparation d'audit et suivi)	REGIE	24,000	12,000	16,000	52,000
			Contribution financière aux Cellules de support : logistique, marché public, infrastructure et finance (SLA)	REGIE	100,000	40,000	60,000	200,000
3. évaluations, backstopping et etudes baselines faits en communs								
Z	04		Audit suivi et évaluation					
Z	04	01	Audits (partagés en 3 puis en 2)	REGIE	36,000	9,000	36,000	81,000
Z	04	02	MTR + Evaluation finale (partagés avec les autres projets eau)	REGIE	60,000	40,000	60,000	160,000
Z	04	03	Etude baseline et monitoring spécifique PROGEAU	REGIE	12,000	12,000	12,000	36,000
Z	04	04	Suivi et backstopping	REGIE	20,000	10,000	20,000	50,000

## 4.2 Ressources humaines

### 4.2.1 Principes

- ✓ L'utilisation du genre masculin ci-après couvre à la fois les hommes et les femmes. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de l'égalité du genre au niveau des ressources humaines
- ✓ L'assistance technique est un des moyens importants prévus par l'intervention pour accompagner les dynamiques de changement et la mise en place ou renforcement des capacités des Asureps. L'assistance technique sera réalisée par l'équipe du PROGEAU Maniéma / Kindu.
- ✓ Les différents domaines d'intervention du PROGEAU Maniéma / Kindu, un cadre institutionnel particulièrement faible (tant en stratégies et politiques, qu'en présence et capacité des acteurs sur le terrain) font qu'un certain nombre de compétences et de profils techniques seront nécessaires pour atteindre des résultats de qualité. De plus, des ressources humaines suffisantes doivent être prévues pour assurer les tâches de planification, de suivi et de coordination des activités et de gestion administrative et financière au sein du projet.
- ✓ Principe de flexibilité : recrutement selon les besoins émergents et en cherchant la meilleure formule afin d'utiliser au mieux les ressources du projet.
- ✓ Les ressources humaines prendront en compte l'aspect genre afin de mettre sur le même pied d'égalité les candidatures, qu'elles soient hommes ou femmes.
- ✓ Le Comité de Pilotage veillera à ce que ces ressources soient en adéquation avec les besoins nécessaires pour l'atteinte des résultats.
- ✓ Le dispositif de mise en œuvre et son efficacité seront appréciés pour une mission conjointe des partenaires belges et congolais après environ une année de mise en œuvre. Des recommandations seront faites pour examen par le Comité de Pilotage.

## 4.2.2 Liste des RH

Le tableau ci-joint, présente le nombre d'hommes-mois nécessaires pour l'exécution du Projet : exécution de l'ensemble des réseaux ou ouvrages et l'accompagnement des communautés bénéficiaires.

Position	Quantité x durée	Remarques	
<b>Chef de projet - Eau et Assainissement</b>	<b>1 X 42 mois</b>	ATI, basé à Kindu Sous contrat CTB	<b>Expertise technique à Kindu</b>
<b>Ingénieur eau et assainissement</b>	<b>1 X 42 mois</b>	ATN, basé à Kindu Sous contrat CTB	
<b>Expert Asurep</b>	<b>1 X 42 mois</b>	ATN, basé à Kindu Sous contrat CTB	
<b>Ingénieur Travaux</b>	<b>2 x 36 mois</b>	ATN, basé à Kindu Sous contrat CTB	

Position	Quantité x durée	Remarques	
<b>Comptable/Vérificateur</b>	<b>1 x 48 mois</b>	Sous contrat CTB	<b>Fonctions de Support à Kindu</b>
<b>Secrétaire / Caissière</b>	<b>1 X 48 mois</b>	Sous contrat CTB	
<b>Logisticien</b>	<b>1 X 48 mois</b>	Sous contrat CTB	
<b>Chauffeurs</b>	<b>2 X 48 mois</b>	Sous contrat CTB	
<b>Entretien</b>	<b>1 X 48 mois</b>	Sous contrat CTB	
<b>Gardien</b>	<b>3 X 48 mois</b>	Sous contrat CTB	
<b>Coordinateur du programme Eau - programme manager</b>	<b>25,2 mois</b>	ATI, program manager sous contrat CTB basé à Kinshasa durant tout le programme eau (60 mois)	<b>Expertise d'appui et de coordination</b>
<b>Coordinateur Adjoint</b>	<b>5 mois</b>	ATN, basé à Kinshasa	
<b>MP / Logistique / Finances</b>	<b>5 ans</b>	Cellule d'appui aux projets à Kinshasa	
<b>Expertise perlée Finances / audit</b>	<b>30 jours</b>	Bureau d'étude international	

Des consultants internationaux et nationaux seront recrutés pour des missions d'appui ponctuel, en relation avec les aspects stratégiques du Projet : citons par exemple l'articulation entre le domaine de l'AEP et celui d'hygiène & d'assainissement, la maîtrise d'ouvrage et la gestion communautaire, la

structure faîtière d'ASUREP, la capitalisation de l'approche ASUREP développée par le Projet, certains aspects de formation, les supports informatiques de conception des réseaux, ..., sans compter les évaluations intermédiaire et de fin de Projet.

En raison de l'enclavement de la province du Maniema et des difficultés logistiques qui en découlent, le projet s'appuiera également sur les services rendus (marchés publics, logistique, finances, infra) par cellule de support de la CTB basée à Kinshasa. Cette cellule et son personnel national et expatrié apporteront un appui ponctuel à l'équipe de projet du PROGEAU Maniéma. Ce support sera formalisé par un accord de prestations de services (SLA) qui définira clairement les services de support contractuellement dus. La coordination nationale dans son rôle de coordination servira de courroie de transmission entre le projet et la cellule de support.

Une description des principales fonctions est jointe en annexe. Le recrutement du personnel CTB se fera selon les procédures RH en vigueur à la CTB.

### 4.3 Ressources matérielles

Les ressources matérielles de la contribution belge sont les suivantes :

<b><i>Ressources matérielles</i></b>	<b><i>Quantité</i></b>	<b><i>Coût unitaire</i></b>
Véhicules pick-up	2	40.000 €
Matériel de garage / entretien	1	15.000 €
Matériel ICT	fft	15.000 €
Mobilier	fft	20.000 €
Petit matériel de bureau	fft	10.000 €
Générateur / Système solaire	1	30.000 €
Aménagement, réhabilitation du bureau du projet à Kindu	fft	96.000 €

## 5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

### 5.1 Contexte programmatique

L'intervention « Extension et consolidation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la province du Maniema » se situe du point de vue de l'ancrage programmatique comme **une intervention isolée dans un programme**

Cela signifie qu'elle est pilotée par son propre Comité de Pilotage où se retrouvent toutefois des membres communs aux autres interventions PROGEAU.

Le détail de la structure organisationnelle liée à cette configuration est précisé dans le point 5.4 du DTF.

### 5.2 Cadre Légal

Le cadre légal de l'intervention « Extension et consolidation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la province du Maniema » est fixé par :

- La Convention Générale signée entre la République du Zaïre et le Royaume de Belgique en date du 27 mars 1990 ;
- Le Programme Indicatif de Coopération intermédiaire (2014-2015) signé entre la République Démocratique du Congo et le Royaume de Belgique en date du 4 avril 2014
- La Convention Spécifique (CS) à signer à l'issue du processus de formulation du programme entre la République Démocratique et le Royaume de Belgique, ci-après dénommées les Parties. Le présent Dossier Technique et Financier (DTF) fait partie intégrante de la CS. En cas de contradiction entre le texte du DTF et de la CS, c'est ce dernier qui prévaut.

Conformément aux procédures de la coopération belgo-congolaise en vigueur en République Démocratique du Congo, le programme sera mis en œuvre en régie par la CTB, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés.

### 5.3 Cycle de vie de l'intervention

La Convention Spécifique porte sur une durée de 72 mois, à compter de la date de signature de celle-ci.

L'exécution de l'intervention est prévue pour une période de 60 mois.

Les guides CTB de démarrage et de clôture des interventions constituent les documents de référence pour les phases de préparation, de démarrage et de clôture. Le manuel de gestion administrative et financière de la CTB en République Démocratique du Congo constitue la base de travail pour la mise en œuvre.



### 5.3.1 Préparation

La phase de préparation de l'intervention démarre entre l'approbation technique du DTF par le Comité de Pilotage (COFIL), d'une part, et la notification à la CTB par l'Etat belge de la signature de la Convention de Mise en Œuvre (CMO) d'autre part.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées pendant la phase de préparation:

- Préparation des démarches réglementaires nécessaires ;
- Identifications des RH à mobiliser ;
- Mobilisation de la contrepartie nationale ;
- Lancement du recrutement des RH internationales et nationales ;
- Préparation d'éventuels marchés (Cahier Spécial des Charges) nécessaires en vue de la Baseline exhaustive ;
- Préparation d'autres éventuels marchés ;
- Ouverture du compte principal ;
- Préparation des achats (CSC) de matériel (dont véhicules).
- Etc....

Les dépenses qui peuvent être effectuées pendant cette phase, dites « avant CMO » peuvent uniquement être des dépenses liées au recrutement et à la logistique de l'intervention.

Frais de personnel	15.000 €
Frais de recrutement de personnel	15.000 €
Frais logistiques	95.000 €
Achat véhicules	80.000 €
Achat matériel ICT	15.000 €
<b>Total</b>	<b>110.000 €</b>

### 5.3.2 Exécution

La phase d'exécution se divise en 3 sous-phases : démarrage effectif, mise en œuvre, clôture opérationnelle.

#### 5.3.2.1 Démarrage effectif

La phase de démarrage proprement dite débute dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre et se conclut par la validation par le Comité de Pilotage des éléments du rapport de démarrage.

Au début de cette phase la direction de l'intervention prend fonction et le Comité de Pilotage d'ouverture de l'intervention se tient.

Les actions-clés suivantes doivent être réalisées durant cette étape (certaines assurant la continuité avec des démarches entamées durant la phase de préparation):

- Finalisation des processus de recrutement de l'assistance technique internationale et nationale et installation des RH dans leur fonction ;
- Ouverture des comptes de l'intervention et l'établissement des mandats du personnel de l'intervention ;
- Réalisation des formations nécessaires ;
- Poursuite de marché(s) éventuel(s) relatif(s) à l'établissement de la Baseline exhaustive ;
- Etablissement du manuel de gestion opérationnelle de l'intervention sur base du présent DTF, le cas échéant également sur base du manuel de gestion opérationnelle du programme, et en faisant référence au manuel de gestion administrative de la CTB applicable pour le programme de coopération bilatéral dans le pays partenaire ;
- Planification opérationnelle et financière de l'intervention

Le Comité de Pilotage valide les éléments suivants :

- Le manuel de gestion opérationnelle de l'intervention ;
- La première planification opérationnelle et financière ;
- Le plan de travail de la Baseline exhaustive

Le PV de ce COPIL et les éléments qu'elle valide constituent le rapport de démarrage.

### **5.3.2.2 Mise en œuvre**

La mise en œuvre opérationnelle de l'intervention démarre à l'approbation du rapport de démarrage par le Comité de Pilotage et se termine lors de l'approbation par le Comité de Pilotage du planning de clôture.

### **5.3.2.3 Clôture opérationnelle**

La phase de clôture débute au plus tard 6 mois avant la fin de l'exécution de l'intervention.

Programmation de la clôture : trois mois avant la phase de clôture, une planification détaillée des activités et des produits attendus de cette phase sera élaborée par le management de l'unité d'intervention et soumise à l'approbation du Comité de Pilotage.

Rapport final : il sera rédigé et présenté pour approbation au Comité de Pilotage dans les trois mois à dater de la fin des activités opérationnelles. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture opérationnelle et financière. Une fois ce rapport approuvé, l'unité d'intervention est déchargée.

Six mois avant la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de procéder à des engagements sans l'accord préalable du Comité de Pilotage.

Au terme de la Convention Spécifique, les dépenses ne sont plus autorisées, sauf si elles sont liées à des engagements pris 6 mois avant la fin de ladite convention et actés dans le P.V. du Comité de Pilotage de clôture.



### 5.3.3 Clôture Administrative

Le rapport final est mis à jour en fin de période de clôture opérationnelle et est envoyé par la CTB à la DGD pour demande de réception définitive. Une fois ce rapport approuvé par la DGD l'intervention est administrativement clôturée.

Après la clôture financière de l'intervention, les fonds non utilisés seront récupérés par l'Etat belge et ne pourront être transférés à d'autres interventions ou programmes.

## 5.4 Structure organisationnelle de l'intervention

Le tableau ci-dessous présente l'organisation des niveaux de la structuration de la gestion du PROGEAU Maniéma / Kindu.

Niveau	Structure	Fonctions
Niveau central	Comité de Pilotage	Instance de concertation et de décision du PROGEAU Maniéma / Kindu, en charge de la supervision et la coordination stratégique
Niveau provincial	Unité d'intervention	En charge de la mise en œuvre générale du PROGEAU Maniéma / Kindu (Kindu, Kailo, Lokandu) et de rendre compte trimestriellement à l'autorité de référence au niveau provincial qui est le ministère provincial en charge de l'eau potable.

### 5.4.1 Le Comité de Pilotage (COPIL)

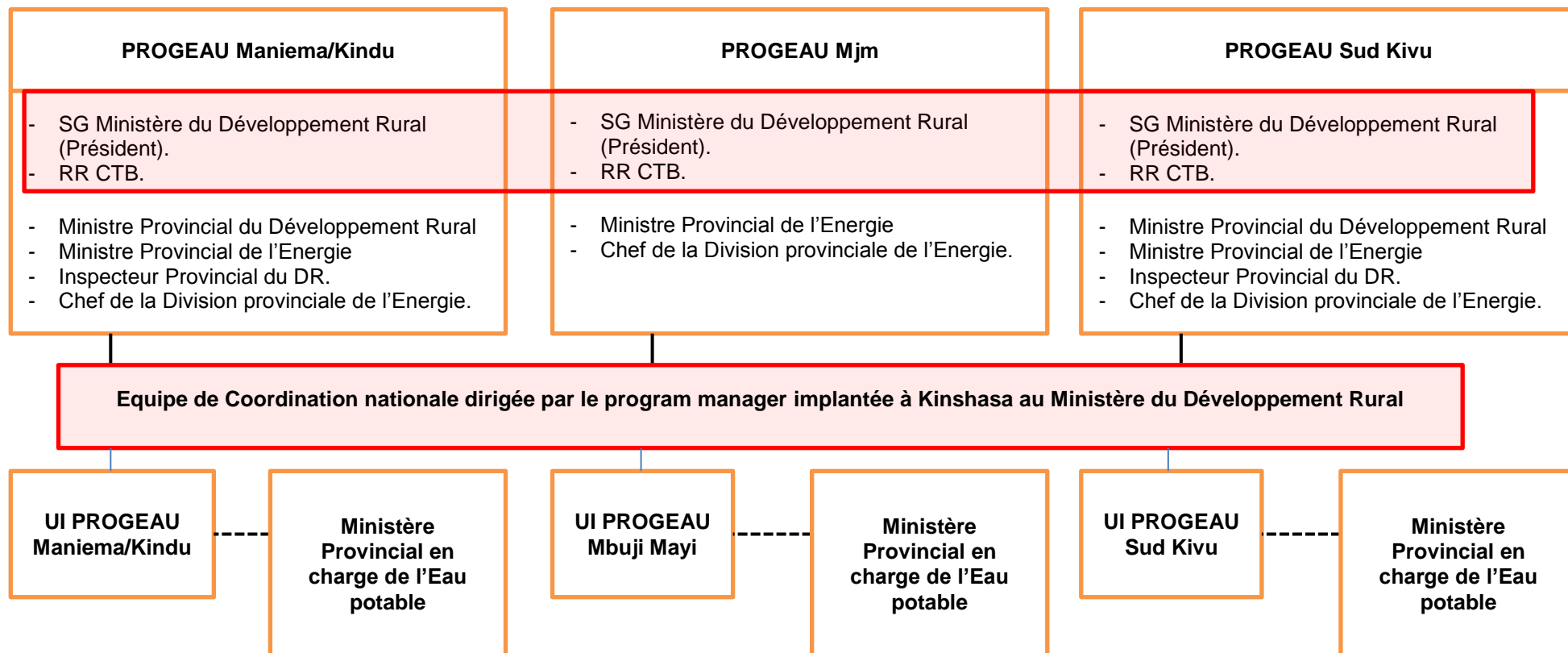
Les Parties congolaise et belge conviennent de créer un Comité de Pilotage du projet PROGEAU Maniéma / Kindu.

Ce Comité de Pilotage est l'organe de pilotage de la réussite de l'intervention, c'est-à-dire de l'atteinte des résultats et la contribution à l'objectif spécifique défini dans ce DTF.

La composition et les modalités de fonctionnement de ce Comité de Pilotage doivent tenir compte :

- De l'ancrage des interventions PROGEAU au Ministère du Développement Rural.
- Des avancées du processus de Décentralisation en République Démocratique du Congo ;
- Des avancées à venir par les décrets d'application de la nouvelle loi sur l'Eau ;
- De la nécessité d'un fonctionnement efficace et efficient ;
- De la nécessité de piloter et de suivre la gestion du PROGEAU Maniéma / Kindu.

Bien qu'étant une intervention isolée le PROGEAU Maniéma / Kindu s'inscrit dans un programme matérialisé par une coordination nationale d'une durée de 5 ans et des échanges entre les différents PROGEAU. Certains membres du COPIL sont communs aux trois PROGEAU comme présenté dans le schéma des COPIL PROGEAU à la page suivante.



Positionnement :

**Au niveau de la capitale Kinshasa**

**Au niveau des provinces**

#### **5.4.1.1 Composition du Comité de Pilotage**

La composition du Comité de Pilotage sera la suivante :

- Le SG du Ministère du Développement Rural, Président du Comité de Pilotage ;
- Le Ministre provincial de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Le Ministre provincial de l'Energie ;
- Le Directeur de l'inspection provinciale du Développement Rural ;
- Le Directeur de la division provinciale de l'Energie ;
- Le Représentant Résident de la CTB ou son délégué ;

**L'Assistant technique international responsable de l'intervention PROGEAU Maniéma / Kindu ou son délégué** se chargera de la préparation et du secrétariat des réunions du Comité de Pilotage et y participera en tant qu'observateur.

Le program manager de la coordination nationale apportera son appui à l'organisation de la SMCL, validera l'ordre du jour et les présentations. Il sera présent au SMCL mais en tant qu'observateur et responsable du programme national.

Le Comité de Pilotage peut inviter, en qualité d'observateur, toute autre personne/structure qui apporte une contribution à l'intervention et en fonction des besoins. Les invités seront pris en charge par la partie qui invite.

Les problèmes non résolus ainsi que les comptes rendus des travaux du Comité de Pilotage seront adressés au Comité des Partenaires (COMPAR) de la Coopération belgo-congolaise dans la semaine suivant chaque réunion.

#### **5.4.1.2 Compétences et attributions**

Le Comité de Pilotage aura comme attributions de :

- Mettre en place les structures d'exécution du projet ;
- Veiller au respect des engagements pris par les parties ;
- Approuver la programmation annuelle, opérationnelle et financière de l'intervention ;
- Apprécier l'état d'avancement de l'intervention et l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports de résultats ou des rapports de monitoring et en approuver les recommandations ;
- Examiner les rapports d'audit et approuver les plans de mise en œuvre des actions qui sont élaborés en réponse aux recommandations du rapport ;
- Examiner les rapports de la revue à mi-parcours, approuver les recommandations qui y sont émises et approuver les plans de mise en œuvre des actions nécessaires ;
- Valider les propositions de Conventions de Subsidés non prévues dans le DTF ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du Dossier Technique et Financier, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Initier à tout moment des missions de revue technique ou d'audit financier ;
- Résoudre tout problème de gestion relatif aux ressources financières ou matérielles, ou à l'interprétation du DTF ;
- Procéder à la clôture de l'intervention, approuver le rapport final ;
- Faire des recommandations pour la capitalisation et la pérennisation des acquis de l'intervention.

#### **5.4.1.3 Mode de fonctionnement**

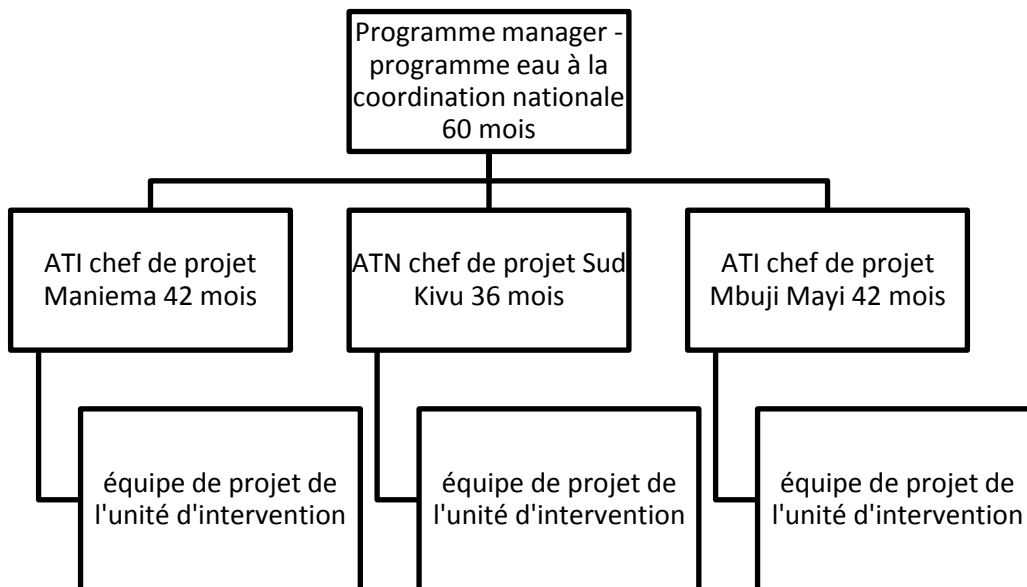
- Le Comité de Pilotage établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique. Il est officiellement approuvé lors de la première réunion du Comité de Pilotage du projet ;
- Le Comité de Pilotage se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son Président ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre ;
- Les réunions des Comités de Pilotage des 3 interventions PROGEAU, toutes placées sous la présidence du SG du Ministère du développement Rural, seront organisées de manière coordonnée.
- Le Comité de Pilotage d'ouverture de l'intervention (COFIL 0) se réunit pour la première fois (au plus tard) dans les trois mois qui suivent la signature de la Convention Spécifique ;
- Le Comité de Pilotage prend ses décisions selon la règle du consensus ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président et le Représentant Résident de la CTB ou son Représentant. Une copie du PV signé est transmise à tous les autres participants par le Président du Comité de Pilotage. Une copie du PV signé est également transmise à l'Ambassade belge en RDC par la CTB ;
- Le Comité de Pilotage organise une réunion d'évaluation du processus de clôture, au moins six mois avant l'échéance de la durée conventionnelle d'exécution du Programme. Il valide ainsi les dernières activités de l'UI.
- Le Comité de Pilotage tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités de l'intervention afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture ;
- L'Unité d'Intervention est responsable de la préparation des réunions du Comité de Pilotage et en assure le secrétariat. Le rôle du secrétariat est précisé dans le règlement d'ordre intérieur.

## 5.4.2 Coordination Nationale

Une coordination nationale, dirigée par un programme manager – coordinateur de programme Eau supervisera l'avancement des projets, apportera un appui logistique et technique, validera les engagements importants et les orientations stratégiques portées par le chef de projet – ATI ou ATN.

Le programme manager sera le responsable hiérarchique du chef de projet (assistant technique International ou national). En cas d'absence du coordinateur national, le représentant résident sera le responsable hiérarchique des AT.

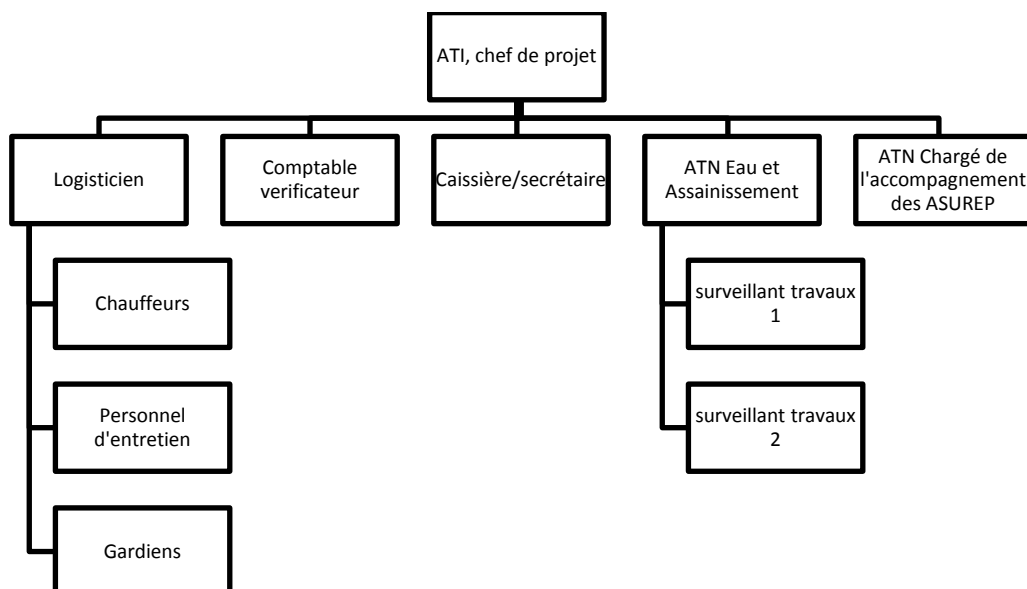
Cette structure commune aux 3 projets permet de développer des synergies et des économies d'échelle au niveau des ressources d'appui et d'atteindre les résultats escomptés en qualité des infrastructures et activités suivant les délais impartis.



## 5.4.3 Unité d'intervention (UI)

### 5.4.3.1 Organigramme détaillé

L'unité d'intervention est composée de la direction de l'intervention et son équipe d'appui.



L'UI est basée à Kindu, mais elle fera de fréquents déplacements dans les zones d'intervention. Elle sera dirigée par un chef de projet, Assistant Technique International, Expert eau et assainissement. Ce dernier assumera la gestion technique quotidienne de l'intervention dans le respect des plans approuvés en COPIL. Il sera recruté sous contrat CTB pour 42 mois.

Se basant sur le cycle de rapportage trimestriel de la CTB, l'UI tiendra informée le Ministre Provincial en charge de l'Eau potable de l'avancement du Projet, en exécution et en perspectives. Le Ministre Provincial en charge de l'Eau potable coordonne la gestion et la diffusion de l'information auprès des différents acteurs provinciaux intervenant dans la thématique de l'Eau potable.

### 5.4.3.2 Durée des prestations de l'équipe technique, administrative et financière

Des consultants internationaux et nationaux seront recrutés pour des missions d'appui ponctuel, relatifs aux aspects stratégiques du Projet : les études des infrastructures à réaliser, l'articulation entre le domaine de l'AEP et celui d'hygiène & d'assainissement, la maîtrise d'ouvrage et la gestion communautaire, la structure faîtière d'ASUREP, la capitalisation de l'approche ASUREP développée par le Projet, certains aspects de formation, les supports informatiques de conception des réseaux, ..., sans compter les évaluations intermédiaire et de fin de Projet.

En raison de l'enclavement de la province du Maniéma et des difficultés logistiques qui en découlent, l'Unité d'intervention s'appuiera également sur les services rendus (marchés publics, logistique, finances, ...) par la Cellule de support de la CTB à Kinshasa. La cellule de support et son personnel national et expatrié apporteront un appui à l'équipe d'intervention du PROGEAU Maniéma / Kindu.

Le support partagé avec d'autres interventions (autres que celles du programme Eau) sera formalisé par un accord de prestations de services (SLA) qui définira clairement les services de support.

### 5.4.3.3 Principales responsabilités

Les décisions administratives, techniques et financières relatives au PROGEAU Maniéma seront prises au quotidien par l'UI dirigée par le chef de projet, et les questions stratégiques à porter au COPIL seront formulées et préparées à ce niveau pour être ensuite avalisées et approuvées par la coordination nationale avant la réunion du COPIL. Cette manière de travailler assurera la pleine transparence entre partenaires.

Les tâches et responsabilités de l'UI seront les suivantes :

- Réaliser les résultats attendus en vue d'atteindre l'objectif spécifique ;
- Assurer la bonne exécution des activités liées à la phase de démarrage ;
- Assurer la bonne exécution opérationnelle du programme décrit dans le présent DTF ;
- Organiser, superviser et coordonner les activités de terrain dans le cadre des programmations périodiques ;
- Assurer la responsabilité de la gestion administrative et financière de l'intervention dans les limites de mandat ;
- Sélectionner et signer les conventions de subsides et les contrats avec les prestataires et autres acteurs locaux dans les limites de leur mandat et accompagner les différents prestataires dans la mise en œuvre des actions planifiées ;
- Identifier, analyser et gérer les risques de sa sphère de contrôle ;
- Assurer la planification opérationnelle et financière annuelle et l'adaptation de cette planification en fonction de l'évolution de l'intervention ;
- Proposer à la coordination nationale les actualisations ou modifications nécessaires à apporter aux activités, aux résultats et aux ressources (humaines, financières ou matérielles) ;
- Assurer le monitoring de l'intervention ;
- Rédiger les rapports périodiques d'exécution et de suivi d'évaluation ;
- Résoudre les problèmes de gestion des ressources humaines, évaluer la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition de l'intervention et prendre toutes mesures d'encouragement ou de correction nécessaire ;
- Contribuer au travail de recherche et de capitalisation ;
- Assurer la planification et la bonne exécution des activités liées à la phase de clôture.

### 5.4.4 L'équipe de coordination nationale

Vu l'ampleur des travaux de préparation, il est raisonnable de penser que les travaux de consolidation et de construction des réseaux proprement dits ne pourront effectivement démarrer en année 1. Il est dès lors recommandé de décaler l'ensemble des opérations au début de l'année 2 et de consacrer l'année 1 à la préparation des marchés publics ou des spécifications techniques des réseaux, aux études techniques, aux appels d'offres, au recrutement des ressources humaines pour la mise en œuvre du projet et à l'approvisionnement et la logistique.

Cette phase de préparation en année 1 ainsi que la conduite de toutes les activités de démarrage des projets Eau (y compris la mobilisation des RH, matériaux et équipements) sera confiée au coordinateur du programme Eau basé à Kinshasa qui assurera ensuite la coordination du programme Eau pendant 4 ans. Cette ressource partagée (profil Program manager Eau et Assainissement) sera le point focal et la courroie de transmission entre les différents services CTB, les partenaires

nationaux et internationaux et les interventions sur le terrain et aura un rôle hiérarchique de supervision et d'atteinte des résultats des 3 interventions EAU. Elle sera épaulée par un Assistant Technique National Senior la première année.

La coordination nationale permettra de réaliser un ensemble de tâches telles que (liste non exhaustive) :

- Suivi stratégique et opérationnelle de l'ensemble des activités des 3 Projets EAU.
- Préparation des démarches règlementaires nécessaires
- Mobilisation de la contrepartie nationale, dont l'identification des bureaux de projets et réhabilitations si nécessaire
- Identifications des RH à mobiliser et lancement des recrutements des RH internationales et nationales
- Préparation des marchés (CSC) nécessaires en vue de réaliser les études Baseline
- Préparation et lancement des procédures d'achat pour toutes les dépenses d'investissement, y compris les locations éventuelles des bureaux.
- Préparation des cahiers des charges pour les travaux et services prévus dans les trois dossiers techniques et financiers, avec l'appui du bureau d'études international et de la cellule Marchés Publics et Logistique de la CTB,
- Suivi des appels d'offres et attribution aux différents soumissionnaires,
- Lancement et accompagnement des études (y compris les études Baselines) et des travaux préparatoires aux interventions,
- Suivi qualité et conseils à la mise en œuvre.
- Recherches de synergies et économies d'échelle entre les setups prévus dans les dossiers techniques et financiers,
- Missions préparatoires,
- Intérim dans les équipes de gestion des projets, en cas d'absence prolongée,
- Préparation administrative et financière des trois projets Eau avec l'appui de la cellule Finances de la CB,
- Relais entre les projets, les partenaires nationaux et les cellules de support de Kinshasa,
- Organisation des phases de mobilisation pour les différents projets,
- Consolidation des plannings opérationnels des projets
- Appui à la gestion des risques importants du programme Eau
- Consolidation des rapports opérationnels des projets
- Appui à l'élaboration des TdR et à l'application des recommandations des missions de suivi et d'évaluation des projets

Cette équipe de coordination est hébergée au sein du MINIDER qui met à leur disposition des anciens locaux de l'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion (UCAG) ainsi que des équipements & véhicules et du mobilier récupéré de celle-ci.

Elle sera cofinancée pendant 5 ans par les trois interventions Eau. Cette période devrait suffire au bon démarrage ainsi qu'à l'exécution des projets.

#### 5.4.5 Les cellules de support

Le projet sera également appuyé par les cellules de support Marchés publics/Logistique et Finances/Comptabilité/Contrôle de gestion à Kinshasa. Les experts de ces cellules fourniront un appui



d'expertise et d'assistance aux équipes de projets dans les différentes matières correspondant à leurs fonctions. Par exemple :

#### **5.4.5.1 Marchés publics et Logistique**

- Appui à l'élaboration des CSC des projets
- Gestion administrative des marchés publics, c'est-à-dire : gestion de la procédure de passation des marchés publics (> 25.000 €) et appui à la gestion administrative des marchés publics et des contrats des projets en cours d'exécution
- Appui à la gestion logistique des projets

#### **5.4.5.2 Administration & Finances**

- Appui à la gestion budgétaire des projets
- Appui au et consolidation du rapportage financier des projets
- Appui, validation et consolidation de la comptabilité et appui à la gestion de trésorerie des projets
- Appui au démarrage et clôture des projets
- Appui à la gestion du personnel des projets

Ils répondront à des demandes ponctuelles de renseignement, de dépannage ou d'assistance venant des projets.

Cet appui fourni par les cellules soulagera le travail de gestion des projets dans certains sous-domaines mais il ne remplacera pas la gestion quotidienne qui reste à assumer par les équipes de projet.

Les coûts de fonctionnement de ces cellules seront repris dans le budget sous la ligne Z 01 03. Ce support sera formalisé par un accord de prestations de services (Service Level Agreement) qui définira clairement les services de support contractuellement dus.

Les coûts de la cellule de coordination et des cellules de support sont partagés entre les projets Eau selon une clé estimative de répartition : 40 % Kindu – 40 % MJM – 20 % Bukavu.

### **5.4.6 Le bureau d'études international**

Le projet pourra faire appel à 160 hommes.jours d'un Bureau d'étude de niveau international pour suivi et encadrement technique qui sera mobilisé via un contrat-cadre qui sera lancé et attribué dès la signature des conventions spécifiques des projets

## **5.5 Engagements de la Partie Congolaise**

Les engagements, obligations et participations financières de la Partie Congolaise, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et ce Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du programme.

Leur inexécution, même partielle, pourra entraîner, après notification officielle, la suspension partielle ou totale des apports belges.

La partie congolaise s'engage dès lors à tout mettre en œuvre pour assurer le succès du programme de coopération et notamment :

### 5.5.1 Concernant l'exécution et le financement du PROGEAU :

- a) A prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires requises afin de garantir le bon déroulement de l'intervention ;
- b) À n'utiliser en aucun cas la contribution belge au paiement d'impôts ou autres charges publiques, ni à l'apurement des droits d'entrée prévus par la législation de la République Démocratique du Congo.

Ceci implique entre autres :

- a) L'exonération de tout impôt, y compris la TVA, droits de douanes, taxes d'entrée et autres charges fiscales ou administratives sur les fournitures, travaux et projets de service faisant l'objet de la contribution belge au programme ;
- b) L'autorisation par la direction des douanes d'utiliser la procédure « d'enlèvement d'urgence » ;
- c) À assurer la libre circulation des membres de l'assistance technique belge et du personnel mandaté par celle-ci sur l'ensemble du territoire national, à leur faciliter l'obtention des visas et permis nécessaires à leur entrée, séjour et sortie de la République Démocratique du Congo ;
- d) À accorder aux organismes et personnes congolais et expatriés œuvrant dans le cadre du projet toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées ;
- e) À assurer la maintenance des bâtiments des structures soutenues et les salaires du personnel au sein de ces structures ;
- f) À maintenir le matériel acquis avec les moyens du projet au sein de celui-ci ;
- g) À faciliter l'accès à toute documentation utile ou nécessaire pour l'exécution des activités ;
- h) À faciliter auprès de tous les services concernés les démarches nécessaires pour le bon déroulement du projet.

### 5.5.2 Concernant le personnel national :

- a) A laisser ou à mettre à la disposition du programme le personnel nécessaire à sa réalisation au sein de chaque structure soutenue, étant entendu que ce personnel continuera à être rétribué par la République Démocratique du Congo qui en assumera en outre les obligations découlant de leur statut ;
- b) À prendre toutes les dispositions utiles pour que la qualification professionnelle du personnel national nécessaire à la réalisation du programme au sein de chaque structure puisse être évaluée conjointement par les deux parties et à prendre, le cas échéant, toute mesure d'encouragement ou de correction jugée indispensable en la matière ;
- c) À ne déplacer ou muter du personnel national en charge de l'organisation de l'appui au sein des structures bénéficiaires retenues qu'après concertation avec le Comité de Pilotage ;
- d) À remplacer le personnel au sein des structures bénéficiaires retenues en respectant les qualifications requises en fonction des responsabilités par rapport au programme d'appui.

### 5.5.3 Concernant l'après projet :

- a) à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour garantir la poursuite des activités au sein des structures bénéficiaires retenues après la cessation de l'intervention belge ;
- b) à veiller à ce que les équipements et matériels acquis dans le cadre du présent programme

deviennent propriété de l'Etat congolais après cessation de l'intervention belge et restent affectés aux structures pour lesquelles ils sont prévus.

## 5.6 Gestion Opérationnelle de l'intervention

Les modalités pratiques de gestion opérationnelle de l'intervention seront explicitées et détaillées dans un manuel de gestion opérationnelle de l'intervention.

### 5.6.1 Planification opérationnelle

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention et validée par le Comité de Pilotage.

Cette planification annuelle comprend les quatre éléments suivants :

- La planification des activités ;
- La planification des marchés publics ;
- La planification des accords de subsides ;
- La planification financière

Elle se fera selon les procédures et modèles fournies par la CTB. La planification opérationnelle suivra le format du cadre logique et servira de base pour la programmation financière. Elle sera actualisée au moins une fois par trimestre.

### 5.6.2 Gestion des ressources humaines

#### 5.6.2.1 Responsabilités :

- Les assistants techniques internationaux financés par la contribution belge seront recrutés et engagés par la CTB. Ce personnel sera soumis à l'agrément préalable de la RD Congo. L'agrément est valable pour toute la durée de la Convention Spécifique.
- Chaque partenaire (CTB et « RD Congo ») est responsable pour le recrutement et la sélection du personnel local qu'elle engagera.
- La partie qui engage le travailleur est responsable de toute l'administration liée au contrat de travail.
- Le suivi et l'évaluation de l'ATI (Intervention Manager) relève de la responsabilité de la CTB. Toute information et contribution lors de cet exercice par l'autre partie sera bien entendu la bienvenue.
- La direction de l'intervention est responsable pour le suivi et l'évaluation des collaborateurs de l'intervention dont ils sont les supérieurs hiérarchiques (voir organigramme).

#### 5.6.2.2 Ouverture des postes et recrutement:

- Tout poste est ouvert aux femmes et aux hommes et les femmes seront encouragées à postuler.
- Pour chaque recrutement, l'avis de recrutement tiendra compte des termes de référence (TdR) et du profil de compétences qui constitue l'architecture de fonction.

Législation qui régit les contrats de travail:

- Les contrats du personnel international recruté à Bruxelles par la CTB sont régis par la

législation belge.

- Les contrats du personnel recruté dans le pays partenaire sont régis par la législation RD Congolaise.
- Les contrats de consultance ou d'expertise perleée liés à un appel d'offre sont régis par les règles de marchés publics applicables.

#### **5.6.2.3 Prolongation de contrat:**

- Toute prolongation de contrat du chef de projet - ATI expert hydraulicien, responsable du PROGEAU Maniéma / Kindu ainsi que tout autre personnel international devra obtenir l'agrément du Comité de Pilotage.
- Les prolongations de contrat au sein de l'unité d'intervention devront obtenir l'accord du chef de projet expert hydraulicien, responsable du PROGEAU Maniéma / Kindu.

#### **5.6.2.4 Missions:**

- Les missions du chef de projet, expert hydraulicien, chef de projet PROGEAU Maniema seront approuvées par le coordinateur national et/ou le Représentant Résident.
- Les missions du coordinateur national, programme Manager du programme Eau seront approuvées par le Représentant Résident
- Toutes les missions des membres de l'équipe de l'intervention devront être approuvées par le chef de projet expert hydraulicien, responsable du PROGEAU Maniéma.
- Les missions des agents de l'Etat sont financées par l'intervention sur base d'un ordre de mission émanant du Ministère et d'une lettre de couverture de mission établie par la CTB
- Les missions à l'étranger financées par la contribution belge sont soumises à l'approbation du Représentant Résident de la CTB
- Les modalités pour l'établissement des ordres et rapports de missions ainsi que les taux et procédures applicables en matière de per diem et de frais de missions seront ceux indiqués dans le manuel de gestion administrative applicable aux interventions de coopération entre le RD Congo et la Belgique.

### **5.6.3 Mandats**

La CTB est responsable pour l'engagement et le paiement des dépenses selon sa structure de mandat.

### **5.6.4 Gestion financière**

#### **5.6.4.1 Comptes bancaires**

Dès la signature de la Convention Spécifique, un compte en EUR avec libellé « Contribution Belge \_ PROGEAU Maniéma / Kindu » doit être ouvert. D'autres comptes (comptes opérationnels) peuvent être ouverts en cas de besoin.

Pour tous ces comptes bancaires, seul le personnel de la CTB aura le pouvoir de signature et le principe de double signature est d'application selon les mandats.

#### **5.6.4.2 Transferts de fonds**

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB et après l'ouverture du compte principal, un premier transfert sera fait par la CTB sur ce compte.

Afin de recevoir les transferts suivants, l'intervention doit introduire un appel de fonds à la représentation locale de la CTB, selon les procédures de la CTB.

Le montant de l'appel de fonds correspond aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant. Le transfert de fonds effectué par la CTB se fait au début du trimestre et éventuellement en plusieurs tranches. En cas d'urgence, l'intervention peut introduire un appel de fonds anticipé, en en justifiant le besoin.

Le transfert de fonds se fait uniquement aux conditions suivantes:

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel doit être transmise à la CTB ;
- Tous les rapports exigés doivent être transmis à la CTB ;
- Le plan d'actions et le suivi d'audit et/ou MTR doivent être mis à jour

Les règles de gestion de la trésorerie de la CTB (transferts vers comptes opérationnels, gestion des caisses, ...) sont d'application.

#### **5.6.4.3 Dépassements budgétaires et changements budgétaires**

Le budget de l'intervention donne les contraintes budgétaires dans lesquelles l'intervention doit être exécutée.

Le montant total du budget de l'intervention tels que définis dans ce document et dans la Convention Spécifique ne peuvent être modifiés que moyennant un échange de lettres entre les signataires de la Convention Spécifique (cf point 5.8 « adaptation du DTF » ci-après).

Pour le budget de la Partie belge, des dépassements au niveau du budget total des moyens généraux ne sont pas autorisés sauf accord du Comité de Pilotage sur la base d'une proposition de changement budgétaire élaborée par l'équipe d'intervention selon les procédures de la CTB. Une proposition de changement budgétaire est également nécessaire dans les cas suivants :

- au niveau d'un résultat ou d'une rubrique des moyens généraux (Z-01, Z-02, etc.), le montant du dépassement est supérieur à 10 % du dernier budget approuvé pour ce résultat ou cette rubrique ;
- au niveau d'une ligne budgétaire, le montant du dépassement est supérieur à 20 % du montant du dernier budget approuvé sur cette ligne et est strictement supérieur à 50.000 €.

Pour ces changements budgétaires, un accord du Comité de Pilotage est requis.

Au niveau du budget annuel du budget de la Partie belge, il n'y a pas de contraintes, excepté pour les moyens généraux où le budget annuel ne peut pas être dépassé de plus de 5 %.

La réserve budgétaire du budget de la Partie belge peut uniquement être utilisée après accord préalable du Comité de Pilotage.

L'intervention doit assurer un bon contrôle et un suivi budgétaire régulier des engagements afin d'anticiper la gestion des éventuels changements budgétaires nécessaires.

#### **5.6.4.4 Comptabilité et justification de dépenses**

Mensuellement, la comptabilité doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. L'outil à utiliser est l'outil fourni par/ou convenu avec la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction de l'intervention, excepté pour les comptes gérés par la CTB seule. La comptabilité à

envoyer à la représentation locale de la CTB comprend un fichier électronique et si exigé, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. Les documents comptables doivent être à jour, précis et fiables et être conformes aux normes et règles comptables en vigueur.

Une dépense éligible est une dépense :

- identifiable, attestée par des pièces justificatives probantes, comptabilisée conformément aux standards en vigueur ;
- en lien avec les activités et les critères définis dans le DTF et nécessaire pour l'atteinte des résultats ;
- prévue dans le budget et imputée sur la ligne budgétaire adéquate ;
- répondant aux principes de bonne gestion financière

#### **5.6.4.5 Gestion des biens et des stocks**

Chaque bien et équipement acquis par l'intervention doit recevoir un numéro d'inventaire et doit être consigné dans un registre d'inventaire. Chaque semestre, un inventaire formel doit être réalisé et signé par la direction de l'intervention. L'utilisation du bien est strictement limitée aux activités de l'intervention. En cours d'intervention, il peut être transféré sous tutelle et patrimoine d'une structure partenaire sur base d'un acte de transfert formel et suivant les procédures de la CTB.

Un suivi exhaustif des stocks doit être réalisé afin d'assurer que tous les mouvements sont autorisés, suivis sur des supports adéquats et régulièrement contrôlés. La direction de l'intervention doit assurer un contrôle formel mensuel des stocks.

A la fin de l'intervention, l'affectation du matériel, des équipements et des stocks divers sera définie dans le PV du Comité de Pilotage de clôture.

### **5.6.5 Gestion des Marchés Publics**

La CTB ainsi que les institutions partenaires responsables sont des organismes de droit public. A cet égard, ils ont obligation de respecter la Loi sur les marchés publics et d'appliquer pour tout achat les principes de transparence, mise en concurrence et d'égalité de traitement entre candidats.

Avant chaque année, au moment convenu par les directives de la CTB, la direction de programme doit élaborer un planning des marchés publics pour l'année suivante. Ce planning fait partie du plan annuel du programme. Trimestriellement, la direction du programme doit mettre à jour le planning, qui fera partie du rapportage opérationnel.

Pour tous les marchés, le programme respectera la législation en vigueur ainsi que les règles internes définies par la CTB.

Pour les marchés publics de moins de 25.000 EUR (sauf marchés complexes), le projet est responsable pour gérer les marchés publics. La cellule des marchés publics et logistique située à Kinshasa peut si nécessaire appuyer l'intervention.

Pour les marchés publics de plus de 25.000 EUR, ainsi que pour les marchés complexes, la cellule des marchés publics et logistique à Kinshasa appuiera l'élaboration ou le contrôle de la partie administrative du cahier de charges et la gestion administrative des marchés (publication, sélection, attribution, avenants, ...). Le projet reste responsable de l'élaboration de la partie technique du cahier des charges.

Pour les marchés de plus de 200.000 EUR, un avis de non-objection de la CTB Bruxelles doit être reçu avant de pouvoir lancer le marché. Pour le reste, les prescriptions prévues pour les marchés de plus de 25.000 euros s'appliquent.

S'agissant d'un Projet exécuté en régie par la CTB, les marchés de travaux et de services seront régis par le cadre juridique du 'Fonds Européen de Développement' en application de l'article 17 §1, 1° de la Loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics :

- L'Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié par l'Accord modifiant l'Accord de partenariat ACP-CE signé à Luxembourg le 25/06/2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010, et son annexe IV;
- La décision 2001/822/CE du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne (« décision d'association outre-mer »), telle que modifiée par la décision 2007/249/CE du Conseil du 19 mars 2007;
- l'annexe V de la Décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP-CEE du 29 mars 1990 contenant le règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage;
- Le Règlement (CE) du Conseil n°. 215/2008 du 18 février 2008 portant règlement financier applicable au 10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement;
- Le Règlement (CE) n° 2015/323 du Conseil du 2 mars 2015 portant règlement financier applicable au 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement ;
- Le guide pratique ('PRAG') et les documents types et modèles présentés dans les annexes, tels que d'application au moment du lancement du marché public en question.

Le rôle et les tâches des organes et instances européens auxquels font référence les textes juridiques du Fonds Européen de Développement (FED), seront assumés par les organes et instances de la CTB sur règles et processus internes et mandats applicables au sein de la CTB.

La réglementation belge relative aux marchés publics est d'application pour les marchés de fournitures.

Pour les marchés mixtes, la réglementation qui doit être appliquée sera déterminée par le type de marché dont le montant estimé est le plus élevé.

### 5.6.6 Gestion des conventions de subsides

En vertu de l'article 8 de la loi CTB, la CTB pourra financer un ou plusieurs organisme(s) tiers pour la réalisation d'une partie des activités de l'intervention ou d'une action propre de cet organisme, action contribuant à l'atteinte des objectifs de l'intervention.

L'octroi de subsides se fera conformément aux modalités décrites dans le Guide CTB pour l'élaboration et le suivi des Conventions de subsides.

Les organismes publics ou privés bénéficiaires de subsides sont appelés « bénéficiaires contractants ». Les bénéficiaires des actions financées au moyen du subside sont appelés les «bénéficiaires finaux».

#### 5.6.6.1 Subsides identifiés dans ce DTF

Les conventions de subsides identifiées dans le cadre de l'intervention sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Pour chaque subside envisagé, une ligne budgétaire dédiée est clairement identifiée dans le budget, de même que la modalité d'octroi, le bénéficiaire contractant, son statut et le nombre de bénéficiaires finaux concernés.

Néanmoins, l'opportunité de signer ce type de convention devra être confirmée par l'équipe d'intervention au moment de l'exécution, en approfondissant l'analyse (cf. Guide Conventions de

Subsides), en motivant pourquoi, en l'espèce, le régime marchés publics n'est pas d'application, et en confirmant que le choix de l'organisme partenaire est toujours pertinent (continuité institutionnelle, compétences maintenues, capacités suffisantes etc...). L'analyse organisationnelle devra être faite pour tous les organismes retenus en portant une attention particulière sur la connaissance de la région et leurs expériences passées

Les subsides seront établis de façon négociée avec les organismes publics ou privés énumérés ci-dessous :



N°	N° Ligne budgétaire	Intitule de l'activité	Budget (€)	Modalité d'octroi	Bénéficiaire Contractant	Statut (public/privé)	Nombre de bénéficiaires finaux
1	A.02.01	Accompagnement à la création des ASUREP	30 000	-Suivant les critères ci-après : *ONG travaillant dans la gestion communautaire des services publics de l'eau	<b>ADIR</b> , Action et Développement des Infrastructures en milieu Rural  N°1963, route des Poids Lourds Réf. Concession MeunerKin. Kinshasa-Gombe	C'est une ONG ADIR a déjà travaillé avec la CTB dans des projets eau, hygiène et assainissement (AEPA Kinshasa Est) en qualité de Maître d'œuvre et particulièrement dans l'organisation communautaire des bénéficiaires (ASUREP) ADIR a participé activement à la préparation de la réforme de l'eau	113 000
	A.02.02	Formation des membres et personnel des ASUREP + Appui	35 000	*3 ans d'expérience dans le domaine de l'adduction d'eau potable, l'hygiène et l'assainissement			
	A.02.03	Formation des membres et personnel de l'Inter ASUREP + Appui	20 000	*Au moins 2 expériences dans la mise en place des ASUREP (reconnaissance du statut juridique, constitution,...) *Au moins 2 expériences dans l'accompagnement et l'appui à la gestion quotidienne des ASUREP *Capacité opérationnelle et technique			
2	A.02.01	Accompagnement à la création des ASUREP	30 000	-Suivant les critères ci-après : *ONG travaillant dans la gestion communautaire des services publics de l'eau	<b>Avocats Verts</b> Kinshasa, 44-48 Av. Tombalbaye, 2ème niveau Local 32-33, Immeuble ACP, Congo (DRC)	C'est une ONG La CTB a eu recours à cette organisation pour travailler sur le contrat de délégation de service public de l'Eau (projet AEPA Kindu/Maniema) Cette organisation travaille principalement sur l'appui aux communautés locales par le conseil et l'assistance juridiques ainsi que par la défense de leurs droits dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles;	Idem que 1
	A.02.02	Formation des membres et personnel des ASUREP + Appui	35 000	*3 ans d'expérience dans le domaine de l'adduction d'eau potable, l'hygiène et l'assainissement			
	A.02.03	Formation des membres et personnel de l'Inter ASUREP + Appui	20.000	*Au moins 2 expériences dans la mise en place des ASUREP (reconnaissance du statut juridique, constitution,...) *Au moins 2 expériences dans l'accompagnement et l'appui à la gestion quotidienne des ASUREP *Capacité opérationnelle et technique			

3	A.03.01	Actions pour la promotion de l'hygiène et bonne utilisation de l'eau potable	50 000	<p>-Suivant les critères ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* ONG travaillant dans la sensibilisation et la promotion des bonnes pratiques dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement ;</li> <li>*5 ans d'expérience dans le domaine</li> <li>*Au moins 2 activités de sensibilisation des communautés menées dans le Maniema</li> <li>*Au moins 2 activités de sensibilisation en lien avec la thématique de l'hygiène et l'assainissement</li> <li>*Capacité organisationnelle et technique</li> </ul>	<p><b>IEDA</b>, International Emergency and Development Aid 10/3 av. Beni, Quartier les Volcans Commune de Goma Goma / RDC Tel: +243998088136</p>	<p>C'est une ONG Partenaire dans la région du Maniema pour le programme EVA "écoles et villages assainis ».</p>	113 000
4	A.03.01	Actions pour la promotion de l'hygiène et bonne utilisation de l'eau potable	50 000	<p>-Suivant les critères ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* ONG travaillant dans la sensibilisation et la promotion des bonnes pratiques dans le domaine de l'hygiène et l'assainissement ;</li> <li>*5 ans d'expérience dans le domaine</li> <li>*Au moins 2 activités de sensibilisation des communautés menées dans le Maniema</li> <li>*Au moins 2 activités de sensibilisation en lien avec la thématique de l'hygiène et l'assainissement</li> <li>*Capacité organisationnelle et technique</li> </ul>	<p><b>RHA</b>, Rebuild Hope for Africa <i>Coordination Nationale</i> 14, Avenue de la résidence (en diagonal de l'hôpital militaire) Quartier Nyawera, Commune d'Ibanda, Ville de Bukavu <i>Bureau provincial Maniema</i> 11, Avenue de l'évêché (en face du bureau de la CENI), Commune de Kasuku, Ville de Kindu. Tél : +243814485749</p>	<p>C'est une ONG Partenaire dans la région du Maniema pour le programme EVA "écoles et villages assainis ».</p>	Idem que 3

### **Cas particulier où les bénéficiaires contractants ne sont pas identifiés nominativement dans ce DTF**

Pour chaque subside pour lequel le bénéficiaire-contractant n'est pas identifié dans le tableau ci-dessus, les conditions minimales pour identifier un bénéficiaire-contractant sont indiquées dans le(s) tableau(x) suivants<sup>14</sup> :

No.	
Intitulé de la convention de subside	
Critères d'éligibilité	<i>Entre autres :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Critères d'exclusion : .....</i></li><li>- <i>Capacités minimum requises en terme technique, opérationnel ou financier : .....</i></li><li>- <i>.....</i></li></ul>
Critères d'évaluation	<i>Entre autres :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Durabilité (y compris après la fin de la CS) en termes financier ou de contenu</i></li><li>- <i>Valeur ajoutée de la, proposition d'un point de vue social, économique ou environnemental</i></li><li>- <i>Réalisme de la proposition</i></li><li>- <i>Conformité de la proposition par rapport aux objectifs de la CS</i></li><li>- <i>Coût global et éligibilité des couts</i></li><li>- <i>Rapport qualité prix</i></li><li>- <i>Degré d'innovation</i></li><li>- <i>Impact attendu</i></li><li>- <i>Contribution aux thèmes transversaux</i></li><li>- <i>.....</i></li></ul>
Types de bénéficiaires contractants éligibles	

Il sera nécessaire d'obtenir une approbation préalable du Comité de Pilotage sur la base d'une justification clairement argumentée, consignée dans un PV.

En outre :

1) Pour les conventions de subsides d'un budget inférieur ou égal à 500.000 €, la CTB informera l'Etat Belge. Pour ce faire, le Représentant Résident transmettra de manière régulière à l'Ambassade belge la liste des bénéficiaires de conventions de subsides y compris l'objet et le montant de ces conventions.

2) Les conventions de subsides d'un budget supérieur à 500 000 EUR avec un bénéficiaire ne figurant pas dans le DTF seront soumises à l'approbation de l'Administration belge.

#### **5.6.6.2 Cas ou un subside n'est pas identifié dans le DTF**

Si le recours à une Convention de Subsides n'est pas envisagé dans ce DTF mais émane d'une proposition de la direction de l'intervention en cours d'exécution, il est nécessaire d'obtenir une approbation du Comité de Pilotage, consignée dans un PV, sur base d'une argumentation claire motivant pourquoi en l'espèce, le régime des marchés publics n'est pas d'application. Les modalités ci-dessus concernant l'information à l'Etat belge sur les bénéficiaires de subsides ou l'approbation des bénéficiaires par le Ministre de la Coopération sont naturellement d'application.

<sup>14</sup> Note: Les critères retenus seront élaborés pour chaque DTF en fonction des résultats à atteindre et du contexte sectoriel (liste de critères à répéter pour chaque subside pour lequel les bénéficiaires ne sont pas identifiés nominativement)

## 5.6.7 Gestion Accords Spécifiques de Coopération (ASC)

Les accords de coopération dite « public-public » ou 'coopération horizontale' avec un partenaire public, peuvent se concrétiser pour la CTB par des 'accords-cadres de mutualisation' (ACM), opérationnalisés par des 'accords spécifiques de coopération' (ASC).

Ce type d'accord sera retenu dans le cas où l'intervention souhaite favoriser les synergies d'expertise publique émanant des autres pouvoirs publics à priori belges même si une coopération avec un pouvoir adjudicateur non belge est également possible.

Pour ce type d'accords, l'intérêt public et la notion de 'non-profit' sont mis en avant. Les pouvoirs adjudicateurs coopèrent en vue d'assurer conjointement l'exécution de missions de service public.

La signature d'ASC se fera selon les modalités décrites dans le Guide ACM/ASC de la CTB.

### 5.6.7.1 ASC est identifié nominativement dans ce DTF

Aucun ASC n'est identifié nominativement dans ce DTF.

### 5.6.7.2 Cas où un ASC n'est pas identifié nominativement dans ce DTF

Un partenariat sous forme d'ACM/ASC peut être envisagé en cours d'exécution. Il ne doit pas nécessairement être identifié durant la formulation. Dans ce cas, l'équipe d'intervention devra obtenir l'accord du Comité de Pilotage et suivre la procédure telle que décrite dans le guide ACM/ASC afin d'initier le processus.

Deux situations peuvent se présenter :

- Soit il existe déjà un ACM avec le partenaire souhaité, et l'équipe pourra directement initier la procédure relative à la mise en place d'un ASC pour l'activité souhaitée ;
- Soit aucun ACM n'a encore été signé entre la CTB et l'institution publique avec laquelle on souhaite développer une synergie. Dans ce cas, l'équipe d'intervention initie le processus pour que la CTB envisage la conclusion d'un Accord-cadre de Mutualisation correspondant.

### 5.6.7.3 Validation d'un ASC

La règle générale pour la gestion d'un ASC est de respecter les procédures en vigueur pour l'engagement et le suivi de dépenses à la CTB.

Comme toute dépense, les dépenses relatives aux ASC doivent être planifiées dans les outils de planification.

Les ACM/ASC seront signés 'en régie', c'est-à-dire que seule la CTB est en mesure de signer l'ASC en tant qu'autorité contractante et en utilisant le système belge.

Le suivi et le contrôle des paiements sont faits en conformité avec les procédures en vigueur à la CTB.

## 5.7 Monitoring et Revues

Le Monitoring et les Revues soutiennent les besoins de redevabilité, d'apprentissage continu et de pilotage stratégique.

Le système retenu pour le Monitoring et l'Evaluation sera basé sur le guide CTB « More Results » pour toute directive et check-lists

	Responsabilité	Système	Fréquence	Utilisateurs
<b>Baseline exhaustive</b>	Unité d'intervention et coordination nationale	CTB	Unique	Intervention, coordination nationale, COPIL, CTB Rep Office
<b>Monitoring opérationnel</b>	Unité d'intervention	CTB	Trimestriel	Intervention, coordination nationale, CTB Rep Office ainsi qu'au Comité de Pilotage
<b>Monitoring des résultats</b>	Unité d'intervention	CTB	Annuel	Intervention, coordination nationale, CTB Rep Office, COPIL, Ambassade belge
<b>Revue à Mi-parcours</b>	CTB HQ : Conseiller OPS/Externes	CTB	Unique	Intervention, coordination nationale, CTB, COPIL, DGD
<b>Revue Finale</b>	CTB HQ : Conseiller OPS/Externes	CTB	Unique	Intervention, coordination nationale, CTB, COPIL, DGD
<b>Monitoring final</b>	Unité d'intervention et coordination nationale	CTB	Unique	Intervention, coordination nationale, CTB Rep Office, COPIL, DGD

### 5.7.1.1 Baseline exhaustive

Dès le démarrage de l'intervention, le cadre de monitoring défini dans ce DTF devra faire l'objet d'appropriation par l'équipe d'intervention. Il s'agira d'avoir une matrice de monitoring complète indiquant la situation de référence et la valeur cible des différents indicateurs de l'intervention. Le cadre du monitoring de l'intervention sera aligné sur les systèmes/méthodologies existants (si possible).

Un rapport de la Baseline exhaustive est établi selon le calendrier défini dans la phase de démarrage (cf point 5.3.2.1) (au maximum 9 mois après le Comité de Pilotage d'ouverture. Il est présenté au Comité de Pilotage, qui en prend acte et approuve la façon dont l'intervention effectuera le monitoring de ses résultats.

Le rapport de la Baseline exhaustive contient les éléments suivants :

- Matrice de monitoring ;
- Plan de gestion des risques ;
- Planning opérationnel mis à jour ;
- Planification financière mise à jour.

### **5.7.1.2 Monitoring opérationnel trimestriel (MoNop)**

Le monitoring opérationnel trimestriel dérive de la planification annuelle.

Chaque année une planification opérationnelle et financière pour l'année suivante est préparée par la direction de l'intervention et validée par le Comité de Pilotage.

Le monitoring opérationnel est un processus continu basé sur cette planification et consolidé chaque trimestre.

Le Monitoring trimestriel comprend notamment :

- La planification des activités et sa mise à jour ;
- La planification financière et sa mise à jour ;
- La planification des marchés publics et des accords de subsides ;
- L'état d'exécution des activités et dépenses prévues au trimestre précédent ;
- Le suivi de la gestion des risques ;
- Le suivi de la gestion des ressources humaines de l'intervention ;
- Le suivi des décisions du Comité de Pilotage

Elles se feront selon les procédures et modèles fournis par la CTB.

### **5.7.1.3 Monitoring annuel des résultats**

Le Monitoring des résultats traite la partie « stratégique » du cadre de résultats sur base annuelle: output – outcome et, dans une moindre mesure, le niveau de l'impact.

Le rapport de résultats constitue une base essentielle pour le suivi de l'intervention et de ses éventuels ajustements (tant au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport est préparé par les responsables du projet et leur équipe.

Le Comité de Pilotage en valide ou rejette les recommandations (pilotage stratégique).

### **5.7.1.4 Monitoring final (Rapport final)**

Le monitoring final garantit la transmission à l'organisation partenaire et à la CTB ainsi qu'aux autres membres du Comité de Pilotage, des éléments clés de la performance de l'intervention et de veiller à ce que les leçons apprises soient enregistrées dans leur « mémoire institutionnelle ». En outre, le rapport final déclenche la clôture administrative de l'intervention par l'Etat Belge

Contenu

- Résumé des résultats obtenus à la fin de la mise en œuvre d'une intervention ;
- Documentation sur les enseignements tirés ;
- Vue d'ensemble des informations administratives et financières

Le rapport final doit être achevé au plus tard 1 mois avant le Comité de Pilotage de clôture.

Après approbation par le Comité de Pilotage, le rapport final est transmis à l'Ambassade belge.

### 5.7.1.5 Revues et Audits

#### Revues :

La fonction principale des exercices de revue à Mi-Parcours et Finale est de fournir un point de vue extérieur sur la performance de l'intervention ainsi que d'analyser en profondeur le processus de développement en cours ou terminé. Les revues sont ainsi utilisées pour :

- analyser s'il est nécessaire de réorienter les interventions afin d'atteindre l'objectif spécifique ;
- fournir les informations nécessaires à la prise de décisions stratégiques ;
- identifier les enseignements tirés et y réfléchir.

Étant réalisées par un acteur externe indépendant, les revues jouent un rôle important dans la redevabilité sur la performance de l'intervention. Les revues sont pilotées par la CTB-Bruxelles selon les processus en vigueur. Les Revues doivent être présentées en COPIL afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV de Le Comité de Pilotage.

En outre, les deux gouvernements pourront chacun, le cas échéant, procéder à une évaluation externe de l'atteinte des objectifs et des différents aspects de l'exécution de l'intervention.

#### Audits :

L'intervention doit être auditée au minimum une fois sur la durée de mise en œuvre des activités.

Note : par prudence, un montant pour le financement de deux audits sera prévu dans le budget de l'intervention.

L'audit portera sur :

- la vérification que les comptes de l'intervention reflètent bien la réalité ;
- la maturité du système de contrôle interne et le respect des procédures ;
- la vérification de l'utilisation économique, efficiente et efficace des moyens de l'intervention

Le Comité de Pilotage peut demander des audits supplémentaires s'ils les jugent nécessaires. Le Comité de Pilotage charge la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon les standards internationaux) indépendante. Le rapport d'audit sera communiqué par la CTB au Comité de Pilotage. La direction de l'intervention doit élaborer un plan d'actions afin d'améliorer le système de contrôle interne et prouver que des mesures correctives ont été entreprises et appliquées.

De plus, chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, les commissaires réalisent également des audits des interventions mises en œuvre par la CTB. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'une intervention soit auditée par l'auditeur interne de la CTB.

Puisque les activités définies dans ce DTF sont mises en œuvre selon la modalité « Régie » et sont sous la responsabilité unique de la CTB, elles ne peuvent dès lors être soumises qu'aux contrôles de ses propres institutions/juridictions.

Tous les rapports d'audit seront partagés entre les parties et présentés au Comité de Pilotage.

## 5.8 Adaptation du DTF

Toutes adaptations relatives à l'objectif spécifique de l'intervention, la durée de la Convention Spécifique, du budget total définis dans la Convention Spécifique, une demande motivée doit être introduite par le partenaire auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord du Comité de Pilotage. Si la Belgique accepte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties

Pour toute autre adaptation du DTF, l'entité RD Congolaise responsable de l'exécution de l'intervention et la CTB peuvent en cours d'intervention adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'intervention.

Pour les aspects ci-dessous, l'approbation préalable du Comité de Pilotage est requise:

- Aux formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise ;
- Aux résultats ;
- Aux propositions de changement budgétaires (§5.5.2.3) ;
- Aux compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement du Comité de Pilotage ;
- Au mécanisme d'approbation des adaptations du DTF ;
- Aux indicateurs de résultats et d'objectif spécifique ;
- Aux modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties

La CTB en informe l'Ambassade belge en RD Congo si de telles modifications sont apportées.



## 6 THÈMES TRANSVERSAUX

### 6.1 Environnement

Ce projet de la CTB est construit de manière aussi neutre que possible pour l'environnement.

#### **Les sources et points de prélèvement :**

Le prélèvement d'eau dans la nature prend en compte la nécessité d'un prélèvement partiel (loi de la RDC) qui permettra de ne pas assécher les zones humides concernées.

L'utilisation des ressources en eau souterraine est d'ailleurs un facteur positif pour l'environnement, puisque leurs meilleures qualités physico-chimique et bactériologique permettent le plus souvent de se passer ou de limiter l'utilisation de produits chimiques de potabilisation.

#### **Les réseaux :**

Pour le développement de nouveaux réseaux, les choix techniques devront préconiser l'option du fonctionnement gravitaire qui permet d'éviter l'usage de pompe pour faire fonctionner le réseau. L'avantage de ce choix évite l'utilisation de pompe qui doit être alimenté en carburant et entretenue. La force gravitaire permet donc de faire fonctionner le réseau sans énergie supplémentaire.

#### **La gestion des ressources par les ASUREP :**

Le projet ne va construire que très peu de bâtiments (réservoirs et stations de pompage), pouvant modifier de façon anecdotique les écoulements, la perméabilité du sol et le couvert végétal. L'impact environnemental devra être conforme aux prévisions de ce Projet.

En outre, les membres des ASUREP, seront formés à l'assainissement des points d'eau comme les sources captées & les BF, à la préservation de la qualité de l'eau potable et à la lutte anti érosive en vue de la protection des ouvrages hydrauliques qui seront construits.

#### **Les pratiques en matière d'hygiène et assainissement :**

Les activités permettant la promotion de l'hygiène et l'assainissement cherchera à promouvoir des techniques locales et utilisera les matériaux locaux afin de faciliter la reproduction par les bénéficiaires. Ces bonnes pratiques diminueront l'impact sur l'environnement et permettront une meilleure appréhension du contexte.

### 6.2 Genre

1 % du budget sont liés aux dépenses dites « gender transformative » qui ont trait à des actions spécifiques qui visent à modifier les relations et les rôles de genre. Ces dépenses ont pour objectif de réduire les écarts et de supprimer les discriminations, tout en offrant un plus grand accès et contrôle sur les processus décisionnels. Ces actions visent à donner plus de pouvoir (économique, politique et social) aux filles et aux femmes, dans l'optique de promouvoir l'égalité à long terme.

83 % du budget sont liés à des dépenses dites « gender sensitive » qui tiennent compte de la diversité existante et des différences entre femmes et hommes. Elles entendent apporter une réponse aux divers besoins pratiques des femmes et des hommes : allègement des tâches ménagères, réduction des distances parcourues pour commercialiser des produits agricoles, amélioration de la qualité de l'eau, installation de toilettes séparées pour les garçons et les filles, accès aux crédits, aux services agricoles, aux formations techniques, fourniture d'équipements agricoles appropriés... Elles permettent aux filles et aux femmes de tirer parti, sur un pied d'égalité, des processus de développement.

16 % du budget concernent des dépenses dites « gender blind » qui portent sur des dépenses effectuées sans aucune analyse du genre. Sont fréquemment considérés comme « gender blind » le

budget de fonctionnement et d'investissement, ainsi que les audits. Parmi les autres coûts repris dans cette catégorie, on considère aussi les frais liés aux véhicules, à l'entretien.

#### **Limitation des corvées d'eau :**

Les femmes des quartiers périphériques de Kindu ciblées et surtout toutes celles du Maniema rural sont en train de cheminer longtemps pour la corvée de l'eau et y consacrent plusieurs heures par jour.

Le développement de ces mini-réseaux permettra d'améliorer l'accès à l'eau potable de qualité. L'allègement de la corvée eau (en temps et en pénibilité) aura un impact direct différent selon les ménages. Bien évidemment, la quantité d'eau transportée va certes augmenter, mais sur des distances bien plus courtes (< de 250 m).

Les mères de famille vont consacrer leurs temps à des tâches plus rémunératrices comme le maraîchage ou le développement d'une petite activité lucrative (comme une petite échoppe de produits manufacturés), diversifiant par là même occasion, les revenus du ménage.

#### **Les pratiques en matière d'hygiène et assainissement :**

L'amélioration de l'accès à l'eau potable s'accompagne d'activités de promotion d'hygiène et d'assainissement. Ces activités devront tenir compte de la dimension genre. En effet, les femmes sont les premières bénéficiaires d'un accès à l'eau potable disponible sans effort et à proximité, ainsi que de l'existence d'un dispositif d'assainissement. L'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement à des conséquences en matière de santé publique spécialement sur les conditions de vie des femmes et fillettes.

#### **La représentativité des femmes dans les ASUREP :**

Le projet portera aussi une attention particulière à la représentativité des femmes afin d'approcher le taux de 50% de femmes dans les structures de gestion des ASUREP (renforcement du rôle social des femmes). Elles seront aussi prioritairement choisies pour la vente de l'eau aux bornes fontaines qui seront majoritairement tenus par des femmes (fontainières).

## **6.3 Autres thèmes pertinents**

### **6.3.1 Digitalisation**

En tenant compte du contexte local, l'utilisation des nouvelles technologies et de la digitalisation pourra être préconisée au niveau du suivi du projet et du suivi/encadrement des activités des ASUREP. Les instruments techniques principaux pour la mise en œuvre de cette digitalisation sont les mini-tablettes (avec chargeur solaire), avec des GPS (intégrés ou spécifiques). Les coûts de tels instruments ont fortement baissé, et les prix de communication data sont souvent marginaux comparés à la valeur des informations obtenues ou le temps gagné par la digitalisation.

- Le suivi et la supervision des travaux pourront être digitalisés au travers de formulaire permettant d'avoir les informations récoltées précédemment ;
- Les différentes enquêtes du projet pourront se faire à l'aide des tablettes et formulaires préétablis, ce qui améliorera le remplissage et le traitement des données par après ;
- Le suivi des ASUREP pourrait se faire via des formulaires digitalisés remplis chaque mois. Ce suivi permettrait aussi d'alimenter les indicateurs.

### 6.3.2 Droits humains

Le projet s'inscrit dans l'orientation de l'objectif 6 des objectifs de Développement Durable relatif à la garantie de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à une gestion durable des ressources.

Dans une approche fondée sur les droits humains, le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement cherche à tenir compte des populations les plus vulnérables. Les quartiers identifiés dans ce projet se situent en périphérie de la ville. Il s'agit principalement des zones les moins bien desservies en eau potable et où les populations sont les plus vulnérables.

De plus selon l'approche basée sur les droits humains, La participation locale est essentielle. Le projet s'attache à intégrer les détenteurs de droits dans les mécanismes de gestion de la ressource. En effet, au travers des ASUREP, la participation locale est assurée. Un travail d'appui et de renforcement des capacités de ces structures permet une appropriation et une bonne gestion de la ressource.

### 6.3.3 Économie sociale

Le fonctionnement même des ASUREP à un but d'économie sociale. En effet, la gestion communautaire de ces mini réseaux permet de générer localement quelques emplois. Dès lors que ces ASUREP fonctionnent correctement, elles génèrent des recettes permettant de faire fonctionner et d'entretenir le réseau. Les recettes de ces ASUREP devront permettre aux bénéficiaires de se doter d'infrastructures sanitaires qui seront mises en valeur par le projet (résultat 3).

### 6.3.4 Santé

La réalisation d'un réseau de distribution d'eau potable limite l'utilisation d'une eau impropre à la consommation humaine. La disponibilité de cette eau contribue à une diminution significative des maladies d'origine hydrique.

### 6.3.5 SIDA

La Province du Maniema est parmi celles les plus touchées par la pandémie du VIH/ SIDA avec un taux de prévalence évalué à 2,9 % par rapport à 1,9 % qui est le taux national. Cette pandémie est répandue dans la province à la suite des conflits armés, des viols, de la fréquentation des centres miniers pour la survie, de la prostitution, des matériels médicaux non stérilisés, des transfusions sanguines non sécurisées et de la sous information (Plan Quinquennal 2011-2015).

La thématique VIH-SIDA sera intégrée de façon transversale dans les phases de sensibilisation et de promotion de l'hygiène et l'assainissement d'une part et également lors de la réalisation des travaux de construction des réseaux (sensibilisation des femmes travaillant comme ouvrières journalières).

Dans les infrastructures, l'apport de main d'œuvre, surtout dans la Régie de Travaux, permet à un nombre important de personnes d'obtenir un emploi temporaire. Le gain d'argent et la présence à long terme d'ouvriers venant d'une autre région accentuent la propagation des maladies sexuellement transmissibles. Lors des travaux, une sensibilisation ad hoc devra être faite aux travailleurs.

## 7 ANNEXES

### 7.1 Cadre logique

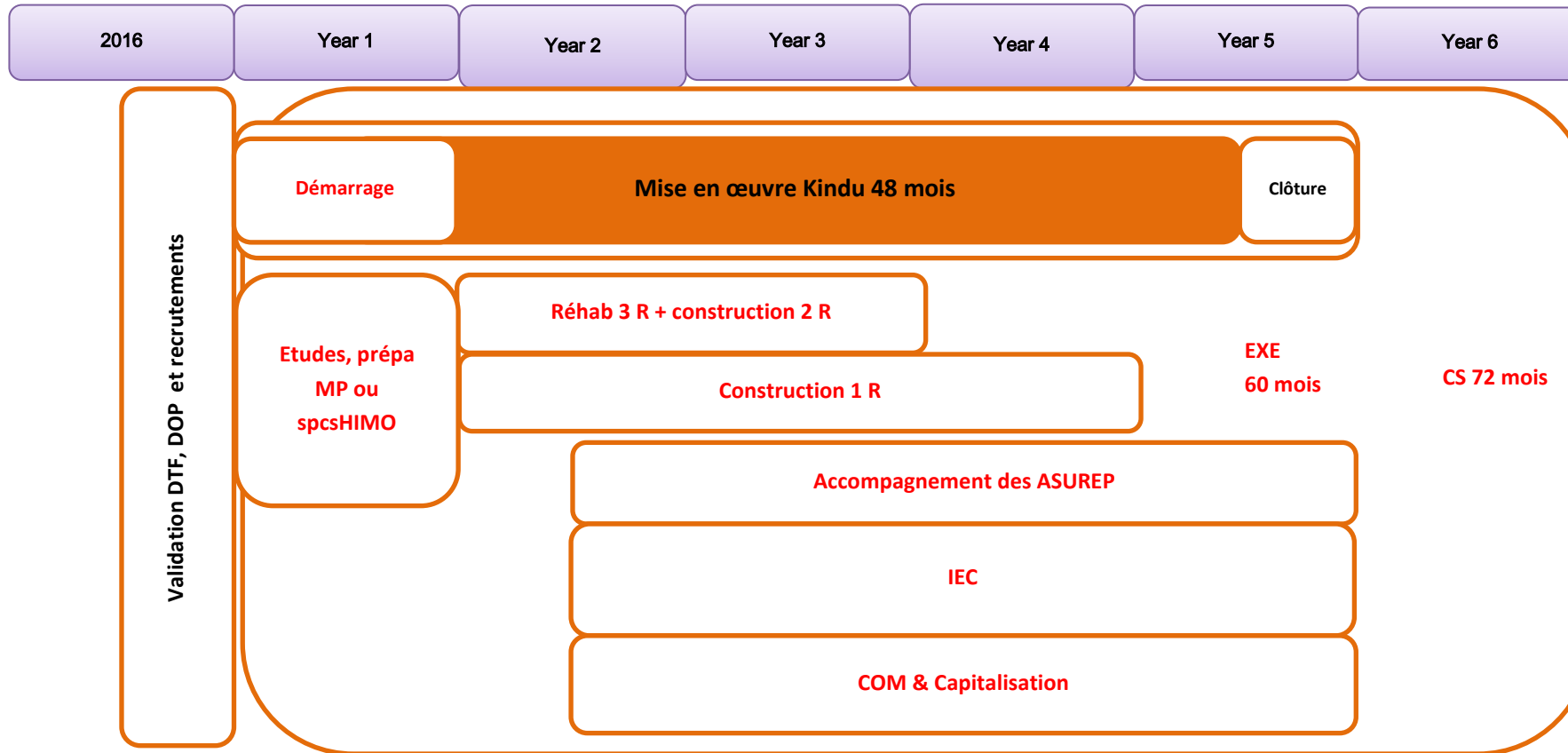
	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Valeur de départ	Valeur cible	Sources de Vérification	Hypothèses
<b>Objectif Global</b>	Les conditions de vie des populations rurales du Maniema et péri urbaines de Kindu sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement					
<b>Objectif Spécifique</b>	L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène sont améliorés dans les Cités de Kaïlo & de Lokandu en Territoire de Kaïlo et dans les Quartiers périphériques de la Ville de Kindu pendant que les mécanismes sont mis en place pour répliquer les expériences.	1) quantité d'eau fournie aux bénéficiaires (moyenne sur l'année par personne et par jour) 2) Charge de la corvée de l'eau diminuée de 50 % en temps chez les populations ciblées	0 litre/jour/personne  180 minutes <sup>15</sup>	Objectif de 10 à 15 l/pers/jour <sup>16</sup>  90 minutes	-Etude Baseline Rapports de statistiques des Centres de santé Rapports annuels du Projet -Rapports des ASUREP -Rapport d'évaluation à mi-parcours et évaluation finale	-Les études sont suffisamment fiables -L'eau est exploitable, et de quantité et qualité suffisantes -L'administration locale et les autorités locales sont motivées et prêtes à collaborer. Il en est de même des communautés bénéficiaires -La population regagne sa confiance dans les autorités et services locaux -Moyens financiers peuvent être mobilisés pour dispositifs d'assainissement -Le financement pour la réplication des expériences est trouvé -Les autorités locales et nationales appuient les expériences de la maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire
<b>R 1</b>	Consolidation et construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema réalisés selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées	1) 3 systèmes d'eau potable sont réhabilités et améliorés pour un total de 53 000 personnes 2) 3 nouveaux systèmes d'eau potable approvisionnent 60 000 personnes	0  0	3  3	- PV réception travaux - Rapports projet - Enquêtes - Rapports des ASUREP et de l'Inter ASUREP - Visites in situ	-L'eau des aquifères et des sources est exploitable, et de qualité et quantité suffisantes. - L'accès au ciment, aux pièces et matériaux de qualité est garanti - Les communautés bénéficiaires, l'administration & autorités locales sont motivés et prêts à collaborer - Le budget pour la réalisation du désenclavement du Maniema est trouvé à

<sup>15</sup> Indicateur au niveau du pays qui sera à préciser lors la baseline exhaustive en tenant compte du contexte local

<sup>16</sup> Sera précisé par l'étude de la demande ; qui sera dans la baseline exhaustive en tenant compte du contexte local (saison pluie et sèche entre autre)

						temps (voies terrestre & fluviale, et par chemin de fer)
<b>R 2</b>	La gestion communautaire est améliorée au travers de la consolidation et de l'appui à la constitution d'ASUREP	1) Structure faitière (Inter ASUREP) opérationnelle 2) 6 ASUREP assurent une distribution pendant au moins 310 j par an (85% du temps) dans leur réseau et les interruptions du service d'eau ne dépassent pas 48 heures.	Non opérationnelle  2	opérationnelle  6	- Baseline - Rapport des ASUREP et Inter ASUREP (Nombre de réunions avec PV de l'AG & CA) - Rapports du projet, COPIL - Rapports d'évaluation intermédiaire et finale	-Les communautés de la zone d'intervention sont suffisamment motivées. -Les élections futures permettront de désigner des responsables des entités administratives responsables et impliqués -Les futurs élus des entités administratives ne vont pas nuire à la mise en œuvre du Projet -On trouve suffisamment des membres d'ASUREP qui disposent d'assez de capacités ou de pré requis. -Le Projet développe des synergies avec d'autres projets d'initiatives communautaires
<b>R 3</b>	Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées	1) Le contrôle de la qualité de l'eau est effectué au moins deux fois par an (saison des pluies et saison sèche) 2) 4 types différents d'infrastructures liés à l'assainissement individuels sont réalisés à titre expérimental et démonstratif	0  0	2 contrôles par an pour chaque ASUREP lors des 3 dernières années du projet 4	-Baseline -Enquêtes sur terrain -Rapports statistiques des Centres de Santé -Rapport d'évaluation finale -Rapports & MONOP du Projet	- Des moyens financiers peuvent être mobilisés pour les dispositifs d'assainissement -Une synergie est recherchée avec d'autres bailleurs ou projets d'appui aux actions communautaires
<b>R 4</b>	Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées	1) Au moins une activité (réunions, ateliers et/ou visites d'échange) par an (action commune au 3 projets eau) 2) Réalisation d'au moins cinq notes de capitalisation et diffusion (action commune au 3 projets eau)	0  0	Une activité par an  5	- Documents de capitalisation - Rapports d'évaluation intermédiaire et finale - Rapports du Projet	-Tous les acteurs sont prêts à accepter leur rôle et respecter le rôle des autres -Le Projet reste à l'écoute des évolutions relatives à la réforme du secteur, les capitalise et les dissémine - activité dépendante des 2 autres interventions du programme EAU.

## 7.2 Calendrier d'exécution



## 7.3 TDR de l'équipe technique du projet

### 7.3.1 Chef de projet – Assistant Technique International (eau et assainissement)

#### Informations générales

**Lieu d'affectation :** Kindu RDC

**Durée :** 42 mois - engagement à temps complet

**Position :** Gestionnaire du projet PROGEAU Maniéma / Kindu  
Travaille sous l'autorité du Représentant résident de la CTB à Kinshasa

#### Fonction

Le gestionnaire de projet travaille sous l'autorité hiérarchique du program manager de la coordination nationale des projets eau et du Représentant résident de la CTB, dans le respect des décisions et directives émanant du Comité de Pilotage (COPIL).

Il est responsable pour la mise en œuvre opérationnelle, administrative et financière des travaux d'hydraulique rurale réalisés par le projet (à Kindu, Kailo et Lokandu), des travaux d'assainissement, ainsi que de la mise en place et du renforcement des capacités des Associations d'Usagers des Réseaux d'Eau Potable (ASUREP). Il supervise directement le travail de l'Assistant technique national, des deux Ingénieurs des travaux et du Chargé de l'accompagnement des ASUREP.

#### Tâches (liste non limitative)

En tant que Gestionnaire du projet, l'Assistant Technique International (eau et assainissement) :

- Apporte son expertise technique à l'ensemble de la mise en œuvre et du suivi des activités et appuie la collaboration technique avec les services partenaires ;
  - Examine la situation du projet et, si nécessaire, actualise les orientations opérationnelles et les soumet pour validation aux instances habilitées ;
  - Supervise directement le travail de l'ATN, des deux ingénieurs travaux et du chargé de l'accompagnement des ASUREP ;
  - Assure la mise en œuvre de toutes les actions et supervise dans les aspects techniques le travail des experts nationaux ;
  - Assure les liens et synergies des activités dans les différents volets et valide la planification des activités, contrôle son respect et propose des mesures pour rattraper les retards éventuels ;
  - Assure les échanges et synergies avec d'autres interventions dans le domaine de l'eau et l'assainissement mises en place par d'autres acteurs dans la province ;
  - Développe l'intégration des différents thèmes transversaux dans tous les volets du projet (l'environnement, personnes handicapées, genre, HIV/SIDA, droits des enfants,...) ;
    - Rédige les rapports semestriels, annuels conformément aux indications contenues dans le document du projet ;
    - Supervise la rédaction des rapports financiers conformément au canevas et périodicités en application à la CTB ;
    - Supervise toutes les procédures d'appels d'offres pour des marchés de fournitures, services et de travaux, ainsi que la rédaction des dossiers d'appels d'offres ;
    - Supervise la gestion des ressources financières du projet ;
    - Assure la capitalisation des expériences du projet ;
    - Présente aux instances concernées, l'état d'avancement des activités sur le terrain et établit une liste de recommandations pour le Comité de Pilotage (COPIL) ;
    - Participe et représente le PROGEAU Maniéma / Kindu au lors des COPIL ;

- Prend les mesures nécessaires pour traduire et mettre en œuvre les décisions prises par Le Comité de Pilotage ;
- Assure l'encadrement et le suivi du personnel du projet dans le cadre des cercles de développement.

### **Profil :**

- Formation : Master – (niveau bac+4 orientation eau et/ou assainissement) ou équivalent par l'expérience acquise dans la mise en œuvre, en tant que gestionnaire principal de projets d'envergure financière d'au moins 2 millions d'euros dans le domaine de la construction d'infrastructures à l'étranger ;
- Expérience de 5 ans minimum dans le domaine des infrastructures communautaires (si possible en hydraulique et l'assainissement en milieu rural) et de préférence dans un pays d'Afrique centrale ;
- Excellentes capacités en gestion de projets, en management des ressources humaines et résolution de conflits ;
  - Esprit d'analyse et de synthèse ;
  - Capacités d'organisation et de planification, respect des délais et capacités à réagir aux imprévus ;
  - Bonnes aptitudes communicationnelles, facilité de présentation, et de gestion de réunions diverses ;
  - Expérience dans la gestion d'un ou plusieurs projets de coopération internationale ; la connaissance du contexte particulier de la RDC (et de son milieu rural) constituera un atout ;
  - Expérimenté dans les exercices de capitalisation ;
  - Capacité rédactionnelle avérée (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
  - Excellent niveau de français oral et écrit, la connaissance du Swahili est un atout ;
  - Bonne maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint) ;
  - Vu la situation particulièrement isolée de Kindu, la personne recrutée devra faire preuve d'une bonne résistance au stress et à l'isolement. Le poste ne convient pas, à priori, à une personne accompagnée avec une famille.

### **7.3.2 Assistant Technique National (eau et assainissement)**

#### **Informations générales**

**Projet :** PROGEAU Maniéma / Kindu : Projet d'extension et de consolidation de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans la province du Maniema (PROGEAU - Kindu)

**Lieu d'affectation :** Kindu RDC

**Durée :** 42 mois - engagement à temps complet

**Position :** Responsable des aspects techniques et de la construction des infrastructures  
Travaille sous l'autorité de l'Assistant Technique International gestionnaire du projet

#### **Fonction**

L'Assistant Technique National travaille sous l'autorité hiérarchique de l'Assistant Technique International, gestionnaire du projet.

Il est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des travaux d'hydraulique rurale réalisés par le projet (à Kindu, Kailo et Lokandu), des travaux d'assainissement. Il participe et aide à la mise en place et au renforcement des capacités des Associations d'Usagers des Réseaux d'Eau Potable (ASUREP). Il supervise directement le travail des deux ingénieurs de travaux et travaille en collaboration avec le chargé de l'accompagnement des ASUREP.



## **Tâches (liste non limitative)**

L'Assistant Technique National (eau et assainissement) :

- Apporte son expertise technique à l'ensemble de la mise en œuvre et du suivi des activités et appuie la collaboration technique avec les services partenaires ;
- Supervise directement le travail des deux ingénieurs de travaux ;
- Planifie les travaux de construction, s'assure de l'approvisionnement en qualité et en quantité des matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages ;
- Est responsable du respect des normes de qualité pour les infrastructures construites et des conditions de travail sur les chantiers (aspect sécurité en particulier) ;
- S'assure que l'ensemble des terrains nécessaires à la construction des infrastructures est mis à disposition à temps ;
  - Participe à la rédaction des rapports semestriels, annuels ;
  - Fournit les éléments nécessaires à la rédaction des rapports financiers ;
  - Participe à la planification opérationnelle du projet en collaboration avec le Gestionnaire du projet ;
  - Participe à l'analyse des offres pour les marchés de fournitures, de services et de travaux ;
  - Participe à la capitalisation des expériences du projet ;
  - Encadre et appuie les ingénieurs de travaux dans leurs fonctions ;
  - Planifie, organise et assure le suivi des réceptions de chantier.

## **Profil :**

- Formation : Ingénieur - Master – (niveau bac + 4 min) dans le domaine de la construction d'infrastructures
- Expérience de 5 ans minimum en tant qu'Ingénieur principal dans des projets relatifs à la construction d'infrastructures communautaires en RDC (en hydraulique et assainissement sera considéré comme un atout) ;
- Expérience d'au moins 2 ans dans des projets de coopération internationale ;
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
- Capacités d'organisation, de planification, respect des délais et capacités à réagir aux imprévus ;
- Expérience dans la gestion d'un ou plusieurs projets de coopération internationale ; la connaissance du contexte particulier de la RDC (et de son milieu rural) constituera un atout ;
- Bonne capacité rédactionnelle (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
- Excellent niveau de français oral et écrit, et connaissance du Swahili ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint).

### 7.3.3 Ingénieur de travaux national (eau et assainissement)

#### Informations générales

**Projet :** PROGEAU Maniéma / Kindu : Projet d'extension et de consolidation de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans la province du Maniema (PROGEAU Maniéma / Kindu)

**Lieu d'affectation :** Kindu RDC, avec déplacements réguliers prévus dans la province du Maniema

**Durée :** 36 mois - engagement à temps complet

**Position :** Responsable des travaux de construction des infrastructures (réseaux d'AEP)  
Travaille sous l'autorité de l'Assistant Technique National

#### Fonction

Les ingénieurs de travaux travaillent sous l'autorité générale de l'Assistant Technique National.

Ils seront responsables de la mise en œuvre opérationnelle des travaux d'hydraulique rurale et des travaux d'assainissement des réseaux qui leur seront confiés. Les travaux seront exécutés soit en régie (CTB), soit par des entreprises spécialisées sélectionnées après un appel d'offre pour un marché de travaux.

#### Tâches (liste non limitative)

L'Ingénieur de travaux (eau et assainissement) :

- Supervise directement le travail des équipes d'ouvriers CTB (dans le cas des travaux en régie) ou de l'entreprise en charge des travaux (cas d'un marché public pour les travaux) ;
- Vérifie la qualité et les quantités des matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages ; met ou fait mettre en œuvre ces matériaux suivant les règles de l'art ;
- Est responsable du respect des normes de qualité pour les infrastructures construites dans les réseaux qui lui sont confiés, ainsi que du respect des conditions de travail sur les chantiers (aspect sécurité en particulier) suivant la législation en vigueur ;
- Tient à jour le cahier de chantier ;
- Rapporte régulièrement à l'ATN des difficultés rencontrées sur les chantiers et propose des solutions ou des améliorations ;
- Prépare et participe aux réceptions de chantier ;

#### Profil :

- Formation : Ingénieur - Master – (niveau bac+4 min) dans le domaine de la construction d'infrastructures ;
- Expérience de 5 ans minimum en tant qu'Ingénieur de chantier dans des projets relatifs à la construction en RDC de réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- Une expérience dans des projets de coopération internationale constituera un atout ;
- Bonne capacité rédactionnelle en français (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
- Excellent niveau de français oral et écrit, et connaissance du Swahili ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint).

### 7.3.4 Chargé national de l'accompagnement des ASUREP

#### Informations générales

**Projet :** PROGEAU Maniéma / Kindu : Projet d'extension et de consolidation de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans la province du Maniema (PROGEAU Maniéma / Kindu)

**Lieu d'affectation :** Kindu RDC, avec déplacements réguliers prévus dans la province du Maniema

**Durée :** 42 mois - engagement à temps complet

**Position :** chargé de l'accompagnement des ASUREP  
Travaille sous l'autorité de l'Assistant Technique International, gestionnaire du projet

#### Fonction

Le chargé de l'accompagnement des ASUREP travaille sous l'autorité hiérarchique de l'Assistant Technique International Gestionnaire du projet.

Il est responsable de l'assistance à apporter aux ASUREP existantes et à créer, pour le suivi et l'amélioration de la gestion technique, administrative et financière.

#### Tâches (liste non limitative)

Le chargé de l'accompagnement des ASUREP :

- Analyse le fonctionnement des ASUREP existantes sur le plan technique, financier et administratif ;
- Définit un programme de renforcement des capacités nécessaire et le met en œuvre soit directement soit avec l'aide de prestataires extérieurs au projet ;
- Encadre et évalue les formations données aux ASUREP par des prestataires extérieurs ;
- Initie et participe aux activités de capitalisation relatives au fonctionnement des ASUREP, définit les critères de réussite, identifie les problèmes les plus fréquents et propose des solutions adaptées, les testent et les valident ;
- Participe à l'élaboration des rapports semestriels et annuels ;
- Participe à la planification opérationnelle du projet en collaboration avec le Gestionnaire du projet ;
- Accompagne les ASUREP dans la mise en place d'un système de financement alternatif pour les travaux individuels d'assainissement.

#### Profil :

- Formation : Master – (niveau bac + 4 min), Ingénieur, sociologue, ..., diplôme universitaire dans une spécialité en relation directe avec la fonction ;
- Expérience de 5 ans minimum en tant que consultant ou accompagnateur de structures communautaires de type ASUREP gérant des infrastructures, consultant en ingénierie social ;
- Des connaissances et une expérience en implémentation de système de micro crédit constituera un atout ;
- Bonne capacité rédactionnelle en français (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
- Excellent niveau de français oral et écrit, et connaissance du Swahili ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint).

### 7.3.5 ATI - Program manager de la coordination nationale

#### Informations générales

**Projet :** Ressource partagée entre les 3 PROGEAU (Maniéma + Mbuji Mayi + Sud Kivu).

**Lieu d'affectation :** Kinshasa RDC, avec 50% du temps en déplacements dans les provinces de mise en œuvre des PROGEAU.

**Durée :** 60 mois - engagement à temps complet

**Position :** Au sein de la Coordination Nationale des PROGEAU à Kinshasa.

#### Fonction

L'ATI Coordinateur National travaille sous l'autorité hiérarchique du Représentant Résident CTB et est le supérieur hiérarchique des ATI et ATN chef de projets des 3 PROGEAU (Maniema + Mbuji Mayi + Sud Kivu). Il a en plus la responsabilité de chef de projet au niveau du PROGEAU Sud Kivu.

Il est responsable de la conduite de toutes les activités de démarrage des projets Eau (y compris la mobilisation des RH, matériaux et équipements). Il est également la courroie de transmission entre les différents services CTB, les partenaires nationaux et internationaux et les interventions sur le terrain. Il sera épaulé par un Assistant Technique National Senior la première année.

Il a un rôle de superviseur et de coach des 3 AT (N ou I) qui sont chefs de projets dans les provinces. Il favorise les synergies entre les projets et a également un rôle de leader des activités mises en œuvre conjointement (entre autres : résultat 4 : capitalisation ainsi que les études et évaluations).

#### Tâches (liste non limitative)

Être l'**interface principale** des relations avec les PROGEAU en provinces et la représentation de la CTB.

- Préparation des démarches réglementaires nécessaires
- Mobilisation de la contrepartie nationale, dont l'identification des bureaux de projets et réhabilitations si nécessaire
- Identifications des RH à mobiliser et lancement des recrutements des RH internationales et nationales
- Superviser les projets sous sa responsabilité en termes de délais et de qualité des activités et infrastructures.
- Préparation d'éventuels marchés (CSC) nécessaires en vue de réaliser les études Baseline
- Préparation et lancement des procédures d'achat pour toutes les dépenses d'investissement,
- Préparation des cahiers des charges pour les travaux et services prévus dans les trois dossiers techniques et financiers, avec l'appui du bureau d'études international et de la cellule Marchés Publics et Logistique de la CTB,
- Suivi des appels d'offres et attribution aux différents soumissionnaires,
- Lancement et accompagnement des études (y compris les études Baselines) et des travaux préparatoires aux interventions,

- Décharger au quotidien les assistants techniques d'une partie de leur charge de travail liée aux procédures administratives, financières et opérationnelles afin de leur permettre de se concentrer en priorité sur leurs tâches d'assistance technique dans l'atteinte des résultats.
- Coordonner les actions de capitalisation du programme : réunions d'échange, atelier de capitalisation et appuyer dans la création de documents de synthèse.
- Assurer le suivi évaluation des projets : mettre en place un système de suivi évaluation des activités des projets en termes principalement de qualité et de délais.
- Coordonner les experts venant en appui aux projets (contrat cadre et missions du siège de la CTB)
- Coordonner les missions d'évaluation, audits, ...
- Recherches de synergies et économies d'échelle entre les setups prévus dans les dossiers techniques et financiers,
- Missions préparatoires,
- Intérim dans les équipes de gestion des projets, en cas d'absence prolongée,
- Veiller au respect du cadre défini par la CTB et prioriser les actions et les demandes des projets.
- Préparation administrative et financière des trois projets Eau avec l'appui de la cellule Finances de la CTB,
- Relais entre les projets, les partenaires et les cellules de support de Kinshasa,
- Organisation des phases de mobilisation pour les différents projets,
- Consolidation des plannings opérationnels des projets
- Appui à la gestion des risques importants du programme Eau
- Consolidation des rapports opérationnels des projets
- Appui à l'élaboration des TdR et à l'application des recommandations des missions de suivi et d'évaluation des projets

## **Profil :**

- Formation : Master – (niveau bac + 5 min), Ingénieur en lien avec l'Eau et assainissement ;
  - Expérience acquise dans la mise en œuvre, en tant que gestionnaire principal de projets d'envergure financière d'au moins 3 millions d'euros dans le domaine de la construction d'infrastructures à l'étranger ;
  - Expérience de 10 ans minimum dans le domaine des infrastructures communautaires (si possible en hydraulique et l'assainissement en milieu rural) et de préférence dans un pays d'Afrique centrale ;
  - Expériences en matière de préparation et de gestion de marchés Publics. La connaissance des procédures belges, européennes et de la CTB constituerait un atout ;
  - Excellentes capacités en gestion de projets ;
- Grande capacité de coaching et de supervision d'équipes séparées géographiquement  
Maîtrise des outils de planifications et de suivi évaluation de projets
- Esprit d'analyse et de synthèse ;
  - Capacités d'organisation et de planification, respect des délais et capacités à réagir aux imprévus ;
  - Bonnes aptitudes communicationnelles, facilité de présentation, et de gestion de réunions diverses ;
  - Expérience dans la gestion d'un ou plusieurs projets de coopération internationale en Afrique centrale ; la connaissance du contexte particulier de la RDC (et de son milieu rural) constituera un atout ;
  - Capacité rédactionnelle avérée (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
  - Excellent niveau de français oral et écrit ;
  - Bonne maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint) ;

### 7.3.6 Assistant Technique National (Coordination nationale)

#### Informations générales

**Lieu d'affectation :** Kinshasa RDC, avec 50% du temps en déplacements dans les provinces de mise en œuvre des PROGEAU.

**Durée :** 12 mois - engagement à temps complet

**Position :** Assistant Technique National de la Coordination Nationale.

Travaille sous l'autorité de l'ATI programme manager de la coordination nationale des PROGEAU à Kinshasa

#### Fonction

L'ATN de la Coordination Nationale travaille sous l'autorité de l'ATI Coordinateur National des PROGEAU, dans le respect des décisions et directives émanant des Comité de Pilotage (COPIL).

Il est responsable d'appuyer le Coordinateur National, pendant la première année, dans la conduite de toutes les activités de démarrage des projets Eau (y compris la mobilisation des RH, matériaux et équipements) et également la coordination entre les différents services CTB, les partenaires nationaux et internationaux

#### Tâches (liste non limitative)

En tant qu'Assistant Technique National de la Coordination, il contribue à :

- La préparation des démarches règlementaires nécessaires
- La mobilisation de la contrepartie nationale, dont l'identification des bureaux de projets et réhabilitations si nécessaire
- L'identifications des RH à mobiliser et lancement des recrutements des RH internationales et nationales
- La préparation d'éventuels marchés (CSC) nécessaires en vue de réaliser les études Baseline
- La préparation et le lancement des procédures d'achat pour toutes les dépenses d'investissement,
- La préparation des cahiers des charges pour les travaux et services prévus dans les trois dossiers techniques et financiers, avec l'appui du bureau d'études international et de la cellule Marchés Publics et Logistique de la CTB,
- Le suivi des appels d'offres et attribution aux différents soumissionnaires,
- Le lancement et l'accompagnement des études (y compris les études Baselines) et des travaux préparatoires aux interventions,
- La recherches de synergies et économies d'échelle entre les setups prévus dans les dossiers techniques et financiers,
- Les missions préparatoires,
- La préparation administrative et financière des trois projets Eau avec l'appui de la cellule Finances de la CTB,
- L'organisation des phases de mobilisation pour les différents projets,
- L'appui à la gestion des risques importants du programme Eau

## **Profil :**

- Formation : Master – (niveau bac+4 orientation eau et/ou assainissement) ou équivalent par l'expérience acquise dans la mise en œuvre, en tant que gestionnaire principal de projets d'envergure financière d'au moins 3 millions d'euros dans le domaine de la construction d'infrastructures à l'étranger ;
- Expérience de 5 ans minimum dans le domaine des infrastructures communautaires (si possible en hydraulique et l'assainissement en milieu rural) et de préférence dans un pays d'Afrique centrale ;
- Excellentes capacités en gestion de projets, en management des ressources humaines et résolution de conflits ;
  - Esprit d'analyse et de synthèse ;
  - Capacités d'organisation et de planification, respect des délais et capacités à réagir aux imprévus ;
  - Bonnes aptitudes communicationnelles, facilité de présentation, et de gestion de réunions diverses ;
  - Expérience dans la gestion d'un ou plusieurs projets de coopération internationale ; la connaissance du contexte particulier de la RDC (et de son milieu rural) constituera un atout ;
  - Expérimenté dans les exercices de capitalisation ;
  - Capacité rédactionnelle avérée (formulation de rapports et autres documents écrits) ;
  - Excellent niveau de français oral et écrit;
  - Bonne maîtrise des outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint) ;